



Rapport d'activité

PÔLE EUROPE & INTERNATIONAL

Rédaction :

Caroline SAINT-LAURENT : Assistante de formation

Nicolas PERREIN : Cadre pédagogique chargé de l'international et des mobilités

Version Juin 2020

Sommaire

PREAMBULE	6
CHIFFRES CLES 2019	7
I. LA GESTION DU DISPOSITIF DE MOBILITE.....	8
I.1. Mise en œuvre et gestion du programme Erasmus+	8
I.2. Un renouvellement de la Charte Erasmus+ en 2020	9
I.3. Collaborations avec les instances de mobilité	10
II. LES MOBILITES DES ETUDIANTS ET DU PERSONNEL.....	11
II.1. Un module de préparation à la mobilité	11
II.2. Des mobilités étudiantes sortantes.....	11
II.3. Des mobilités étudiantes entrantes	12
II.4. Des mobilités du personnel.....	12
III. DES PARTENARIATS POUR SOUTENIR NOS PROJETS	14
III.1. Des partenariats dans le cadre européen	14
III.2. Des partenariats internationaux	15
IV. L'ENGAGEMENT DANS DES PROJETS INTERNATIONAUX	16
IV.1. Regards croisés européens sur la bienveillance des adultes en établissements – projet Erasmus+	16
IV.2. EURÉSAM (Europe Réseau Santé Mentale) – projet INTERREG.....	17
V. REPRESENTATIONS, PARTICIPATIONS A DES INSTANCES, COLLOQUES	18
V.1. Participation aux travaux de l'Atelier International de l'UNAFORIS	18
V.2. Participation à des colloques, congrès internationaux.....	18
V.3. Une représentation à venir à la FESET	19
VI. ACTIONS DE COMMUNICATION	20
VI.1. Participation aux forums, journées portes ouvertes	20
VI.2. Réseaux sociaux : Facebook et pages internationales du site web irtsca.fr.....	20
VI.3. Numéro de la revue Eclairages.....	20
VI.4. Participation à des événements ou actions ponctuelles.....	20
VI.5. Remise des diplômes 2019	21
VII. PERSPECTIVES 2020.....	22
VII.1. Projet Erasmus+ sur l'émancipation des jeunes adultes :.....	22
VII.2. Projet Erasmus+ sur les compétences communicationnelles des jeunes en situation de handicap	22
VII.3. Nouvelle Charte Erasmus+ 2021-2027	24
VII.4. Mobilités internationales pour les niveaux IV	24
VII.5. Actions de communication	24
CONCLUSION.....	25

A N N E X E S.....	26
Annexe 1 : Charte 2014-2020	27
Annexe 2 : Kit de mobilité étudiant.....	28
Annexe 3 : programme module d'accompagnement à la mobilité.....	48
Annexe 4 : Bilan KA2 pour région	50
Annexe 5 : Bilan Interreg.....	84
Annexe 6 : copie de la page Facebook international	105
Annexe 7 : Numéro d'Eclairages sur la mobilité internationale	106
Annexe 8 : Documents attestant du stage à l'international	118
Attestation de mobilité au Canada.....	118
Attestation de mobilité européenne	119
Attestation de mobilité en Suisse.....	120

Avertissement

Ce rapport d'activité 2019 a été rédigé en avril/mai 2020.

Les objectifs de travail pour l'année 2020 qui y sont présentés verront certainement pour certains leurs délais de mise en œuvre impactés par la crise sanitaire que nous traversons. Il en sera de même concernant les mobilités des étudiants et du personnel.

PREAMBULE

Depuis de nombreuses années, l'IRTSCA a fait de l'ouverture européenne et internationale un axe important de son développement en soutenant activement la mobilité des apprenants et du personnel ainsi que l'engagement dans des projets de recherche européens.

En effet ces regards croisés internationaux, les échanges de pratiques tant dans le champ du travail social, de la recherche que de la pédagogie permettent l'actualisation et l'enrichissement permanents des contenus de formations favorisant ainsi l'innovation et la coopération entre les personnes et les organisations. Elles sont aussi un axe de qualité dans la formation de travailleurs sociaux pour former de futurs professionnels conscients des questions européennes et internationales, de leurs évolutions et des réalités vécues par les personnes accompagnées.

Le travail social est directement impacté par ces questions tant au niveau des mouvements de population que de l'échange des idées, des pratiques et de la construction de cadres de références communs. Les rencontres avec des acteurs internationaux vont venir enrichir et requestionner les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux en favorisant la découverte et l'échange de bonnes pratiques et la mise en place d'espaces de recherches communs. Cela va permettre aussi l'évolution et la transformation des organisations et faciliter l'échange des savoirs et des pratiques.

Notre stratégie internationale s'inscrit dans le processus d'universitarisation de la formation en travail social suite aux réformes des diplômes mises en œuvre depuis 2018 mais également d'une ouverture déjà importante et réaffirmée des formations aux questions européennes et internationales dans lesquelles la dimension interculturelle est prégnante. Elle concernera également toutes les formations que nous délivrons c'est-à-dire les niveaux 3 à 6 ainsi que les formations préparatoires.

Nous sommes ainsi engagés dans le développement de nombreux partenariats actifs et efficaces avec des écoles/universités en travail social et des terrains professionnels pour les mobilités des étudiants et du personnel ; le développement et la participation d'apprenants, de salariés et de partenaires à plusieurs projets européens ou dispositifs de formation ; la participation à de nombreuses instances et réseaux concernant les questions et projets autour de la mobilité internationale.

Ces multiples partenariats européens et internationaux avec des écoles/universités de formation en travail social permettent chaque année la mobilité de nombreux étudiants. Ces mobilités prennent place pour certaines dans le cadre du dispositif européen Erasmus+, sur des accords bilatéraux avec des écoles ou terrains professionnels et peuvent s'inscrire dans des partenariats développés par la région Grand Est.

Pour mettre en place ces missions internationales, l'IRTS CA a fait le choix d'un poste à temps plein :

- 75 % assurés par un cadre pédagogique chargé de l'international et des mobilités,
- 25 % assurés par une assistante pédagogique.

Les objectifs fixés au cadre pédagogique pour cette mission internationale sont :

- La gestion administrative et financière du programme Erasmus+ : mobilités entrantes et sortantes des étudiants et du personnel ;
- La préparation, l'accompagnement et l'évaluation des projets de mobilité ;
- L'intégration des questions européennes et internationales dans les cursus de formation en accompagnant les formateurs ;
- Le développement des partenariats en Europe et à l'international ;
- La représentation de l'IRTS dans les instances locales, régionales et internationales liées aux questions de mobilités et des projets : Erasmus+, UNAFORIS, AIFRIS, FESET, EASSW, Région Grand Est... ;
- La référence de l'enseignement des langues ;
- Le développement et la gestion de projets de coopération.

CHIFFRES CLES 2019

Etudiants IRTS CA en accompagnement à la mobilité (sept. 2019) :	35 (en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année)
Mobilités étudiantes IRTS CA sortantes en cours en janvier 2019 :	9
Mobilités étudiantes IRTS CA sortantes en octobre 2019:	5
Mobilités étudiantes entrantes :	0
Mobilités sortantes du personnel IRTS CA :	9
Mobilités entrantes du personnel :	2
Mobilités entrantes projet Erasmus+ « partenariat stratégique » :	18 (4 personnes en situation de handicap ; 4 étudiantes ; 2 professeurs ; 8 professionnels)

A noter qu'à partir de ce rapport d'activités, les chiffres indiqués le seront par année civile et non plus par année universitaire. Ce qui peut laisser apparaître un nombre de mobilités étudiantes plus faible pour cette année.

I. LA GESTION DU DISPOSITIF DE MOBILITE

Plusieurs dispositifs viennent en appui du développement des mobilités des étudiants et des personnels de notre établissement. Le principal est le programme Erasmus+ auquel l'IRTS CA participe depuis de nombreuses années.

I.1. Mise en œuvre et gestion du programme Erasmus+

L'IRTS CA est titulaire de la charte Erasmus+ 2014-2020 (cf. annexe 1). Cette charte est nécessaire pour répondre aux appels à projets lancés par l'agence Erasmus+ France et pour obtenir des financements. Ainsi notre participation aux projets doit être renouvelée chaque année au travers d'appels à projets dont les dates sont fixées par les instances européennes (entre janvier et mars selon les axes de travail). Au travers de cet appel nous estimons nos besoins en soutien de mobilité pour les étudiants et les professionnels ce qui donne lieu à l'attribution de fonds dans le cadre de ce projet annuel.

Une fois le projet accepté et les conventions d'attribution signées vient la période de gestion et de suivi. Nous avons fait le choix d'une durée de 24 mois (12 ou 16 mois étaient possibles) afin de nous donner plus de souplesse dans la gestion du dispositif et faire face aux inévitables aléas qui impactent les projets de mobilité (reports, annulations...). Durant toute la vie du projet, qui prend place entre le 1^{er} juin pour se terminer au 31 mai, nous devons fournir un rapport intermédiaire et un rapport final pour justifier de l'utilisation des fonds et expliciter leurs mises en œuvre. Nous devons également réaliser tous les contrats avec les étudiants et le personnel (cf. annexe 2), verser les bourses (aux étudiants ou à l'IRTS CA) et s'assurer de l'obtention de tous les justificatifs.

Pour illustrer cela, voici le calendrier du projet Erasmus+ 2019-2020 (en sachant que nous gérons également au cours de l'année 2019 les projets 2017-2019 et 2018-2020) :

- Février 2019 ; étape 1 : réponse à l'appel à projet de l'agence Erasmus+. Le nombre de mobilités étudiantes et du personnel est estimé en fonction de prévisions s'appuyant sur les évaluations des années précédentes ;
- Mai 2019 ; étape 2 : réponse de l'agence Erasmus+ qui attribue le nombre de mobilités (et donc de financement) en tenant compte de nos réalisations des années précédentes. Cela donne lieu à une convention de financement et le versement d'une avance de 80 % du montant attribué ;
- 1^{er} juin 2019 ; étape 3 : démarrage du projet de l'année en cours pour une durée de 24 mois ;
- Septembre 2019 ; étape 4 : mise en place des premières bourses Erasmus+ avec les étudiants et/ou le personnel ;
- Janvier 2020 ; étape 5 : évaluation intermédiaire permettant le réajustement du projet. Ainsi des mobilités supplémentaires peuvent être demandées ou rendues selon les projets à venir et ainsi optimiser l'utilisation des fonds ;
- 31 mai 2021 ; étape 6 : clôture du projet et des mobilités ;
- Juin 2021 ; étape 7 : bilan final du projet et versement par l'agence Erasmus+ des 20% restant dû pour ce projet en cas de réalisation de la totalité des mobilités ou retour des sommes trop perçues en cas de mobilités moins nombreuses.

Durant l'année 2019, et comme pour chaque année, 3 projets Erasmus+ ont été gérés simultanément :

- Le nouveau projet 2019-2021 : étapes 1, 2, 3 et 4
- Le projet 2018-2020 : étapes 4 et 5
- Le projet 2017-2019 : étapes 4, 6 et 7

et les démarches suivantes ont été réalisées :

- Réponse à l'appel à projet 2019 : 11.579 € représentant 8 mois et 6 jours de mobilités estimées et 9 personnes concernées ont été obtenus. 80% de cette somme nous ont été versés en juin 2019.
- Projet 2018-2020 en cours : subvention Erasmus+ de 12.710 € versée et l'ensemble du budget devrait être utilisé.
- Projet 2017-2019 : à l'issue de l'évaluation finale du projet, la somme de 7.017,20 € sur les 17.347,20 € obtenus initialement ont été rendus du fait de leur non-utilisation.

A noter que pour chaque mobilité réalisée (étudiante ou du personnel) l'agence Erasmus+ verse un forfait de 350 €. Cette somme sert à couvrir une partie de nos frais administratifs. Pour le projet 2017-2019, 6 mobilités ont été réalisées ce qui a permis à l'IRST CA de percevoir la somme de 2.100 €.

Lors de chaque mobilité des étudiants et du personnel en Europe, le montant de la bourse à percevoir (est calculé sur un site de gestion dédié) est versé à 80 % deux semaines minimum avant le départ et le solde à l'issue de la période sous réserve de la réalisation des évaluations en ligne et la remise de documents justificatifs.

Pour cela, l'ensemble du suivi de ce programme se fait grâce aux outils de gestion en ligne développés par la commission européenne :

- Penelope+ pour la gestion administrative des projets,
- Mobility tool pour la gestion financière des projets.

La gestion des bourses Erasmus+ est un exercice d'équilibre permanent entre l'estimation des mobilités à venir et son ajustement en cours de projet afin d'optimiser au maximum l'utilisation des sommes versées. En effet, notre taux de réussite est pris en compte pour l'attribution de nouvelles bourses. Un taux non atteint vient minorer notre demande, un taux atteint permet en général le financement des projets demandés.

I.2. Un renouvellement de la Charte Erasmus+ en 2020

Nous sommes actuellement titulaires de la charte Erasmus+ 2014-2020. C'est une démarche obligatoire pour pouvoir obtenir des financements européens pour les mobilités des étudiants et du personnel ou déposer un projet de coopération.

Notre charte sera à renouveler au cours de l'année 2020 pour la nouvelle période 2021-2027. Plusieurs changements entreront en vigueur au cours des étapes tels que l'initiative de carte européenne étudiante ou la démarche Erasmus Without Paper (EWP) qui vise à limiter l'utilisation des supports papiers et développer l'utilisation de documents dématérialisés pour la mise en place de nos accords interinstitutionnels ou des mobilités des étudiants et du personnel. La mise en œuvre de ces éléments sera à intégrer dans nos actions à venir selon des modalités qui resteront à préciser.

Notre établissement étant déjà titulaire de la charte, nous bénéficierons d'une démarche simplifiée qui sera à réaliser au cours des mois d'avril et mai 2020.

I.3. Collaborations avec les instances de mobilité

La préparation et le suivi des mobilités se fait en lien avec de nombreux partenaires qui viennent apporter des informations et leurs expertises. Parmi tous ces acteurs, 3 intervenants principaux sont à noter :

Le réseau europedirect-reims : les professionnels de cet organisme sont régulièrement sollicités pour intervenir à l'IRTS CA et informer les étudiants de toutes les possibilités de mobilité en Europe et à l'international et de la construction du CV. Nos étudiants peuvent également participer à tous les événements mis en place par ce réseau autour des questions liées à la mobilité internationale (Forum Time to move, ...).

- La préparation des mobilités pour les étudiants souhaitant réaliser un stage au Québec se fait en lien avec l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse – OFQJ (www.ofqj.org). Cet office apporte une information sur les possibilités de mobilités au Canada, les différentes formes d'obtention d'un permis de travail en fonction de sa situation et un suivi administratif tout au long du processus. Une aide financière forfaitaire peut également être allouée.
- Les étudiants sont invités à participer à l'une des réunions d'information mise en place par l'OFQJ afin d'enrichir leurs projets. Pour éviter des déplacements en région parisienne, l'OFQJ a été mobilisé en 2019 pour intervenir à l'IRTS CA. Ainsi une réunion a eu lieu dans nos locaux le 7 février 2019 et a été ouverte à nos partenaires ou contacts. Ainsi le proviseur du lycée de Bazailles (08) accompagnés de lycéens ainsi que des personnes accompagnées par europedirect-reims étaient présents.
- Le service des bourses internationales de la région Grand Est est également un acteur important. Nous mettons en lien nos étudiants avec ce service afin de faciliter les démarches administratives pour l'obtention des bourses de mobilité. Les étudiants en formation sociale faisant un stage à l'étranger d'une durée minimum de 5 semaines peuvent percevoir une bourse d'un montant forfaitaire de 400 €. Ce montant est augmenté de 200 € pour les étudiants boursiers ainsi que de 100 € supplémentaires si le stage se déroule dans l'un des pays limitrophes de la région Grand Est. Tous nos étudiants en mobilité ont bénéficié de cette bourse.

II. LES MOBILITES DES ETUDIANTS ET DU PERSONNEL

Chaque année des mobilités étudiantes et du personnel de notre établissement se mettent en place pour des durées variables. Elles peuvent s'inscrire dans un cadre européen avec le soutien du programme Erasmus+ ou à l'international. Nous recevons également régulièrement des étudiants de nos établissements partenaires pour des périodes de stage. Un accompagnement à la mobilité est mis en place lors de tout projet auquel sont associés les étudiants accueillis.

II.1. Un module de préparation à la mobilité

Les projets mis en place par le pôle Europe et international sont présentés à tous les étudiants lors de leur entrée en formation dans notre établissement. Les possibilités concernant les mobilités de stage sont aussi explicitées aux étudiants et spécifiquement à ceux en formation d'ASS, ES, EJE et ETS. En effet, ce sont les seuls concernés à ce jour par la mobilité.

Les étudiants ayant un projet de stage à l'international durant leur cursus de formation doivent obligatoirement s'inscrire à un module d'accompagnement à la mobilité. D'une durée de 30 h (18 h en 1^{ère} année, 12 h en 2^{ème} année), ce module va prendre place avant, pendant et après la mobilité et va permettre de préparer, d'accompagner, d'évaluer et de rendre compte de cette expérience. Alternant contenus théoriques, TD, travaux en groupes et en individuel, les contenus vont donner des outils aux étudiants pour envisager leurs projets dans les différentes dimensions sociales, interculturelles, financières, de formation... (cf. annexe 3)

II.2. Des mobilités étudiantes sortantes

30 à 35 étudiants s'inscrivent chaque année pour ce module mais seuls une dizaine vont au bout de leurs projets. Pour l'année 2019, 5 étudiants ES sont partis en mobilité.

A noter que nous faisons le choix, à partir de ce rapport d'activité, de compter les mobilités en année civile et non plus en année universitaire. Ainsi dans ce nouveau décompte, seuls 5 étudiants ES sont partis en mobilité et 4 ont mené leurs projets à terme. Mais si l'on se réfère à l'année universitaire 2018-2019, 9 étudiants ES, ASS et EJE étaient partis en mobilité et 10 pour l'année universitaire 2019-2020.



	ASS	ES	EJE
Année 2019		5	
Année universitaire 2018-2019	2	5	2
Année universitaire 2019-2020	5	5	2 (Stages annulés du fait de la situation sanitaire)

5 étudiants ES sont partis en mobilité au cours de l'année 2019 et ces projets se sont mis en place avec les écoles/universités partenaires ainsi que les terrains professionnels :

- Au Sénégal : Blanche HUREAU et Cyriaque ZIAO sont partis pour une durée de 4 mois dans deux structures d'accueil d'enfants des rues à Dakar et à Deni Biram N'dao.
- En Suisse : Manon DUCATILLON a réalisé un stage de 6 mois dans une structure de protection de l'Enfance dans le canton de Vaud.
- En Belgique : Loïse HUSSON a réalisé un stage de 6 mois dans un foyer de protection de l'enfance à Liège.
- En Slovénie : Alexandre HURTEAUX a réalisé un stage d'un mois à Ljubljana dans une structure d'accueil de jour pour personnes souffrant de pathologies psychiques.

II.3. Des mobilités étudiantes entrantes

Nous sommes irrégulièrement sollicités afin d'accueillir en stage des étudiants venant des écoles avec lesquelles nous avons un partenariat mais aucun accueil n'a pu se concrétiser au cours de l'année 2019. 4 étudiants belges et québécois avaient été accueillis en 2018 et 5 devraient l'être en 2020 (2 étudiantes québécoises, 2 étudiantes belges, 1 étudiante suisse).

II.4. Des mobilités du personnel

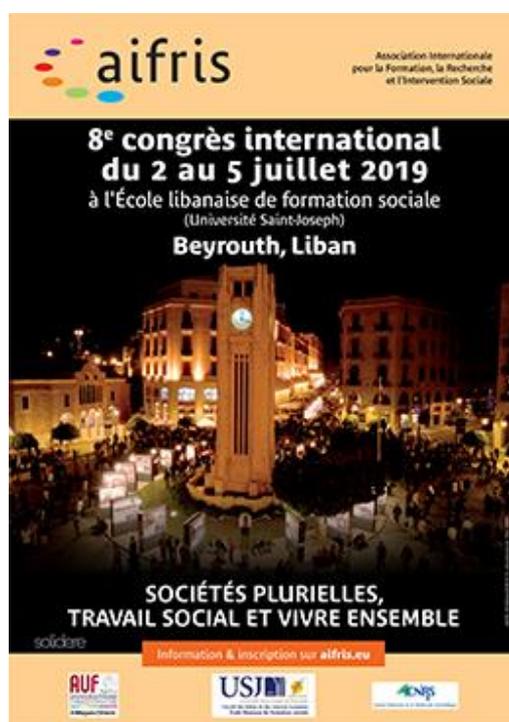
La mobilité du personnel est aussi un axe de développement de la stratégie internationale de notre établissement. Cela fait partie intégrante des accords inter-institutionnels que nous mettons en place avec nos écoles/universités partenaires en Europe et à l'international.

9 mobilités pour le personnel se sont déroulées au cours de l'année en Europe :

1 mobilité longue de formation en Irlande pour une assistante de formation (perfectionnement en anglais) avec le soutien du programme Erasmus+ ;

6 mobilités en Angleterre, Belgique (2x), Espagne, Sénégal et Suisse pour le chargé des relations internationales afin de développer et soutenir les partenariats. Les mobilités européennes ont été mises en place avec le soutien du programme Erasmus+ ;

2 mobilités au Liban pour 2 cadres pédagogiques afin de participer au congrès de l'Association internationale pour la Formation, la Recherche et l'Intervention Sociale (AIFRIS).



Nous avons également accueilli au cours de l'année 2019 deux professionnels québécois :

- Mme Ginette BERTEAU, travailleuse sociale et professeure retraitée de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour des cours sur le travail social avec les groupes réalisés auprès des ASS2 ;
- Mr Alain BEAUPARLANT, chargé des relations internationales au CEGEP Heritage de Gatineau, Québec, afin de travailler sur la mise en place de mobilités.

III. DES PARTENARIATS POUR SOUTENIR NOS PROJETS

Afin de développer les mobilités et les projets, de nombreux contacts ont été pris avec des écoles/universités en Europe et à l'international. Cela nécessite de multiples contacts préalables et l'identification de nos ressources et besoins réciproques afin de travailler de façon coordonnée et construite.

Les liens avec des écoles partenaires sont indispensables pour organiser la mise en stage de nos étudiants. En effet, ce sont elles qui, à partir des souhaits émis par nos étudiants, vont rechercher le ou les terrains adéquats, assurant ainsi une qualité d'accueil, de suivi et de formation.

La multiplicité des écoles/universités partenaires est dû au fait que certaines ne forment que des ES ou des ASS et de ce fait n'accueillent des étudiants que de ces formations. Pour d'autres, la dénomination est « travailleur social » et l'accueil peut être plus large. Toutefois, les liens étroits et de confiance qui ont été instaurés permettent souvent d'accueillir nos étudiants même si leur formation ne correspond pas à la formation délivrée par nos partenaires.

III.1. Des partenariats dans le cadre européen

Dans le dispositif Erasmus+ (ouvrant droit à des bourses de mobilités) :

BELGIQUE :

- Haute Ecole Bruxelles Brabant, Bruxelles pour les ASS et ES (www.he2b.be)
- Haute Ecole Condorcet, Charleroi pour les ASS (www.condorcet.be)
- Haute Ecole Charlemagne, Liège pour les ES (possibilité pour les EJE) (www.hech.be)
- Haute Ecole Namur Liège Luxembourg (HENALLUX), Namur et Arlon pour les ASS (www.henallux.be)
- Haute Ecole Libre Mosane, Liège, pour les ASS (www.helmo.be)

PORTUGAL :

- Institut supérieur de service social de Porto pour les ASS (www.isspp.pt)
- Ecole Paula Frassinetti, Porto pour les ES (www.esepf.pt)

ESPAGNE :

- Université d'études à distance, Madrid pour les ASS et ES (www.uned.es)
- Université autonome de Barcelone pour les EJE (www.uab.cat)

SLOVENIE :

- Université de travail social, Ljubljana pour les ASS, ES et EJE (www.uni-lj.si)

ANGLETERRE (bourses Erasmus+ possibles jusque fin 2020) :

- Université de Plymouth pour les ASS, ES et EJE (www.plymouth.ac.uk)

Hors dispositif Erasmus+ :

SUISSE

- Haute Ecole de travail social et de la Santé, Lausanne pour les ES (possibilité pour les EJE) (www.hetsl.ch)

III.2. Des partenariats internationaux

CANADA :

- Collège d'enseignement général et professionnel (CEGEP), Saint Jean sur Richelieu, Québec pour les ASS (www.cstjean.qc.ca)
- CEGEP Heritage, Gatineau, Québec pour les ES et EJE (www.cegep-heritage.qc.ca)

SENEGAL :

- Ecole Nationale des travailleurs sociaux Spécialisés (ENTSS), Dakar pour les ES (www.entss.sn)

Depuis plusieurs mois nous travaillons avec le GESCOD (Grand Est Solidarités & Coopérations pour le Développement), structure à laquelle nous adhérons. Le GESCOD « *est le réseau régional des acteurs du Grand Est qui souhaitent s'inscrire dans une politique concertée de coopération et de solidarité internationales. Véritable relais entre l'État, les collectivités territoriales, les structures de la société civile - associations, entreprises, institutions diverses -, GESCOD est une plate-forme d'acteurs dont le but est de renforcer et d'amplifier l'ouverture internationale du territoire régional dans lequel elle s'inscrit.* » (www.gescod.org).

Cette collaboration nous permet de renforcer nos contacts au Sénégal et d'assurer un accompagnement de nos étudiants en cas de besoin. Nous travaillons actuellement à la réactivation d'un ancien partenariat avec des structures au Maroc et particulièrement dans la région de l'Oriental à Oujda. Le GESCOD, au travers de son correspondant local, va nous aider à identifier de potentiels terrains de stage pour nos étudiants au travers de structures prêtes à s'engager dans une collaboration. Cela pourrait aboutir également à des mobilités du personnel afin d'apporter un appui quant à la formation de travailleurs sociaux.

IV. L'ENGAGEMENT DANS DES PROJETS INTERNATIONAUX

L'IRTS CA est engagé dans plusieurs projets européens. Cela a permis notre engagement dans des projets de recherche, le développement de notre réseau de partenaires mais également d'impliquer plus d'étudiants et de personnel dans leurs réalisations. Pour cela, nous nous sommes également appuyés sur nos partenaires de terrain qui ont pu apporter leurs expériences et expertises. Deux projets ont pris fin en 2019 et deux autres sont en cours d'élaboration.

IV.1. Regards croisés européens sur la bientraitance des adultes en établissements – projet Erasmus+

En mars 2016, l'IRTS Champagne-Ardenne déposait auprès de l'agence Erasmus+ France, un projet de partenariat stratégique éducation des adultes intitulé : « **regards croisés européens sur la bientraitance des adultes en institutions spécialisées** ».

Fruit d'une construction entre notre établissement et le foyer pour infirmes moteurs cérébraux « la Baraudelle », situé à Attigny dans le département des Ardennes, notre dossier a été retenu sur liste complémentaire en juin 2016 suite à l'évaluation réalisée par l'agence Erasmus+. Un financement de **100.460 €** a été finalement proposé en octobre 2016 et nous avons donc pu mettre en œuvre ce projet de 36 mois s'inscrivant dans la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2019.

6 établissements partenaires en France, au Portugal et en Slovénie ont mobilisé leurs résidents, professionnels, étudiants et personnels afin de réaliser les objectifs de ce projet et travailler ensemble à une meilleure connaissance mutuelle autour du sujet de la bientraitance.

En date du 8 décembre 2017, le Conseil Régional Grand Est a attribué un financement complémentaire de **8.000 €** afin que l'IRTS CA puisse impliquer davantage d'étudiants et de personnels de l'IRTS CA mais également des personnes en situation de handicap et des professionnels du foyer la Baraudelle. Ce sont donc 16 personnes supplémentaires qui sont venues compléter l'effectif du groupe France, en complément d'un effectif initial de 18 personnes.

Au total, pour deux déplacements en Europe, l'équipe France a mobilisé plus de 34 personnes de nos établissements de la région Grand Est, ce qui a eu de nombreux impacts sur les participants et sur nos organismes dont l'IRTS CA.

Il a été une opportunité de développement et d'implication sur les questions européennes pour notre institut et des acteurs dont les étudiants. Le soutien du Conseil Régional Grand Est est venu renforcer cet engagement au service des étudiants et de la formation.

C'est notre établissement qui a été porteur de ce projet tout au long de son déroulement et qui a reçu le financement de l'agence Erasmus+ avant redistribution aux partenaires. C'est le chargé des relations internationales et des mobilités avec le soutien de son assistante de formation qui ont assuré l'ensemble de l'organisation pédagogique, financière et administrative du projet. Cela a amené un travail intense au cours de ces 36 mois. Un travail important a également eu lieu dans les 18 mois précédent le projet et encore actuellement car l'avis final concernant l'évaluation finale du projet n'a pas été rendue par l'agence Erasmus. Tous ces temps ont été une opportunité de montée en compétences individuelle et collective.

L'évaluation finale de ce projet a été adressée le 30 octobre 2019 à l'agence Erasmus+ France ainsi qu'à la Région Grand Est afin d'obtenir le solde des financements. Ce document a été l'occasion de faire part des nombreux atouts d'un tel projet pour notre établissement ainsi que les retombées locales, régionales, nationales et internationales. Toutes ces informations sont accessibles dans le document annexé à ce rapport d'activités (cf. annexe 4).

IV.2. EURÉSAM (Europe Réseau Santé Mentale) – projet INTERREG

En juillet 2018, la Haute Ecole Namur Liège Luxembourg sollicitait l'IRTS CA afin de participer à un projet Interreg intitulé "Eurésam" (Europe Réseau Santé Mentale).

A partir des constats que l'accompagnement de personnes souffrant de pathologies mentales de longue durée est essentiellement développé en pratiques de réseau à l'intérieur d'un secteur et d'un pays, et que cette approche de réseau trouve ses limites aux frontières des versants transfrontaliers, le besoin s'est fait sentir de construire le microprojet INTERREG - EURÉSAM à l'initiative de nos deux écoles de formation sociale, Henallux, Catégorie Sociale à Namur et l'IRTS Champagne-Ardenne.

Renforcer la prise en charge des parcours transfrontaliers de personnes en situation de précarité à l'intérieur des territoires du nord de la Champagne-Ardenne et du sud de la province de Namur s'est imposé comme une opportunité à saisir pour apporter une réponse à cette problématique. Dans cette perspective, le micro-projet EURÉSAM s'est fixé comme objectifs :

- D'identifier et de réunir les autorités et les professionnels des services sociaux et sociaux-sanitaires territoriaux spécialisés en santé mentale dans la province de Namur et du département des Ardennes ;
- D'initier et favoriser les échanges sur les pratiques de terrain entre les représentants de ces différents services ;
- De susciter les collaborations en vue de renforcer une offre de prise en charge interversants (français et belge) ;
- De cartographier les différents dispositifs de soins existants ;
- De communiquer les informations recueillies au cours du projet en les rendant disponibles en ligne de manière pérenne ;
- D'organiser des formations à l'attention des étudiants de nos deux institutions et des professionnels du secteur.

Ce projet s'est déroulé sur une durée de 16 mois entre septembre 2018 et décembre 2019, alternant les lieux de rencontre dans les deux régions, et a privilégié une démarche en quatre temps :

- un comité de pilotage qui a réuni les autorités des différents services concernés pour une première identification des besoins dans la continuité des soins transfrontaliers ;
- à partir de ces premiers constats, une table ronde avec des professionnels pour poser un diagnostic de la réalité de terrain (quelles pratiques, quels obstacles, quel idéal de soins) ;
- une table ronde avec ces mêmes professionnels de terrain s'est efforcée de dégager des perspectives opérationnelles ;
- une dernière rencontre de restitution et d'échanges avec les autorités.

Pour l'IRTS CA, c'est Mme Gaëlle LOUIS qui était porteuse du projet, accompagnée de Nicolas PERREIN, chargé des relations internationales et des mobilités. Ce projet a été l'occasion de travailler sur un projet de recherche européen mais également de revisiter nos contenus de formation sur cette thématique. Cela nous a permis également de travailler à la mise en place d'un nouveau partenariat avec l'HENALLUX qui a pu aboutir à la signature d'un accord inter-institutionnel permettant l'accueil réciproque en stage d'étudiants de nos établissements.

L'ensemble du rapport Eurésam est disponible en pièce jointe à ce rapport (cf. annexe 5).

V. REPRESENTATIONS, PARTICIPATIONS A DES INSTANCES, COLLOQUES

Les activités à l'international se développent également au travers de la participation du chargé de l'international et des mobilités et des personnels de l'IRTS CA à différentes instances de réflexion et de coordination ainsi qu'à des événements permettant de valoriser nos actions et contribuer ainsi à la recherche autour des questions du travail social.

V.1. Participation aux travaux de l'Atelier International de l'UNAFORIS

L'UNAFORIS a mis en place depuis plusieurs années un « atelier international » trimestriel destiné aux référents internationaux des établissements de formation en travail social adhérents. A ce titre c'est le chargé de l'international et des mobilités de l'IRTS CA qui y participe à raison de 3 rencontres d'une journée et demie à Paris au siège de l'UNAFORIS. Ces rencontres sont l'occasion de rencontrer des acteurs de la mobilité (OFQJ, Agence Erasmus+, Unesco...), et de partager nos connaissances des dispositifs et expériences quant à la mise en place de la mobilité des étudiants et des projets internationaux.

Ces rencontres permettent le développement d'une communauté de pratiques concernant les projets à l'international, de densifier le réseau autour de ces questions et sont un appui et une ouverture indispensables pour nos établissements.

V.2. Participation à des colloques, congrès internationaux

Au cours de l'année écoulée, plusieurs participations à des congrès internationaux ont eu lieu pour le chargé des relations internationales et des mobilités afin d'assurer une représentation de notre établissement auprès de ces instances, de nouer des contacts et engager de nouveaux partenariats mais également pour communiquer autour de sujets d'actualité :

- Congrès de l'EASSW (European Association of School of Social Work – Association européenne des écoles en travail social) en juin 2019 à Madrid (Espagne). L'IRTS CA est adhérente de cette association.



- Congrès de l'AIFRIS (Association Internationale pour la Recherche, la Formation et l'Intervention Sociale) en juillet 2019 à Beyrouth (Liban) - Mobilité évoquée plus haut.

V.3. Une représentation à venir à la FESET

L'IRTS CA est adhérent de l'association de formation des éducateurs sociaux européens – European Social Education Training, et à ce titre, participe aux congrès mis en place tous les deux ans. La particularité de ces congrès est qu'ils se déroulent en français et en anglais permettant ainsi l'accès et le partage à un public francophone.

Le renouvellement du bureau de l'association était prévu lors du congrès de Porto en avril 2020. L'IRTS CA avait répondu à l'appel à candidature de l'association en proposant le nom de son chargé de l'international et des mobilités comme membre du bureau de la FESET. Cette implication était pour nous une opportunité de collaborer à une instance européenne et de renforcer notre expertise et nos partenariats.

Le congrès de Porto a dû être reporté, à une date aujourd'hui inconnue, du fait de la crise sanitaire.

VI. ACTIONS DE COMMUNICATION

La communication autour des actions menées à l'international par notre établissement se développe autour de plusieurs axes et supports afin d'en assurer la plus large diffusion. Dans ces démarches la place des étudiants ayant réalisé des projets est centrale.

VI.1. Participation aux forums, journées portes ouvertes

Afin de faire connaître les actions à l'international de notre établissement ainsi que les possibilités de mobilité en cours de formation, le référent international, son assistante et de nombreux étudiants ont participé à différents événements :

- forums Avenirs Etudiants à Reims et Troyes ;
- journée portes ouvertes de l'IRTS CA.

Ces événements nous permettent de présenter les possibilités de stage à l'international durant un parcours de formation à l'IRTS CA et de sensibiliser les futurs étudiants aux actions et événements développés par notre établissement. Les visiteurs font toujours part d'un intérêt vis-à-vis de ces questions soit parce qu'ils souhaitent réaliser un stage à l'international soit que l'ouverture internationale présente un gage de qualité dans la formation.

VI.2. Réseaux sociaux : Facebook et pages internationales du site web irtzca.fr

Une page Facebook IRTS CA est dédiée aux activités internationales de notre établissement. Elle est un support indispensable pour faire connaître nos activités telles que la préparation à la mobilité, les conférences, les forums... Cette page est également une opportunité pour donner une grande visibilité aux projets que nous menons et faire témoigner les étudiants quant aux vécus de leurs mobilités (cf. annexe 6).

Le site web de l'IRTS CA est aussi un atout important pour faire connaître notre établissement et les actions essentielles à l'international y sont présentées. Mais l'architecture de ces pages doit être refaite au cours de l'année 2020 afin d'y apporter un contenu et une information plus précises ainsi que des ressources utiles pour les utilisateurs.

VI.3. Numéro de la revue Eclairages

Un numéro de la revue Eclairages réalisée par l'IRTS CA a été consacré à la mobilité internationale. Cette publication a permis de présenter les mobilités internationales mises en place dans notre établissement et de faire témoigner les étudiants des expériences vécues à l'international. Ce numéro a rencontré un grand succès et son élaboration a été l'occasion d'un travail préparatoire important avec les étudiants notamment dans l'identification de leurs compétences en tant que futurs travailleurs sociaux (cf. annexe 7).

VI.4. Participation à des événements ou actions ponctuelles

A l'occasion des différentes journées relatives à l'international, notre établissement essaie de développer des actions spécifiques.

Ce fût le cas en 2019, lors des journées internationales du travail social où en collaboration avec la responsable de l'axe 3 de formation, des personnes accompagnées sont venues témoigner de leurs parcours et arrivées en France.

Lors d'autres évènements tels que les Erasmus Days (octobre) ou le mois de l'Europe (mai) nous essayons de mettre en place des actions spécifiques s'appuyant sur les témoignages des étudiants. Ce développement va se poursuivre au cours des années à venir.

VI.5. Remise des diplômes 2019

Le vendredi 4 octobre 2019, l'IRTS CA organisait la soirée des diplômés, valorisant ainsi tous les étudiants ayant obtenu un titre de travailleur social au cours de l'année écoulée. Ce fut l'occasion de rendre visible le parcours de 7 anciens étudiants ayant réalisé un stage à l'international durant leur parcours de formation à l'IRTSCA :

- Au Canada :
 - Virginie DAURY, ES : stage de 6 mois réalisé en 2^{ème} année dans une structure d'accompagnement des familles monoparentales à Gatineau (Québec) ;
 - Chloé LEBLANT, ES : stage de 6 mois réalisé en 2^{ème} année dans une maison de jeunes à Gatineau (Québec) ;
 - Stéphanie MARTINET, ES : stage de 3 mois réalisé en 2^{ème} année dans une maison de jeunes à Gatineau (Québec).
- En Suisse : Julien GODARD, ES : stage de 6 mois en 2^{ème} année dans une structure d'accueil de la protection de l'Enfance à Lausanne ;
- Au Sénégal : Caroline DUGOIS, ES : stage de 3 mois en 2^{ème} année dans une structure d'accueil pour enfants des rues à Deni Biram Ndao ;
- En Belgique : Manon MARY, ES : stage de 3 mois en 2^{ème} année dans un Institut médico-Pédagogique à Liège ;
- En Espagne : Alexandra SCHOLIVET, EJE : stage de 3 mois en 2^{ème} année dans une école primaire à Barcelone.

Tous ces stages se sont déroulés dans le cadre des partenariats mis en œuvre avec des écoles/universités de formation et terrains professionnels dans les pays concernés. A l'issue de la cérémonie, les étudiants ont reçu un document attestant de la réalisation de leur stage à l'international (cf. annexe 8).

VII. PERSPECTIVES 2020

Les perspectives de développement pour l'année 2020 s'inscrivent dans la continuité des actions déjà mises en œuvre. Toutefois plusieurs projets et actions feront l'objet de développements spécifiques.

VII.1. Projet Erasmus+ sur l'émancipation des jeunes adultes :

Ce projet va s'inscrire dans la poursuite du partenariat avec le Foyer pour IMC « La Baraudelle » d'Attigny (08).

A l'heure où les politiques à destination des jeunes adultes accompagnent la prise d'autonomie, l'implication dans la société et l'inclusion, force est de constater que tous ces aspects ne sont pas toujours simples pour les jeunes français mais également pour les jeunes européens rencontrant des difficultés liées au handicap, à la scolarité, à l'environnement familial, professionnel...

Les professionnels du travail social qui accompagnent ces jeunes adultes dans leurs parcours sont confrontés à ces multiples obstacles et sont parfois démunis. Ils doivent s'appuyer sur les politiques nationales et locales mises en œuvre et innover afin d'aider au dépassement de ces difficultés pour inscrire ces jeunes dans une inclusion durable et citoyenne.

Les étudiants en travail social, quant à eux, doivent identifier et comprendre ces situations durant leurs parcours de formation afin de pouvoir à leur tour s'impliquer dans des accompagnements innovants et adaptés aux situations rencontrées en développant des méthodologies et positionnements adaptés. Avec la difficulté supplémentaire qu'ils sont parfois eux-mêmes confrontés à ces mêmes difficultés.

C'est pourquoi, partager nos expériences en tant que jeunes adultes, professionnels du travail social et étudiants en formation de travail social en Europe permettrait d'observer, identifier et comprendre la place des jeunes adultes dans les sociétés européennes et leurs parcours vers l'émancipation. En questionnant nos pratiques, en identifiant des pratiques inspirantes d'autres pays nous pourrions faire évoluer nos regards, nos accompagnements et proposer ainsi ensemble des pistes d'évolution.

Notre proposition de projet européen KA204 « partenariat de l'éducation des adultes » impliquerait donc des jeunes adultes (18-28 ans) concernés par ces situations, des professionnels impliqués dans l'accompagnement de jeunes adultes et des étudiants en formations de travail social de 4 à 5 pays européens afin de travailler ensemble sur ce sujet. Ainsi nous pourrions avoir une approche multiple de ce sujet s'appuyant sur des repères culturels différents, des choix politiques multiples et ce au sein de la communauté européenne.

Nous sommes actuellement en phase de prise de contacts avec les partenaires potentiels. Plusieurs établissements en République Tchèque, Espagne et Belgique sont intéressés par notre démarche. Une première rencontre devrait être organisée dans le courant de l'année 2020 afin de finaliser notre collaboration, étape indispensable avant le dépôt de notre projet prévu pour mars 2021 lors des appels à projets de l'agence Erasmus+ France. Pour ce nouveau projet c'est l'IRTSCA qui serait porteur du projet.

VII.2. Projet Erasmus+ sur les compétences communicationnelles des jeunes en situation de handicap

Le laboratoire de recherche en psychologie de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) a souhaité nous rencontrer afin que nous partagions notre expérience quant au projet Erasmus+ sur la bientraitance mais également de nous associer à un nouveau projet en cours d'élaboration.

Ce projet vise à mettre en place un partenariat stratégique pour favoriser l'accompagnement des enfants/adolescents avec une déficience intellectuelle. En Europe, 7 millions à 14 millions de personnes présentent une déficience intellectuelle (DI). Il s'agit d'un trouble neurodéveloppemental qui inclut un déficit du développement intellectuel et de la capacité à s'adapter dans les divers contextes de vie (scolaire, social, professionnel). Les déficits apparaissent pendant la période développementale, c'est-à-dire avant 18 ans. Les domaines du langage et de la communication sont fortement impactés ce qui entraîne des conséquences importantes sur la capacité des personnes avec DI d'échanger avec autrui et d'interagir dans les différents contextes sociaux. Les spécialistes de la DI mettent l'accent sur l'importance d'un accompagnement psychoéducatif précoce, particulièrement sur les compétences socio-communicatives, pour favoriser le devenir scolaire, social et professionnel des personnes. Actuellement, on constate un manque d'harmonisation des modes d'accompagnement des enfants et adolescents avec DI en Europe. Les modes d'accompagnement des enfants et adolescents avec DI ne sont pas suffisamment développés ni harmonisés. La situation est la suivante :

- On constate une méconnaissance ou une mise en œuvre insuffisante, voire inadaptée des stratégies d'accompagnement et de soutien pour de meilleures acquisitions (langage, connaissances, comportements...).
- Il n'existe pas d'harmonisation au niveau européen, voire à l'échelle des différents pays, dans la définition des programmes mis en œuvre, ni dans les modalités de coopération des différents acteurs, ni dans la formation des professionnels accompagnant les enfants/adolescents avec DI.
- L'absence d'harmonisation se retrouve dans les modes d'accueils des enfants/adolescents avec DI ; l'Europe se caractérise en effet par de grandes disparités entre les différents pays dans la situation des enfants/adolescents avec DI, ce qui résulte notamment des politiques publiques différentes. Les politiques publiques dans certains pays ont favorisé l'accueil des enfants dans des institutions spécialisées alors que d'autres pays ont encouragé le recours à des plateformes de service répondant aux besoins des personnes et une insertion des enfants/adolescents au sein des écoles ordinaires.
- Quel que soit le mode de vie quotidien des enfants/adolescents, la constante est que les différents acteurs de leur vie (familles, entourage, professionnels et autorités publiques) ne sont pas systématiquement mis en relation / articulés ? Ainsi, les parents sont peu associés aux programmes d'accompagnement développés par les professionnels. Cela engendre une faible continuité des pratiques lorsque les enfants/adolescents sont dans la sphère familiale. La pérennisation des progrès est ainsi limitée parce que l'entourage n'est pas toujours formé ou sensibilisé aux possibilités de développement d'un enfant.

L'objectif de ce projet élaboré par l'URCA est de mettre en place un partenariat stratégique pour favoriser l'échanges de pratiques et élaborer un diagnostic à propos des points suivants : quelle est la situation des enfants/adolescents avec DI en Europe (scolarisation ordinaire, en établissements spécialisés, mixtes) ? de quel accompagnement des compétences émotionnelles et en communication bénéficient-ils ? quels professionnels les accompagnent sur ces compétences (psychologues, orthophonistes, enseignants, éducateurs,...) ? quelles sont les missions de ces professionnels et qu'elles sont leurs relations dans l'accompagnement des enfants/adolescents ? Quelle est leur formation ? Comment sont associés les parents ? L'échange de pratique permettra la formulation de recommandations pour améliorer l'accompagnement des enfants/adolescents, particulièrement sur le plan des compétences émotionnelles et en communication, et la proposition d'un cadre de formation pour les professionnels.

L'IRTS CA sera associé à ce projet en tant que partenaire. Des formateurs et étudiants pourront ainsi y participer et contribuer à cette recherche qui aura de multiples retombées tant sur la qualité de nos contenus de formation que des compétences acquises par les participants au travers du vécu de cette expérience européenne.

Le projet est en cours d'élaboration pour un dépôt envisagé en mars 2021 auprès de l'agence Erasmus+ France.

VII.3. Nouvelle Charte Erasmus+ 2021-2027

L'un des axes fort de travail de l'année à venir sera le renouvellement de notre Charte Erasmus+. En effet, l'accès aux projets financés par l'agence Erasmus+ de l'enseignement supérieur et des partenariats stratégiques n'est possible que si notre établissement est titulaire de cette charte. Etant déjà titulaires de la charte 2014/2020, ce renouvellement devrait prendre la forme d'une procédure simplifiée dont nous aurons le résultat en octobre 2020 après envoi du dossier de renouvellement en mai 2020.

Cette nouvelle période 2021/2027 voit l'apparition de nouveaux outils de gestion et d'organisation du programme Erasmus+ tels que Erasmus Without Paper – Erasmus sans papier (EWP), l'initiative de carte européenne d'étudiant. Au fur et à mesure de l'obtention de précisions concernant ces nouveaux dispositifs nous les mettrons en place et les utiliserons au sein de notre établissement.

VII.4. Mobilités internationales pour les niveaux IV

Afin de permettre aux étudiants des niveaux IV de réaliser une expérience de mobilité internationale au cours de leurs parcours de formation, nous avons pour objectif de déposer une demande pour un projet Erasmus+ « enseignement et formation professionnelle ». En fonction des partenariats qui pourront être établis avec des terrains de stage, ce projet pourrait être déposé au cours du 1^{er} trimestre 2021 pour un financement à partir de la rentrée de cette même année.

Profitant de la réorganisation de l'alternance dans la formation ME, nous avons identifié, avec le responsable de formation, une période de 8 semaines lors de laquelle les étudiants pourraient partir en mobilité en Europe.

Afin de soutenir cette mobilité et permettre aux étudiants d'obtenir une bourse Erasmus+, le dépôt d'un dossier afin d'obtenir une charte formation professionnelle, différente de celle que nous possédons déjà, est indispensable.

Des différences existent entre ces deux dispositifs notamment concernant la durée minimum obligatoire des stages (15 jours au lieu de 60 jours) pour les étudiants ainsi que l'identification des partenaires dès le dépôt du projet (ce qui n'est pas nécessaire pour les projets relatifs à l'enseignement supérieur).

Ainsi l'objectif pour 2020 sera d'identifier ces partenaires potentiels (en utilisant nos partenariats déjà existants) et de déposer la demande de charte formation professionnelle permettant ensuite l'accès aux financements.

VII.5. Actions de communication

L'actualisation des pages « international » du site web de l'IRTS CA est aussi l'un des objectifs de l'année à venir. En effet, il est nécessaire de faire connaître nos actions, valoriser nos partenariats et les expériences vécues par les étudiants. Ces pages seront également alimentées par la diffusion de vidéos présentant les expériences des étudiants et réalisées au retour des mobilités (déjà accessibles sur notre page Facebook international).

Cette mise à jour permettra de nous mettre en conformité avec les obligations résultant de l'attribution de la charte Erasmus+ de l'enseignement supérieur : affichage en français et en anglais de la Charte sur notre site web ainsi que des conditions d'accès à la mobilité.

CONCLUSION

Nous pouvons observer depuis plusieurs années une montée en charge et une diversification des activités à l'international de notre établissement. Le temps alloué au chargé de l'international et des mobilités et à son assistante permet de susciter, développer et maintenir les partenariats tout en visant l'implication des personnels de l'IRTS CA et d'en assurer le suivi administratif.

L'implication des étudiants est un axe central de ce dispositif afin de les mobiliser, les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets puis les faire témoigner valorisant ainsi leurs expériences et notre ouverture à l'international en lien avec de nombreux partenaires européens et internationaux.

Le nombre de mobilité chez les étudiants augmente d'année en année. La récente réforme des diplômes de niveau 6 a directement impacté l'organisation des stages à l'international et cela a nécessité et nécessite encore des ajustements qui sont réalisés avec les filières de formation et en lien avec nos partenaires. Mais de nouvelles opportunités ont pu apparaître sur certaines filières et seront un appui au développement des mobilités. L'objectif est donc de poursuivre les mobilités étudiantes et de maintenir la dynamique engagée tant pour les étudiants **ainsi** que le personnel.

ANNEXES



CHARTER ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2014-2020

La Commission européenne délivre la présente Charte à :

IRTSCA

L'établissement s'engage à respecter les principes fondamentaux mentionnés ci-après :

- + Respecter pleinement les principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons.
- + Assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent).
- + N'exiger, dans le cas d'une expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

L'établissement s'engage également à :

- Lors de la participation à des actions de mobilité -

Avant la mobilité

- + Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties prenantes et ainsi permette aux étudiants mobiles d'opérer des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.
- + Mettre en oeuvre les actions de mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements. Ces accords établissent les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil et de l'intégration des étudiants mobiles.
- + S'assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis le niveau de compétence linguistique nécessaire.
- + S'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondée sur un contrat d'études pour les étudiants et d'un contrat de mobilité pour le personnel, validé à l'avance, entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.
- + Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.
- + Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire.
- + Fournir des orientations aux participants à la mobilité entrante pour les aider à trouver un logement.

Pendant la mobilité

- + Assurer une égalité de traitement et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux étant accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante.
- + Assurer l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.
- + Mettre en place des mécanismes appropriés de mentorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.
- + Fournir un soutien linguistique approprié aux participants à la mobilité entrante.

Après la mobilité

- + Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'études comptent pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.
- + Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.
- + Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.
- + S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat de mobilité.

- Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale -

- + Veiller à ce que la coopération conduise à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.
- + Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.
- + Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

- A des fins de visibilité -

- + Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférente de façon bien visible sur le site internet.
- + Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

Au nom de l'établissement, je reconnais que l'application de la charte sera contrôlée et que la violation de tout principe ou engagement précité peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

-signé-

MICHEL CHARPY
Représentant légal

F REIMS09

Annexe 2 : Kit de mobilité étudiant



Kit de mobilité de stage (SMP)

**A utiliser pour les mobilités de stages étudiants
liées à la convention AC103 2019**

- Contrat de mobilité
- Annexe I : contrat pédagogique
- Annexe II : les conditions générales
- Annexe III : la charte de l'étudiant Erasmus+

INSTRUCTIONS POUR LA COMPLETION DU CONTRAT PEDAGOGIQUE :

https://www.erasmusplus.fr/docs/2019/documentation/fiche_preparation/ac103-instructions-contrat-pedagogique-stage-2019.pdf

**GRANT AGREEMENT – SMP
FOR TRAINEESHIP MOBILITIES BETWEEN PROGRAMME COUNTRIES
CONTRAT DE MOBILITE – SMP
POUR LES MOBILITES DE STAGE ENTRE PAYS PROGRAMME**

Full official name of the sending institution and Erasmus Code :
Nom légal complet de l'établissement d'envoi et code Erasmus :

Address (official address in full) :
Adresse (adresse légale complète) :

Called hereafter "the institution", represented for the purposes of signature of this agreement by [*name(s), forename(s) and function*], of the one part, and
Ci-après dénommé "l'établissement", représenté pour la signature de cet accord par [*nom, prénom et fonction*] d'une part, et

Mr/Mrs/Ms: [*Student name and forename*] / Monsieur/Madame [*Nom et prénom du participant*] :

Date of birth / **Date de naissance :**

Nationality / **Nationalité :**

Address (official address in full) / **Adresse (adresse officielle complète) :**

Phone / **Téléphone :**

E-Mail / **Adresse électronique :**

Sex [Male/Female/Undefined] / **Genre [M/F/Non défini] :**

Academic year / **Année académique : 20../20..**

Study Cycle : First cycle Second cycle Third cycle Short cycle One-cycle study programme
Cycle d'études : 1^{er} cycle 2^e cycle 3^e cycle cycle court cycle unique

Subject area (degree in sending institution)

Domaine d'études (diplôme de l'établissement d'envoi) :

ISCED- F Code / **Code CITE-F :**

Number of completed higher education study years

Nombre d'années d'études supérieures achevées :

Student with / **Le participant sera :**

- a financial support from Erasmus+ EU funds / **allocataire de fonds européens Erasmus+**
 a zero-grant / **non-allocataire de fonds européens Erasmus+**
 a financial support from Erasmus+ EU funds combined with zero-grant / **partiellement allocataire de fonds européens Erasmus+.**

The financial support includes / **L'aide financière comprendra :**

- special needs support / **un complément de financement en raison d'une situation de handicap.**

For all participants receiving financial support from Erasmus+ EU funds, except those receiving ONLY a zero-grant from EU funds:
Informations bancaires à compléter pour les participants recevant une aide financière Erasmus+ (ne concerne pas les non-allocaires) :

Bank account where the financial support should be paid:
Numéro de compte bancaire sur lequel la subvention sera versée :
Bank account holder (if different than student):
Titulaire du compte (si différent de l'étudiant) :
Bank name:
Nom de la banque :
BIC/SWIFT : IBAN :

Called hereafter "the participant", of the other part, / Ci-après dénommé "le participant" d'autre part,

Have agreed to the Special Conditions and Annexes below which form an integral part of this agreement ("the agreement"):
ont accepté les conditions particulières et annexes ci-dessous, qui font partie intégrante du présent contrat (« le contrat ») :

- Annex I Learning Agreement for Erasmus+ mobility for traineeships / **Contrat pédagogique pour les mobilités de stage**
Annex II General Conditions / **Conditions générales**
Annex III Erasmus Student Charter / **Charte de l'étudiant Erasmus+.**

The terms set out in the Special Conditions shall take precedence over those set out in the annexes. It is not compulsory to circulate papers with original signatures for Annex I of this document: scanned copies of signatures and electronic signatures may be accepted, depending on the national legislation or institutional regulations.

Les conditions particulières prévalent sur les annexes. L'annexe I ne devra pas obligatoirement comporter les signatures originales, les signatures scannées et électroniques étant acceptées, selon la législation nationale en vigueur.

SPECIAL CONDITIONS / CONDITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 1 – SUBJECT MATTER OF THE AGREEMENT / OBJET DU CONTRAT

- 1.1 The institution shall provide support to the participant for undertaking a mobility activity for [traineeship] under the Erasmus+ Programme.
L'établissement s'engage à apporter son aide au participant engagé dans une activité de mobilité de [stage] du programme Erasmus+.
- 1.2 The participant accepts the support specified in article 3 and undertakes to carry out the mobility activity for [traineeship] as described in Annex I.
Le participant accepte l'aide financière indiquée à l'article 3 et s'engage à réaliser le programme de mobilité de [stage], tel que défini dans l'annexe I.
- 1.3 Amendments to the agreement, including to the start and end dates, shall be requested and agreed by both parties through a formal notification by letter or by electronic message.
Tout avenant au contrat, y compris les dates de début et de fin de mobilité, devra être demandé et accepté par les deux parties de manière formelle, par courrier postal ou électronique.

ARTICLE 2 – ENTRY INTO FORCE AND DURATION OF MOBILITY / PRISE D'EFFET DU CONTRAT ET DUREE DE LA MOBILITE

- 2.1 The agreement shall enter into force on the date when the last of the two parties signs.
Le contrat prend effet à la date de signature de la dernière des deux parties.
- 2.2 The mobility period shall start on [date] and end on [date]. The start date of the mobility period shall be the first day that the participant needs to be present at the receiving organisation.
[For participants attending a language course provided by another organisation than the receiving institution/organisation as a relevant part of the mobility period abroad: the start date of the mobility period shall be the first day of language course attendance outside the receiving organisation]. The end date of the period abroad shall be the last day the participant needs to be present at the receiving organisation.
La période de mobilité commencera le [jj/mm/aaaa] et se terminera le [jj/mm/aaaa]. La date de début de mobilité sera le premier jour de présence obligatoire du participant dans l'organisme d'accueil.
[Pour les participants inscrits à un cours de langue dans un établissement différent de l'établissement d'accueil : la date de début de mobilité sera le 1^{er} jour du cours de langue.] La date de fin de mobilité sera le dernier jour de présence obligatoire dans l'organisme d'accueil.
- 2.3 The participant shall receive a financial support from Erasmus+ EU funds for [.....] months and [.....] days
a-If the participant receives a financial support from Erasmus+ EU funds: the number of months and extra days shall be equal to the duration of the mobility period.
b-If the participant receives a financial support from Erasmus+ EU funds combined with a zero-grant period: the number of months and extra days shall correspond to the period covered by financial support from Erasmus+ EU funds, which shall be provided at least for the minimum duration of the period abroad (2 months for traineeships and 3 months or 1 academic term or trimester for studies).
c-If the participant receives a zero-grant for the entire period: this number of months and extra days should be 0.
Le participant recevra une subvention de fonds européens Erasmus+ pour [.....] mois et [.....] jours.
a- Si le participant bénéficie d'une subvention de fonds européens Erasmus+ : le nombre de mois et de jours supplémentaires financés devra correspondre à la durée de la mobilité.
b- Si le participant bénéficie d'une subvention de fonds européens Erasmus+ partielle : le nombre de mois et de jours supplémentaires financés devra correspondre à la durée de la mobilité couverte par ladite subvention, en respectant les durées minimales obligatoires (2 mois pour les stages et 3 mois ou 1 trimestre académique pour les études).
c- Si le participant est non-allocataire pour la totalité de la période, le nombre de mois et de jours supplémentaires devra être 0.
- 2.4 The total duration of the mobility period shall not exceed 12 months, including any zero grant period.
La durée totale de la période de mobilité ne devra pas excéder 12 mois, y compris les périodes de mobilité non financées.
- 2.5 Demands to the institution to extend the period of stay should be introduced at least one month before the end of the originally planned mobility period.
Les demandes de prolongation de durée de mobilité devront être faites à l'établissement au minimum un mois avant la fin de la période de mobilité initialement prévue.

- 2.6 The Transcript of Records or Traineeship Certificate (or statement attached to these documents) shall provide the confirmed start and end dates of duration of the mobility period.
Le relevé de notes ou l'attestation de stage (ou tout justificatif annexé à ces documents) devront comporter les dates effectives de début et de fin de mobilité.

ARTICLE 3 – FINANCIAL SUPPORT / AIDE FINANCIERE

- 3.1 The financial support for the mobility period is EUR [.....], corresponding to EUR [.....] per month and EUR [...] per extra days.
L'aide financière pour la période de mobilité est de [.....] euros, correspondant à [.....] euros par mois et [.....] euros par jour supplémentaire.
- 3.2 The amount for the mobility period shall be determined by multiplying the number of months of the mobility specified in article 2.3 with the rate applicable per month for the receiving country concerned. In the case of incomplete months, the financial support is calculated by multiplying the number of days in the incomplete month with 1/30 of the unit cost per month. If the participant is enrolled in an institution established in an outermost region/country, the participant shall receive an additional [...] EUR as a contribution for travel. If the participant receives a zero-grant for the entire period: the amount of contribution for travel should be 0.
Le montant total pour la période de mobilité devra être calculé en multipliant le nombre de mois définis à l'article 2.3 par le taux applicable par mois pour le pays de destination concerné. Dans le cas de mois incomplets, le montant de la subvention est calculé en multipliant le nombre de jours du mois incomplet par le 30^{ème} du montant mensuel. Si le participant est inscrit dans un établissement situé dans un territoire d'outre-mer, il percevra une contribution supplémentaire de [.....] euros pour les frais de voyage. Si le participant est non-allocataire, la contribution pour les frais de voyage sera nulle.
- 3.3 The reimbursement of costs incurred in connection with special needs, or expensive travel costs, when applicable, shall be based on the supporting documents provided by the participant.
Le remboursement des frais liés à des besoins spécifiques ou des frais de déplacement onéreux, si applicable, sera effectué sur la base des justificatifs fournis par le participant.
- 3.4 The financial support may not be used to cover similar costs already funded by EU funds.
L'aide financière ne pourra être utilisée pour couvrir des coûts faisant déjà l'objet d'un autre financement européen.
- 3.5 Notwithstanding article 3.4, the grant is compatible with any other source of funding including revenue that the participant could receive working beyond its studies/traineeship as long as he/she carries out the activities foreseen in Annex I.
Nonobstant l'article 3.4, la subvention est compatible avec toute autre source de financement, y compris une rémunération perçue par le participant travaillant pendant ses études/son stage, dans la mesure où les activités prévues dans l'annexe I sont réalisées.
- 3.6 The financial support or part thereof shall be repaid if the participant does not comply with the terms of the agreement. If the participant terminates the agreement before it ends, he/she shall have to refund the amount of the grant already paid, except if agreed differently with the sending institution. However, when the participant has been prevented from completing his/her mobility activities as described in Annex I due to force majeure, he/she shall be entitled to receive at least the amount of the grant corresponding to the actual duration of the mobility period. Any remaining funds shall have to be refunded, except if agreed differently with the sending institution. Such cases shall be reported by the sending institution and accepted by the National Agency.
L'aide financière ou une partie de celle-ci devra être remboursée si le participant ne satisfait pas aux termes du contrat. Si le participant interrompt le contrat avant la fin, il/elle devra rembourser le montant de la subvention déjà versé, sauf disposition contraire de l'établissement d'envoi. Cependant, si le participant a été dans l'impossibilité de réaliser les activités planifiées définies dans l'annexe I pour un cas de force majeure, il/elle sera autorisé à recevoir le montant de la subvention correspondant à la durée effective de la mobilité. Le financement restant devra être remboursé, sauf disposition contraire de l'établissement d'envoi. Les cas de force majeure devront être communiqués par l'établissement d'envoi, pour acceptation, à l'Agence nationale.

ARTICLE 4 – PAYMENT ARRANGEMENTS / PAIEMENT

- 4.1 A pre-financing payment shall be made to the participant no later than (whichever comes first):
- 30 calendar days after the signature of the agreement by both parties
 - the start date of the mobility period (or upon receipt of confirmation of arrival by the beneficiary)
- representing [between 70% and 100%] of the amount specified in Article 3. In case the participant did not provide the supporting documents in time, according to the sending institution's timeline, a later payment of the pre-financing can be exceptionally accepted.
- Un préfinancement devra être versé au participant au plus tard (en fonction des situations, en privilégiant le plus rapide) :
- 30 jours calendaires après la signature du contrat par les deux parties
 - A la date de début de la période de mobilité (ou à réception de l'attestation d'arrivée du participant), représentant [70 à 100 %] du montant spécifié à l'article 3. Dans le cas où le participant ne fournit pas les documents requis dans les délais impartis fixés par l'établissement d'envoi, un report du délai de paiement du préfinancement pourra être exceptionnellement accepté.

- 4.2 If the payment under article 4.1 is lower than 100% of the financial support, the submission of the online EU survey shall be considered as the participant's request for payment of the balance of the financial support. The institution shall have 45 calendar days to make the balance payment or to issue a recovery order in case a reimbursement is due.
Si le paiement défini à l'article 4.1 est inférieur à 100 % de l'aide financière, la soumission en ligne du rapport des participants sera considérée comme demande de paiement du solde par le participant. L'établissement disposera de 45 jours calendaires pour effectuer le versement du solde ou émettre un ordre de reversement en cas de remboursement.

ARTICLE 5 – INSURANCE / ASSURANCE

- 5.1 The participant shall have adequate insurance coverage: health insurance coverage, liability insurance coverage and accident insurance coverage. The French health insurance coverage can take into account health care costs and costs due to damages caused at the workplace during the mobility abroad, as described below.
Le participant devra bénéficier d'un niveau de couverture adéquat en matière de protection sociale, d'accident du travail et de responsabilité civile pendant le séjour à l'étranger. Il est à noter que le régime de sécurité sociale français peut, dans certaines conditions qui sont décrites ci-dessous, prendre en charge les frais de santé et les frais liés à un accident du travail survenu lors du stage à l'étranger.
- 5.2 Health insurance: mandatory for studies and traineeships
 When the mobility takes place in a European Union and European Economic Area member state, the student health care service covers the student for unexpected and necessary care. For this purpose, the student needs to ask his/her own health insurance – before the mobility starts – for the European Health Insurance Card. The student must provide a paper copy or a scanned copy of the European Health Insurance Card when signing the grant agreement.
 However, coverage provided by the European Health Insurance Card or by private insurance may not be sufficient, especially in case of repatriation and specific medical intervention. In that case, a complementary private insurance might be useful. The sending institution of the student is responsible for ensuring that he/she is aware of health insurance issues.
 When the mobility takes place in non-European Union country and a non-European Economic Area country, such as Turkey, Former Yugoslav Republic of Macedonia: students who incur health care costs abroad can ask for reimbursement to their own health student private insurance/health care, when coming back from the mobility abroad and upon presentation of the appropriate supporting documents.
 It is highly recommended that the student takes out a complementary health insurance policy with the company of their choice (student health insurance, parents' health insurance, private company...), effective in the country of the mobility and for the period of the mobility.
Exception: if the receiving organisation provides health care coverage to the student, in compliance with local law, the student can choose to take out this health care coverage. Before signing, the student must check the scope of the proposed guarantee.
Assurance maladie : obligatoire pour les études et les stages
 Lorsque la mobilité se déroule dans un pays membre de l'Union européenne et de l'Espace économique européen, l'étudiant est couvert par son régime de sécurité sociale étudiant, pour la prise en charge des soins imprévus et médicalement nécessaires. Pour ce faire, l'étudiant doit impérativement demander auprès de son organisme d'assurance maladie, avant son départ en mobilité, la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). L'étudiant doit fournir une copie de sa Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) lors de la signature du contrat de mobilité.
 Cependant, cette couverture peut s'avérer insuffisante, notamment lors d'un rapatriement ou d'une intervention médicale spécifique. Une assurance santé complémentaire peut s'avérer fort utile. Il est de la responsabilité de l'établissement d'envoyer d'informer l'étudiant sur les diverses couvertures santé.
 Lorsque la mobilité se déroule dans un pays non membre de l'Union européenne et l'Espace économique européen, tels que la Turquie et l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine : les étudiants qui engagent des frais de santé à l'étranger peuvent, au retour de mobilité et sur présentation des justificatifs, demander le remboursement auprès de leur Caisse de Sécurité Sociale étudiante.
 Il est fortement recommandé à l'étudiant de souscrire une assurance maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée de la mobilité, auprès de l'organisme de son choix (mutuelle étudiante, mutuelle des parents, compagnie privée ad hoc...).
Exception : si l'organisme d'accueil fournit à l'étudiant une couverture maladie en vertu des dispositions du droit local, alors l'étudiant peut choisir de bénéficier de celle-ci. Avant d'effectuer un tel choix, il vérifiera l'étendue des garanties proposées.

Owner of the health care insurance:	
Titulaire de l'assurance maladie :	
Organisation / Organisme d'affiliation :	
Number- reference / Numéro-référence :	

- 5.3 Liability insurance coverage : mandatory for traineeships, optional for studies
 A liability insurance covers damages caused by the student during his/her stay abroad (independently whether he/she is at work or not). Varying arrangements with respect to liability insurance are in place in different countries engaged in transnational learning mobility for traineeships. Trainees therefore run the risk of not being covered. Therefore it is the responsibility of the sending institution to check that there is liability insurance covering in a mandatory way at least damages caused by the participant at the

work place. Annex 1 provides clarity if this is covered by the receiving organisation or not. If not made compulsory by the national regulation of the receiving country, this might not be imposed on the receiving organisation.

In case the receiving institution does not provide such insurance, the student commits himself/herself to take out a personal assistance insurance policy (personal repatriation, legal support,...) and an individual accident insurance. The trainee must provide a copy of the liability insurance policy when signing the grant and learning agreements.

Assurance responsabilité civile : obligatoire pour les stages, facultatif pour les études

Une assurance responsabilité civile couvre les dommages causés par le participant pendant son séjour en mobilité (qu'il soit présent ou non sur le lieu de travail). Il existe différents types de garanties selon les pays impliqués dans les programmes de mobilités de stage transnationales. Le participant court par conséquent le risque de ne pas être couvert. Ainsi, l'établissement d'envoi a la responsabilité de vérifier que l'assurance responsabilité civile couvre obligatoirement à minima les dommages causés par le participant sur le lieu de travail. L'annexe I indique si l'assurance responsabilité civile est prise en charge ou non par l'établissement d'accueil. Si ce n'est pas une obligation légale nationale du pays d'accueil, cela peut ne pas être rendu obligatoire dans l'organisme d'accueil.

Dans le cas où l'organisme d'accueil ne prévoit pas une telle police d'assurance, l'étudiant s'engage à se couvrir par un contrat d'assistance (rapatriement sanitaire, assistance juridique, etc.) et par un contrat d'assurance individuelle accident. Le participant doit fournir au moment de la signature du présent contrat et du contrat pédagogique une attestation de responsabilité civile.

Owner of the liability insurance / Titulaire de l'assurance RC :	
Organisation / Organisme d'affiliation :	
Number/reference / Numéro/référence :	

5.4 Accident insurance coverage: mandatory for traineeships, optional for studies

This insurance covers damages to employees resulting from accidents at work. To benefit from the French law related to accident insurance coverage:

- the trainee should not benefit from any remuneration that could open rights to an accident insurance coverage in the country where the mobility takes place. For more information: <http://www.cleiss.fr/particuliers/partir/stage/ue-eee-suisse.html>
- the traineeship should take place only in the receiving organisation mentioned in the Annex I.
- the traineeship should take place in the foreign country mentioned in the Annex I.

The receiving organisation has 48 hours to inform and declare the accidents at the workplace to the sending institution.

The insurance covers the accidents incurred:

- inside the workplace and at working hours;
- on the usual way between the home address and the workplace of the trainee in the foreign territory;
- on the way between the home address of the trainee in the French territory, and his/her home address abroad (at the start and at the end of the traineeship);
- during a business trip for the receiving organization and necessarily under a mission order.

The sending institution is responsible for making sure that there is insurance against accidents at the workplace. Annex 1 mentions whether the receiving organisation provides such insurance coverage or not. If national law does not make it compulsory, it might not be imposed on the receiving organisation.

Assurance accident du travail : obligatoire pour les stages, facultatif pour les études

Cette assurance couvre les dommages résultant d'un accident causé aux employés sur leur lieu de travail. Pour pouvoir bénéficier de la législation française sur la couverture accident de travail, le présent stage doit :

- ne donner lieu à aucune rémunération susceptible d'ouvrir des droits à une protection sociale accident du travail dans le pays étranger. Plus d'information sur : <http://www.cleiss.fr/particuliers/partir/stage/ue-eee-suisse.html>
- se dérouler exclusivement dans l'organisme d'accueil apparaissant dans l'annexe I
- se dérouler exclusivement dans le pays étranger mentionné dans l'annexe I.

La déclaration des accidents du travail incombe à l'établissement d'envoi qui doit être informé par l'organisme d'accueil par écrit dans un délai de 48 heures.

La couverture concerne les accidents survenus :

- dans l'enceinte du lieu du stage et aux heures de stage
- sur le trajet aller-retour habituel entre la résidence du stagiaire et le lieu du stage sur le territoire étranger
- sur le trajet aller-retour (début et fin de stage) du domicile du stagiaire situé sur le territoire français et le lieu de résidence à l'étranger
- dans le cadre d'une mission confiée par l'organisme d'accueil et obligatoirement sur ordre de mission.

L'établissement d'envoi doit vérifier si l'organisme d'accueil assure les stagiaires contre les accidents du travail et le préciser dans l'annexe I, à la rubrique prévue à cet effet. Si l'organisme d'accueil ne couvre pas le participant (si ce n'est pas une obligation légale nationale du pays d'accueil, cela peut ne pas être rendu obligatoire dans l'organisme d'accueil), l'établissement d'envoi doit s'assurer que le participant est couvert par ce type d'assurance, contractée soit par l'établissement lui-même soit par le participant.

Name of the insurance owner: Titulaire de l'assurance :	
Organisation/ Organisme d'affiliation :	
Number/reference / Numéro/référence :	

ARTICLE 6 – ONLINE LINGUISTIC SUPPORT / AIDE LINGUISTIQUE EN LIGNE

Only applicable for mobilities for which the main language of instruction or work is Bulgarian, Croatian, Czech, Danish, Dutch, English, Estonian, Finnish, French, German, Greek, Hungarian, Irish Gaelic, Italian, Latvian, Lithuanian, Maltese, Polish, Portuguese, Romanian, Slovak, Slovenian, Spanish, or Swedish (or additional languages once they become available in the Online Linguistic Support (OLS) tool), with the exception of native speakers.

Applicable uniquement pour les mobilités dont les langues d'enseignement ou de travail sont : bulgare, croate, tchèque, danois, néerlandais, anglais, estonien, finnois, français, allemand, grec, hongrois, gaélique Irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, espagnol ou suédois (ou les langues supplémentaires qui seront disponibles sur l'outil linguistique en ligne OLS), exception faite pour les locuteurs natifs.

- 6.1. The participant must carry out the OLS language assessment before and at the end of the mobility period. The completion of the online assessment before departure is a pre-requisite for the mobility, except in duly justified cases.
Le participant devra passer le test de langue OLS, avant et à la fin de la période de mobilité. L'évaluation linguistique en ligne avant le départ est un prérequis à la mobilité, excepté dans des cas exceptionnels justifiés.
- 6.2. [Only applicable to participants following an OLS language course] The participant shall follow the OLS language course, starting as soon as they receive access and making the most out of the service. The participant shall immediately inform the institution if he/she is unable to carry out the course, before accessing it.
[Concerne uniquement les participants suivant les cours linguistiques en ligne] Le participant devra suivre les cours linguistiques en ligne, qui commenceront dès la réception de l'accès, afin de pouvoir profiter pleinement de ce service. Le participant devra immédiatement informer l'établissement s'il est dans l'impossibilité de suivre les cours en ligne, avant d'y accéder.
- 6.3. [Optional-to be decided by the beneficiary] The payment of the final instalment of the financial support is subject to the completion of the compulsory OLS language assessment at the end of the mobility.
[Facultatif : à déterminer par l'établissement d'envoi] Le paiement du dernier versement de l'aide financière est soumis à l'évaluation en ligne obligatoire à la fin de la mobilité.

ARTICLE 7 – EU SURVEY / RAPPORT DU PARTICIPANT

- 7.1. The participant shall complete and submit the online EU Survey after the mobility abroad within 30 calendar days upon receipt of the invitation to complete it. Participants who fail to complete and submit the online EU Survey may be required by their institution to partially or fully reimburse the financial support received.
Le participant devra compléter et soumettre le rapport du participant en ligne après sa période de mobilité, dans un délai de 30 jours calendaires suivant la réception de la notification l'invitant à le faire.
Les participants qui ne complètent pas et qui ne soumettent pas leur rapport du participant seront susceptibles de rembourser partiellement ou intégralement l'aide financière reçue à leur établissement d'envoi.
- 7.2. A complementary online survey may be sent to the participant allowing for full reporting on recognition issues.
Un rapport en ligne supplémentaire pourra être envoyé au participant pour obtenir des informations complémentaires concernant la reconnaissance de la mobilité.

ARTICLE 8 – LAW APPLICABLE AND COMPETENT COURT / LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPETENT

- 8.1. The Agreement is governed by the French law.
Ce contrat est régi par le droit français.
- 8.2. The competent court determined in accordance with the applicable national law shall have sole jurisdiction to hear any dispute between the institution and the participant concerning the interpretation, application or validity of this Agreement, if such dispute cannot be settled amicably.
Le tribunal compétent déterminé conformément à la législation nationale applicable sera seul compétent pour entendre les litiges entre l'établissement et le participant concernant l'interprétation, l'application ou la validité de ce contrat, si ce litige ne peut pas être réglé à l'amiable.

SIGNATURES

For the participant: *[Name – Forename]*
Le participant *[Nom – Prénom]*

Done at *[place]*, *[date]*
Fait à *[lieu]*, le *[date]*

Signature :

For the *[institution/organisation]*: *[Name – Forename – Function]*
Pour *[l'établissement/l'organisme]* : *[Nom – Prénom – Fonction]*

Done at *[place]*, *[date]*
Fait à *[lieu]*, le *[date]*

Signature :

Annexe I

LEARNING AGREEMENT – SMP
FOR TRAINEESHIPS MOBILITIES BETWEEN PROGRAMME COUNTRIES
CONTRAT PEDAGOGIQUE - SMP
POUR LES MOBILITES DE STAGE ENTRE PAYS PROGRAMME

Trainee Stagiaire	Last name(s) Nom(s)	First name(s) Prénom(s)	Date of birth Date de naissance	Nationality Nationalité ¹	Sex [Male/Female/ Undefined] Genre [M/F/Non défini]	Study cycle Cycle d'études ²	Field of education Domaine d'études ³
Sending Institution Etablissement d'envoi	Name Nom	Faculty/ Department Faculté/ Département	Erasmus code ⁴ (if applicable) Code Erasmus (si existant)	Address Adresse	Country Pays	Contact person name; email; phone Nom de la personne de contact ⁵ ; adresse mail; téléphone	
Receiving Organisation/ Enterprise Organisme/ Entreprise d'accueil	Name Nom	Department Département	Address; website Adresse; site internet	Country Pays	Size Taille	Contact person name; position; e-mail; phone Nom de la personne de contact ⁶ fonction; adresse mail; téléphone	Mentor name; position; e-mail; phone Nom du tuteur ⁷ ; fonction; adresse mail; téléphone
					<input type="checkbox"/> < 250 employees <input type="checkbox"/> < 250 employés <input type="checkbox"/> > 250 employees <input type="checkbox"/> > 250 employés		

Before the mobility – Avant la mobilité

<i>Table A - Traineeship Programme at the Receiving Organisation/Enterprise</i> Tableau A – programme de stage dans l'organisme/l'entreprise d'accueil Planned period of the mobility: from [month/year] to [month/year] Période de mobilité prévue : de [mois/année] à [mois/année]	
Traineeship title / Intitulé du stage :	Number of working hours per week / Nombre d'heures travaillées par semaine
Detailed programme of the traineeship / Programme détaillé du stage :	
Traineeship in digital skills: Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> Stage dans le domaine des compétences numériques ⁸ : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Knowledge, skills and competences to be acquired by the end of the traineeship (expected Learning Outcomes): Connaissances, aptitudes et compétences à acquérir par le stagiaire au cours du stage (résultats d'apprentissage attendus) :	
Monitoring plan / Plan de suivi :	
Evaluation plan / Plan d'évaluation :	
The level of language competence in _____ [indicate here the main language of work] that the trainee already has or agrees to acquire by the start of the mobility period is: Le niveau de compétence linguistique ⁹ en _____ [indiquer ici la langue principale de travail] que le stagiaire possède ou s'engage à acquérir avant le début de la période de stage est :	
A1 <input type="checkbox"/> A2 <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> B2 <input type="checkbox"/> C1 <input type="checkbox"/> C2 <input type="checkbox"/> Native speaker / Locuteur natif <input type="checkbox"/>	

Table B - Sending Institution

Tableau B – Etablissement d'envoi

Please use only one of the following three boxes:

Merci de compléter une seule des trois options ci-dessous¹⁰ :

1. The traineeship is embedded in the curriculum and upon satisfactory completion of the traineeship, the institution undertakes to:

La période de stage fait partie intégrante du programme d'études et, sous réserve d'une réalisation satisfaisante, l'établissement s'engage à :

AwardECTS credits (or equivalent) Attribuer.....crédits ECTS (ou équivalent) ¹¹	Give a grade based on: Traineeship certificate <input type="checkbox"/> Final report <input type="checkbox"/> Interview <input type="checkbox"/> Attribuer une note sur la base de : l'attestation de stage <input type="checkbox"/> le rapport final <input type="checkbox"/> l'entretien <input type="checkbox"/>
Record the traineeship in the trainee's Transcript of Records and Diploma Supplement (or equivalent). Faire apparaître la période de stage dans le relevé de notes du stagiaire et dans le supplément au diplôme (ou équivalent).	
Record the traineeship in the trainee's Europass Mobility Document: Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> Faire apparaître la période de stage dans l'Europass Mobilité du stagiaire : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

2. The traineeship is voluntary and, upon satisfactory completion of the traineeship, the institution undertakes to:

Le stage est optionnel (facultatif) et, sous réserve d'une réalisation satisfaisante, l'établissement s'engage à :

Award ECTS credits (or equivalent): Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> Attribuer des crédits ECTS (ou des crédits équivalents) : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	If yes, please indicate the number of credits: Si oui, merci d'indiquer le nombre de crédits :
Give a grade: Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> Attribuer une note : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	If yes, please indicate if this will be based on: Traineeship certificate <input type="checkbox"/> Final report <input type="checkbox"/> Interview <input type="checkbox"/> Si oui, merci d'indiquer sur quelle base : attestation de stage <input type="checkbox"/> rapport final <input type="checkbox"/> entretien <input type="checkbox"/>
Record the traineeship in the trainee's Transcript of Records: Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> Faire apparaître la période de stage dans le relevé de notes du stagiaire : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Record the traineeship in the trainee's Diploma Supplement (or equivalent) Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> Faire apparaître la période de stage dans le supplément au diplôme (ou équivalent) Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Record the traineeship in the trainee's Europass Mobility Document: Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> Faire apparaître la période de stage dans l'Europass Mobilité du stagiaire : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

~~3. The traineeship is carried out by a recent graduate and, upon satisfactory completion of the traineeship, the institution undertakes to:~~

~~**La période de stage est réalisée par un jeune diplômé et, sous réserve d'une réalisation satisfaisante, l'établissement s'engage à :**~~

Award ECTS credits (or equivalent): Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> Attribuer des crédits ECTS (ou équivalent) : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	If yes, please indicate the number of credits: Si oui, merci d'indiquer le nombre de crédits :
Record the traineeship in the trainee's Europass Mobility Document (highly recommended): Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> Faire apparaître la période de stage dans l'Europass Mobilité du stagiaire (vivement recommandé) : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	



L'option 3 concernant les stages pour les jeunes diplômés n'est pas disponible au départ de la France. Plus d'information sur :
<http://www.education.gouv.fr/cid84337/publication-du-decret-d-application-de-la-loi-sur-les-stages-des-avancees-importantes-pour-les-stagiaires.html>

Accident insurance for the trainee

Assurance accident du travail pour le stagiaire

The Sending Institution will provide an accident insurance to the trainee (if not provided by the Receiving Organisation/Enterprise): Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> L'établissement d'envoi fournira au stagiaire une assurance accident du travail (s'il n'est pas assuré par l'organisme/l'entreprise d'accueil) : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	The accident insurance covers: - accidents during travels made for work purposes: Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> - accidents on the way to work and back from work: Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> L'assurance accident couvre : - les accidents survenus pendant les déplacements professionnels : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> - les accidents survenus sur les trajets domicile-travail : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
The Sending Institution will provide a liability insurance to the trainee (if not provided by the Receiving Organisation/Enterprise): Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> L'établissement d'envoi fournira au stagiaire une assurance responsabilité civile (s'il n'est pas couvert par l'organisme/l'entreprise d'accueil) : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Table C - Receiving Organisation/Enterprise Tableau C – Organisme/Entreprise d'accueil					
The Receiving Organisation/Enterprise will provide financial support to the trainee for the traineeship: Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> L'organisme/l'entreprise d'accueil accordera au stagiaire une aide financière pendant son stage : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			If yes, amount (EUR/month): Si oui, montant (EUR/mois) :		
The Receiving Organisation/Enterprise will provide a contribution in kind to the trainee for the traineeship: Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> If yes, please specify: L'organisme/l'entreprise d'accueil accordera au stagiaire des avantages en nature : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, préciser :					
The Receiving Organisation/Enterprise will provide an accident insurance to the trainee (if not provided by the Sending Institution): Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> L'organisme/l'entreprise d'accueil fournira au stagiaire une assurance accident du travail (s'il n'est pas couvert par l'établissement d'envoi) : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			The accident insurance covers: - accidents during travels made for work purposes: Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> - accidents on the way to work and back from work: Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> L'assurance accident couvre : - les accidents survenus pendant les déplacements professionnels : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> - les accidents survenus sur les trajets domicile-travail : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
The Receiving Organisation/Enterprise will provide a liability insurance to the trainee (if not provided by the Sending Institution): Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> L'organisme/l'entreprise d'accueil fournira au stagiaire une assurance responsabilité civile (s'il n'est pas couvert par établissement d'envoi) : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>					
The Receiving Organisation/Enterprise will provide appropriate support and equipment to the trainee. L'organisme/l'entreprise d'accueil s'engage à mettre à disposition du stagiaire les équipements adaptés et à lui apporter un accompagnement pendant son stage.					
Upon completion of the traineeship, the Organisation/Enterprise undertakes to issue a Traineeship Certificate within 5 weeks after the end of the traineeship. Sous réserve de la réalisation complète de la période de stage, l'organisme/l'entreprise d'accueil s'engage à délivrer une attestation de stage dans un délai de 5 semaines à compter de la date de fin du stage.					
<p>By signing this document, the trainee, the Sending Institution and the Receiving Organisation/Enterprise confirm that they approve the Learning Agreement and that they will comply with all the arrangements agreed by all parties. The trainee and Receiving Organisation/Enterprise will communicate to the Sending Institution any problem or changes regarding the traineeship period. The Sending Institution and the trainee should also commit to what is set out in the Erasmus+ grant agreement. The institution undertakes to respect all the principles of the Erasmus Charter for Higher Education relating to traineeships.</p> <p>En signant ce document, le stagiaire, l'établissement d'envoi et l'organisme/l'entreprise d'accueil confirment qu'ils approuvent le contrat pédagogique et qu'ils se conforment aux dispositions acceptées par toutes les parties. Le stagiaire et l'organisme/l'entreprise d'accueil communiqueront à l'établissement d'envoi tout problème ou toute modification relatifs à la période de stage. L'établissement d'envoi et le stagiaire s'engagent également à respecter les termes du contrat de mobilité. L'établissement est soumis au respect des principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur en matière de stages.</p>					
Commitment Engagement	Name Nom	Email Adresse mail	Position Fonction	Date Date	Signature Signature
Trainee Stagiaire			Trainee Stagiaire		
Responsible person at the Sending Institution Personne responsable ¹³ dans l'établissement d'envoi					
Supervisor at the Receiving Organisation Superviseur ¹³ de l'organisme/l'entreprise d'accueil					

During the Mobility – Pendant la mobilité

<p><i>Table A2 - Exceptional Changes to the Traineeship Programme at the Receiving Organisation/Enterprise</i> (to be approved by e-mail or signature by the student, the responsible person in the Sending Institution and the responsible person in the Receiving Organisation/Enterprise)</p> <p>Tableau A2 – Modifications exceptionnelles du programme de stage dans l'organisme/l'entreprise d'accueil (à approuver par mail ou à faire signer par l'étudiant et les personnes responsables dans l'établissement d'envoi et l'organisme/l'entreprise d'accueil)</p> <p>Planned period of the mobility: from [month/year] till [month/year]</p> <p>Période de mobilité prévue : de [mois/année].....à [mois/année].....</p>	
Traineeship title / Intitulé du stage :	Number of working hours per week: Nombre d'heures travaillées par semaine :
Detailed programme of the traineeship period / Programme détaillé du stage :	
Knowledge, skills and competences to be acquired by the end of the traineeship (expected Learning Outcomes): Connaissances, aptitudes et compétences à acquérir par le stagiaire au cours du stage (résultats d'apprentissage attendus) :	
Monitoring plan / Plan de suivi :	
Evaluation plan / Plan d'évaluation :	

After the Mobility – Après la mobilité

Table D - Traineeship Certificate by the Receiving Organisation/Enterprise Tableau D – Attestation de stage de l'organisme/l'entreprise d'accueil
Name of the trainee / Nom du stagiaire :
Name of the Receiving Organisation/Enterprise / Nom de l'organisme/l'entreprise d'accueil :
Sector of the Receiving Organisation/Enterprise / Secteur d'activité de l'organisme/l'entreprise d'accueil :
Address of the Receiving Organisation/Enterprise [street, city, country, phone, e-mail address], website: Coordonnées de l'organisme/l'entreprise d'accueil [rue, ville, pays, téléphone, adresse mail], site internet :
Start date and end date of traineeship: from [day/month/year] to [day/month/year] Dates de début et de fin de stage : du [jour/mois/année].....au [jour/mois/année].....
Traineeship title: / Intitulé du stage :
Detailed programme of the traineeship period including tasks carried out by the trainee: Programme détaillé de la période de stage, y compris les tâches réalisées par le stagiaire :
Knowledge, skills (intellectual and practical) and competences acquired (achieved Learning Outcomes): Connaissances, aptitudes (intellectuelles et pratiques) et compétences acquises (résultats d'apprentissage obtenus) :
Evaluation of the trainee / Evaluation du stagiaire :
Date :
Name and signature of the Supervisor at the Receiving Organisation/Enterprise: Nom et signature du superviseur de l'organisme/l'entreprise d'accueil :

- ¹ Nationality: Country to which the person belongs administratively and that issues the ID card and/or passport.
Nationalité : pays duquel la personne dépend administrativement et qui délivre la carte d'identité et/ou le passeport.
- ² Study cycle: Short cycle (EQF level 5) / Bachelor or equivalent first cycle (EQF level 6) / Master or equivalent second cycle (EQF level 7) / Doctorate or equivalent third cycle (EQF level 8).
Cycles d'études : Cycle court (CEC niveau 5) / Licence ou équivalent 1^{er} cycle (CEC niveau 6) / Master ou équivalent 2^e cycle (CEC niveau 7) / Doctorat ou équivalent 3^e cycle (CEC niveau 8).
- ³Field of education: The ISCED-F 2013 search tool available at http://ec.europa.eu/education/tools/isced-f_en.htm should be used to find the ISCED 2013 detailed field of education and training that is closest to the subject of the degree to be awarded to the trainee by the sending institution.
Domaine d'études : L'outil de recherche CITE-F 2013 disponible sur http://ec.europa.eu/education/tools/isced-f_fr.htm devra être utilisé pour trouver le domaine d'études de la classification internationale type de l'Education (CITE) le plus proche du domaine d'études du diplôme préparé par l'étudiant dans l'établissement d'envoi.
- ⁴ Erasmus code: a unique identifier that every higher education institution that has been awarded with the Erasmus Charter for Higher Education (ECHE) receives. It is only applicable to higher education institutions located in Programme Countries.
Code Erasmus : identifiant unique attribué à tout établissement d'enseignement supérieur titulaire de la charte Erasmus (ECHE). Il concerne uniquement les établissements situés dans les pays participant au programme.
- ⁵ Contact person at the sending institution: a person who provides a link for administrative information and who, depending on the structure of the higher education institution, may be the departmental coordinator or will work at the international relations office or equivalent body within the institution.
Personne de contact dans l'établissement d'envoi : personne pouvant fournir des informations d'ordre administratif et qui, selon le type d'établissement d'enseignement supérieur, peut être le coordinateur du programme ou une personne du service des relations internationales ou service équivalent.
- ⁶ Contact person at the Receiving Organisation: a person who can provide administrative information within the framework of Erasmus+ traineeships.
Personne de contact dans l'organisme/l'entreprise d'accueil : personne pouvant fournir des informations d'ordre administratif dans le cadre des mobilités de stage Erasmus+.
- ⁷ Mentor: the role of the mentor is to provide support, encouragement and information to the trainee on the life and experience relative to the enterprise (culture of the enterprise, informal codes and conducts, etc.). Normally, the mentor should be a different person than the supervisor.
Tuteur : son rôle est d'apporter aide, encouragement et information au stagiaire sur la vie et l'expérience de l'entreprise (culture d'entreprise, codes informels et comportements, etc.). Normalement, le tuteur et le superviseur doivent être deux personnes différentes.
- ⁸ Traineeship in digital skills: any traineeship where trainees receive training and practice in at least one or more of the following activities: digital marketing (e.g. social media management, web analytics); digital graphical, mechanical or architectural design; development of apps, software, scripts, or websites; installation, maintenance and management of IT systems and networks; cybersecurity; data analytics, mining and visualisation; programming and training of robots and artificial intelligence applications. Generic customer support, order fulfilment, data entry or office tasks are not considered in this category.
Stage dans le domaine des compétences numériques : tout stage au cours duquel le stagiaire se forme et met en pratique une ou plusieurs des activités suivantes : marketing numérique (exemples : gestion de médias sociaux, analyse Web) ; graphiques numériques ; conceptions mécaniques et architecturales ; développement d'applications, de logiciels, de scripts ou de sites ; installation, maintenance et gestion de systèmes et de réseaux informatiques ; sécurité des systèmes d'informations ; analyse de données ; extraction et visualisation ; programmation et tests d'applications pour robots et intelligence artificielle. Assistance clients, réalisation de commandes, saisies de données et tâches administratives ne sont pas concernées.
- ⁹ Level of language competence: a description of the European Language Levels (CEFR) is available at: <https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>
Niveau de compétences linguistiques : une information sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECR) est disponible sur : <https://europass.cedefop.europa.eu/fr/resources/european-language-levels-cefr>
- ¹⁰ There are three different provisions for traineeships:
1. Traineeships embedded in the curriculum (counting towards the degree)
2. Voluntary traineeships (not obligatory for the degree)
3. Traineeships for recent graduates.
Il existe trois possibilités pour les stages :
1. Stage faisant partie intégrante du programme d'études (comptabilisé dans le diplôme)
2. Stage optionnel (non obligatoire pour l'obtention du diplôme)
3. Stages pour les jeunes diplômés (option non disponible au départ de la France).
- ¹¹ ECTS credits or equivalent: in countries where the "ECTS" system it is not in place, "ECTS" needs to be replaced in all tables by the name of the equivalent system that is used and a web link to an explanation to the system should be added.
Crédits ECTS ou système équivalent : pour les pays dans lesquels le système ECTS n'est pas encore mis en place, l'ECTS devra être remplacé dans tous les tableaux par le nom du système équivalent, accompagné d'un lien vers le site WEB sur lequel des informations sont disponibles.
- ¹² Responsible person at the sending institution: this person is responsible for signing the Learning Agreement, amending it if needed and recognising the credits and associated learning outcomes on behalf of the responsible academic body as set out in the Learning Agreement. The name and email of the Responsible person must be filled in only in case it differs from that of the Contact person mentioned at the top of the document.
Personne responsable dans l'établissement d'envoi : personne responsable de la signature du contrat pédagogique, des modifications qui y seront apportées si nécessaire et qui assure la reconnaissance des crédits et des résultats d'apprentissage associés, au nom de l'entité académique responsable qui figure dans le contrat de mobilité. Le nom et l'adresse e-mail de la personne responsable doivent être indiqués uniquement dans le cas où celle-ci diffère de la personne contact indiquée au début du document.
- ¹³ Supervisor at the Receiving Organisation: this person is responsible for signing the Learning Agreement, amending it if needed, supervising the trainee during the traineeship and signing the Traineeship Certificate. The name and email of the Supervisor must be filled in only in case it differs from that of the Contact person mentioned at the top of the document.
Superviseur de l'organisme/l'entreprise d'accueil : personne responsable de la signature du contrat pédagogique (et des modifications qui y seront apportées si nécessaire) et de l'attestation de stage, qui supervise le stagiaire pendant son stage. Le nom et l'adresse e-mail du superviseur doivent être indiqués uniquement dans le cas où celui-ci diffère de la personne contact indiquée au début du document.

GENERAL CONDITIONS – SMP / CONDITIONS GENERALES – SMP

ARTICLE 1 – LIABILITY / RESPONSABILITÉ

Each party of this agreement shall exonerate the other from any civil liability for damages suffered by him or his staff as a result of performance of this agreement, provided such damages are not the result of serious and deliberate misconduct on the part of the other party or his staff.

Chaque partie contractante décharge l'autre partie contractante de toute responsabilité civile du fait des dommages subis par elle-même ou par son personnel résultant de l'exécution du présent contrat, dans la mesure où ces dommages ne sont pas dus à une faute grave et intentionnelle de l'autre partie contractante ou de son personnel.

The National Agency of France, the European Commission or their staff shall not be held liable in the event of a claim under the agreement relating to any damage caused during the execution of the mobility period. Consequently, the National Agency of France or the European Commission shall not entertain any request for indemnity of reimbursement accompanying such claim.

L'Agence nationale française, la Commission européenne ou leurs personnels ne seront pas tenus responsables pour toute action en réparation des dommages survenus aux tiers, y compris le personnel du projet, pendant la réalisation de la période de mobilité. En conséquence, l'Agence nationale française ou la Commission européenne ne seront pas tenues à des indemnités de remboursement concernant cette action.

ARTICLE 2 – TERMINATION OF THE AGREEMENT / RESILIATION DU CONTRAT

In the event of failure by the participant to perform any of the obligations arising from the agreement, and regardless of the consequences provided for under the applicable law, the institution is legally entitled to terminate or cancel the agreement without any further legal formality where no action is taken by the participant within one month of receiving notification by registered letter.

Il pourra être mis fin au contrat en cas d'inexécution, par le participant, de ses obligations découlant du présent contrat, et indépendamment des conséquences prévues par la loi qui lui est applicable ; le présent contrat peut alors être résilié ou dissout de plein droit par l'établissement, sans qu'il soit nécessaire de procéder à aucune autre formalité judiciaire, dès lors qu'une mise en demeure par lettre recommandée a été notifiée aux parties et que cela n'a pas été suivi d'exécution dans un délai d'un mois.

If the participant terminates the agreement before its agreement ends or if he/she fails to follow the agreement in accordance with the rules, he/she shall have to refund the amount of the grant already paid, except if agreed differently with the institution.

Si le participant met fin au contrat avant la fin de sa période contractuelle, ou s'il/elle manque à ses obligations, il/elle devra rembourser le montant de la bourse déjà reçu, sauf décision contraire de l'établissement d'envoi.

In case of termination by the participant due to "force majeure", i.e. an unforeseeable exceptional situation or event beyond the participant's control and not attributable to error or negligence on his/her part, the participant shall be entitled to receive at least the amount of the grant corresponding to the actual duration of the mobility period. Any remaining funds shall have to be refunded, except if agreed differently with the sending organisation.

Si la résiliation est due à un cas de force majeure, par exemple, une situation exceptionnelle imprévisible ou un événement incontrôlable par le participant et qui ne peut pas être attribué à une erreur ou une négligence de sa part, le participant pourra recevoir au moins le montant de la bourse correspondant à la durée effective de la période de mobilité. Le financement restant devra être remboursé, sauf décision contraire de l'établissement d'envoi.

ARTICLE 3 – DATA PROTECTION / PROTECTION DES DONNEES

All personal data contained in the agreement shall be processed in accordance with Regulation (EC) No 2018/1725 of the European Parliament and of the Council on the protection of individuals with regard to the processing of personal data by the EU institutions and bodies and on the free movement of such data. Such data shall be processed solely in connection with the implementation and follow-up of the agreement by the sending institution, the National Agency and the European Commission, without prejudice to the possibility of passing the data to the bodies responsible for inspection and audit in accordance with EU legislation (Court of Auditors or European Antifraud Office (OLAF)).

Le traitement de toute information personnelle présente au contrat devra être effectué conformément au règlement n° 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil pour la protection des individus, relatif au traitement des données personnelles par les institutions européennes et sur la libre circulation de celles-ci. Ces données seront utilisées uniquement pour la mise en place et le suivi de la convention de subvention par l'établissement d'origine, l'Agence nationale et la Commission européenne, sans préjudice quant à la possibilité de transmission de ces données aux organismes chargés du contrôle et de l'audit en accord avec la législation européenne (Office européen de Lutte Anti-fraude).

The participant may, on written request, gain access to his personal data and correct any information that is inaccurate or incomplete. He/she should address any questions regarding the processing of his/her personal data to the sending institution

and/or the National Agency. The participant may lodge a complaint against the processing of his personal data to the European Data Protection Supervisor with regard to the use of the data by the European Commission.

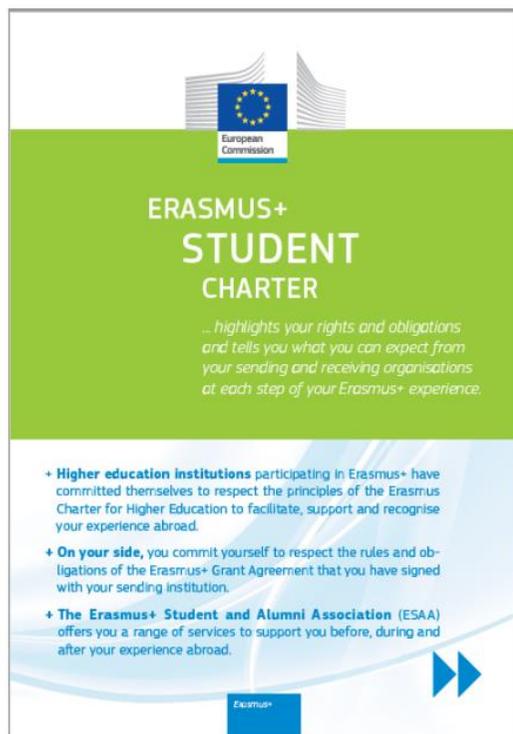
Le participant peut, sur demande écrite, avoir le droit d'accéder à ses données personnelles pour les modifier en cas d'erreur et pour les compléter. Il/elle adressera toute question concernant l'utilisation de ses données personnelles à l'établissement d'origine et/ou à l'Agence nationale. Le participant peut porter plainte contre l'utilisation de ses données personnelles auprès du Contrôleur européen de protection des données (CEPD) en ce qui concerne l'utilisation de celles-ci par la Commission européenne.

ARTICLE 4 – CHECKS AND AUDITS / VERIFICATION ET AUDITS

The parties of the agreement undertake to provide any detailed information requested by the European Commission, the National Agency of France or by any other outside body authorised by the European Commission or the National Agency of France to check that the mobility period and the provisions of the agreement are being properly implemented.

Les contractants s'engagent à fournir toute information détaillée demandée par la Commission européenne, l'Agence nationale française ou tout autre organisme extérieur accrédité par la Commission européenne et l'Agence nationale française pour vérifier que la période de mobilité et les dispositions prévues au contrat ont été mises en œuvre de manière conforme.

Annexe III




**ERASMUS+
STUDENT
CHARTER**
*... highlights your rights and obligations
and tells you what you can expect from
your sending and receiving organisations
at each step of your Erasmus+ experience.*

- + **Higher education institutions** participating in Erasmus+ have committed themselves to respect the principles of the Erasmus Charter for Higher Education to facilitate, support and recognise your experience abroad.
- + **On your side**, you commit yourself to respect the rules and obligations of the Erasmus+ Grant Agreement that you have signed with your sending institution.
- + **The Erasmus+ Student and Alumni Association (ESAA)** offers you a range of services to support you before, during and after your experience abroad.

AC103 - Kit mobilité de stage (SMP) 2019 V1

Erasmus Student Charter

STEP I. Before your mobility period

- + Once you have been selected as an Erasmus+ student, you are entitled to receive guidance regarding the partner institutions or enterprises where you can spend your mobility period and the activities that you can undertake there.
- + You have the right to receive information on the **grading system** used by your receiving institution, as well as information on **obtaining insurance and finding housing, and securing a visa** (if required). You can find the relevant contact points and information sources in the inter-institutional agreement signed between your sending and receiving institutions.
- + You will sign a **Grant Agreement** (even if you do not receive financial support from EU funds). If you are enrolled in a higher education institution located in a Programme Country, you will sign the Grant Agreement with your sending institution. If you are enrolled in a higher education institution located in a Partner Country, you may sign it with your sending or receiving institution, depending on the agreed arrangements. In addition, you will sign a **Learning Agreement** with your sending and receiving institution/enterprise. Thorough preparation of your Learning Agreement is crucial for the success of your mobility experience and to ensure recognition of your mobility period. It sets out the details of your planned activities abroad (including the credits to be earned and that will count towards your home degree).
- + After you have been selected, you will undergo an **on-line language assessment** (provided this is available in your main language of instruction/work abroad) that will allow your sending institution to offer you the most appropriate language support, if required. You should take full advantage of this support to improve your language skills to the level recommended by your receiving institution.

STEP II. During your mobility period

- + You should take **full advantage of all the learning opportunities** available at the receiving institution/enterprise, while respecting its rules and regulations, and endeavour to perform to the best of your ability in all relevant examinations or other forms of assessment.
- + Your receiving institution/enterprise commits itself to treat you in the same way as its home students/employees and you should make all the necessary **efforts to fit into your new environment**.
- + You could benefit from networks of mentors and buddies where available at your receiving institution/enterprise.
- + Your receiving institution will not ask you to pay **fees** for tuition, registration, examinations or for access to laboratory and library facilities during your mobility period. Nevertheless, you may be charged a small fee on the same basis as local students for costs such as insurance, student unions and the use of study-related materials or equipment.
- + Your **student grant or student loan** from your home country must be maintained while you are abroad.
- + You can **request changes** to the Learning Agreement only in exceptional circumstances and within the deadline decided by your sending and receiving institutions. You must ensure that these changes are validated by both the sending and receiving institutions/enterprise within a two-week period after the request has been submitted and keep copies of their approval. Any request to extend the duration of the mobility period must be submitted at least one month before the end of the originally planned period.

Erasmus Student Charter

STEP III. After your mobility period

- + In accordance with your Learning Agreement, you are entitled to receive **full academic recognition** from your sending institution for activities that you have completed satisfactorily during your mobility period.
- + If you are studying abroad, within five weeks of the publication of your results, your receiving institution will send a **Transcript of Records** to you and to your sending institution, showing your credits and grades achieved. Upon receipt of your Transcript of Records, your sending institution will provide you with complete information on the recognition of your achievements. If you are enrolled in a higher education institution located in a Programme Country, the recognised components (e.g. courses) will appear in your **Diploma Supplement**.
- + If you are doing a traineeship¹, your enterprise will give you a **Traineeship Certificate** summarising the tasks carried out and an evaluation. Your sending institution will also give you a Transcript of Records, if this forms part of your Learning Agreement. If the traineeship was not part of the curriculum but you are enrolled in a higher education institution located in a Programme Country, the mobility period will be recorded in your Diploma Supplement and - if you wish - in your **Europass Mobility Document**. If you are a recent graduate from an institution located in a Programme Country, you are encouraged to request the Europass Mobility Document.
- + You should undergo an **on-line language assessment**, if available in your main language of instruction/work abroad, to monitor linguistic progress during your mobility.
- + You must fill in a questionnaire to provide **feedback on your Erasmus+ mobility period** to your sending and receiving institution, to the relevant National Agencies and to the European Commission.
- + You are encouraged to **share your mobility experience** with your friends, fellow students, staff in your institution, journalists etc. to let other people benefit from your experience, including young people.

¹ Not available between Programme and Partner Countries before 2017.

If you encounter a problem:

- You should identify the problem clearly and check your rights and obligations under your Grant Agreement.
- There are a number of people working in your sending and receiving institutions whose role is to help Erasmus+ students. Depending on the nature of the problem and the time it occurs, the contact person or the responsible person at your sending or receiving institution (or receiving enterprise in case of a traineeship) will be able to help you. Their names and contact details are specified in your Learning Agreement.
- Use the formal appeal procedures in your sending institution if necessary.
- If your sending or receiving institution fails to fulfil the obligations outlined in the Erasmus Charter for Higher Education or in your Grant Agreement, you can contact the relevant National Agency.

Charte de l'étudiant Erasmus+

La présente charte détaille vos droits et obligations et vous informe de ce que vous êtes en droit d'attendre de votre établissement d'origine et de votre établissement d'accueil à chaque étape de votre expérience Erasmus+.

- **Les établissements d'enseignement supérieur** participant au programme Erasmus+ se sont engagés à respecter les principes de la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, à faciliter, à soutenir et à reconnaître votre expérience à l'étranger.
- **De votre côté**, vous vous engagez à respecter les règles et obligations de la convention de subvention Erasmus+ que vous avez signée avec votre établissement d'origine.
- **L'association des étudiants et anciens étudiants Erasmus+** vous propose une gamme de services afin de vous aider avant, pendant et après votre expérience à l'étranger.

I. Avant votre période de mobilité

- Une fois votre candidature retenue au titre d'étudiant Erasmus+, vous êtes en droit de recevoir toutes les informations utiles concernant les établissements ou les entreprises partenaires où votre période de mobilité pourra se dérouler et où vous pourrez exercer les activités prévues.
- Vous êtes en droit d'être informé au sujet du **système de notation** en vigueur dans votre établissement d'accueil et des démarches à effectuer **pour contracter une assurance, trouver un logement et obtenir un visa** (si nécessaire). Vous trouverez les points de contact et les sources d'information utiles dans l'accord interinstitutionnel signé entre votre établissement d'origine et votre établissement d'accueil.
- Vous signerez un **contrat de mobilité** (même si vous ne recevez pas d'aide financière provenant des fonds de l'Union européenne).

Si vous êtes inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur situé dans un pays participant au programme¹, vous signerez le contrat de mobilité avec votre établissement d'origine.

¹ https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/programme-guide/part-a/who-can-participate/eligible-countries_fr

Si vous êtes inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur situé dans un pays partenaire, vous pouvez signer avec votre établissement d'origine ou votre établissement d'accueil, en fonction des modalités convenues.

En outre, vous signerez un contrat d'étude ou une convention de stage avec votre établissement ou entreprise d'origine et d'accueil.

Pour mener à bien votre expérience de mobilité et assurer la reconnaissance de votre période de mobilité, il est essentiel de préparer soigneusement votre contrat d'étude ou convention de stage. C'est lui qui présente en détail les activités que vous aurez à effectuer à l'étranger (y compris les crédits à capitaliser, qui compteront dans l'obtention de votre diplôme dans votre pays d'origine).

- Si votre mobilité se déroule dans un des pays du Programme, vous devrez vous soumettre à une évaluation linguistique en ligne obligatoire après votre sélection, dans la mesure où ce test est disponible dans la langue d'étude ou de travail principale que vous utiliserez à l'étranger. Cela permettra à votre établissement d'origine de vous proposer, si nécessaire, le soutien linguistique le plus approprié. Vous devez tirer pleinement profit de ce soutien afin d'améliorer vos compétences linguistiques et d'atteindre le niveau recommandé par votre établissement d'accueil.

II. Pendant votre période de mobilité

- Vous devez **profiter pleinement de toute l'offre d'enseignement disponible** dans l'établissement ou l'entreprise d'accueil, tout en respectant son règlement, et vous efforcez de donner le meilleur de vous-même lors des examens ou de toute autre forme d'évaluation.
- Votre établissement ou entreprise d'accueil s'engage à vous traiter de la même manière que ses propres étudiants ou employés et vous devez faire tous les **efforts nécessaires pour vous intégrer dans votre nouvel environnement**.
- Vous pouvez bénéficier des réseaux de tutorat et de parrainage, s'ils existent dans votre établissement ou entreprise d'accueil.
- Votre établissement d'accueil ne vous demandera aucun **frais** de scolarité, d'inscription, d'examen ou d'accès aux laboratoires et aux bibliothèques au cours de votre période de mobilité. Néanmoins, il se peut que vous ayez à acquitter des frais peu élevés pour une assurance, l'adhésion à une association d'étudiants ou

l'utilisation de matériel ou d'équipements pédagogiques, sur la même base que les étudiants locaux.

- La **bourse d'études ou le prêt étudiant** dont vous bénéficiez dans votre pays d'origine doivent être maintenus pendant votre séjour à l'étranger.
- Vous pouvez demander, uniquement dans des circonstances exceptionnelles, à **apporter des modifications** à votre contrat d'étude ou votre convention de stage dans les délais prévus par vos établissements d'origine et d'accueil. Il vous appartient de vous assurer que ces modifications ont été validées à la fois par votre établissement d'origine et votre établissement ou entreprise d'accueil dans un délai de deux semaines suivant votre demande et de conserver une copie de leur accord. Toute demande de prolongation de la période de mobilité doit être présentée au moins un mois avant la fin de la période initialement prévue.

III. Après votre période de mobilité

- Conformément à votre contrat d'étude ou de formation, vous êtes en droit de recevoir la **pleine reconnaissance académique** de la part de votre établissement d'origine pour les activités accomplies avec succès au cours de votre période de mobilité.
 - Si vous effectuez un séjour d'études à l'étranger, votre établissement d'accueil vous enverra, ainsi qu'à votre établissement d'origine, un relevé de notes où figureront le nombre de crédits et les notes obtenues, dans un délai de cinq semaines à compter de la publication de vos résultats. Dès réception de votre relevé de notes, votre établissement d'origine vous fournira des informations complètes sur la reconnaissance de vos acquis. Si vous êtes inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur situé dans un pays participant au programme, les éléments reconnus (les cours, par exemple) apparaîtront dans votre **supplément au diplôme**.
 - Si vous effectuez un stage, votre entreprise vous remettra un **certificat de stage** résumant les tâches exécutées et le résultat de l'évaluation. Votre établissement d'origine vous remettra également un relevé de notes si la convention de stage le prévoit. Si le stage ne fait pas partie de votre programme d'études, vous pouvez demander à ce qu'il soit repris dans l'Europass Mobilité et si vous êtes inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur participant au processus de Bologne, la période de mobilité sera consignée dans votre supplément au diplôme. Si vous êtes jeune diplômé d'un établissement situé dans un pays participant au programme, nous vous encourageons à demander l'**Europass mobilité**.

- Si votre mobilité se déroule entre deux pays participant au Programme, vous devez vous soumettre à une seconde **évaluation linguistique en ligne**, si celle-ci est disponible dans votre langue d'étude ou de travail principale à l'étranger, afin de mesurer les progrès linguistiques accomplis au cours de votre mobilité.
- Vous devez compléter un rapport de participation afin de **témoigner de votre séjour**. Les informations données seront transmises à vos établissements d'origine et d'accueil, à l'Agence nationale Erasmus+ des pays d'origine et d'accueil ainsi qu'à la Commission européenne.
- Vous êtes invités à **partager votre expérience de mobilité** avec vos amis, les autres étudiants, le personnel de votre établissement, des journalistes, etc. et à faire bénéficier d'autres personnes de votre expérience, y compris les jeunes.

Si vous rencontrez un problème :

- Vous devez identifier clairement le problème et vérifier quels sont vos droits et obligations tels qu'ils figurent dans votre contrat d'études.
- Plusieurs personnes, travaillant dans vos établissements d'origine et d'accueil, sont là pour aider les étudiants Erasmus+. Selon la nature du problème et le moment où il se pose, la personne de contact ou la personne responsable de votre établissement d'origine ou d'accueil (ou de l'entreprise d'accueil en cas de stage), sera en mesure de vous aider. Leur nom et leurs coordonnées figurent dans votre contrat d'étude ou de stage.
- Utilisez si nécessaire les procédures officielles de recours de votre établissement d'origine.
- Si votre établissement d'origine ou d'accueil manque aux obligations définies dans la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur ou dans votre convention de subvention, vous pouvez contacter l'agence nationale Erasmus+ concernée.

Pour plus d'informations : ec.europa.eu/erasmus-plus

ou rejoignez-nous sur les réseaux sociaux : Erasmus+ #ErasmusPlus

Contact :

Agence Erasmus + France / Education Formation
www.agence-erasmus.fr

Annexe 3 : programme module d'accompagnement à la mobilité

MOBILITÉ EUROPÉENNE OU INTERNATIONALE – 1^{ÈRES} ANNÉES
PLANNING 2019/2020

Date	Horaires	Intervention	Intervenant
Année 2019			
19/09/2019	16 h 15 – 18 h 15	Témoignages de mobilités internationales 2h ne compte pas dans le module car ouvert à tous	PERREIN Nicolas Etudiants
02/10/2019	16 h 15 – 18 h 15	Préparer mon projet de mobilité 2h	PERREIN Nicolas
09/10/2019	16 h 15 – 17 h 45	Présentation des possibilités de mobilités internationales 2h	CRIJ
06/11/2019	16 h 15 – 18 h 15	Le choc culturel 2h	Eurydice GIUSTO
12/11/2019	16 h 15 – 17 h 15	Elaboration de mon projet de mobilité 1h	PERREIN Nicolas
Année 2020			
12/02/2020	16 h 15 – 18 h 15	L'acculturation 2h	FOURDRIGNIER Marc
	18 h 15 – 19 h 15	Elaboration de mon projet de mobilité 1h	PERREIN Nicolas
12/03/2020	16 h 15 – 18h15	Pourquoi un stage à l'étranger ? Préparation du dossier mobilité	PERREIN Nicolas
A définir	3h	Suivi individuel des projets	PERREIN Nicolas
10/06/2020	16 h 15 – 18 h 15	Retour d'expériences des 2 ^{èmes} années pour les 1 ^{ères}	Etudiants
	18 h 15 – 19 h 15	Finaliser mon projet mobilité	PERREIN Nicolas

MOBILITÉ EUROPÉENNE OU INTERNATIONALE – 2^{ème} ANNÉES
PLANNING 2019/2020

Date	Horaires	Intervention	Intervenant
Année 2019			
10/09/2018	16 h 15 – 17 h 45	Suivi des projets de mobilités	PERREIN Nicolas
2019-2020	2h/étudiant	Suivi à distance des mobilités	PERREIN Nicolas
19/09/2019	16 h 15 – 18 h 15	Témoignages de mobilités 2h	PERREIN Nicolas Etudiants
Année 2020			
04/12/2019	16 h 15 – 17 h 45	Suivi des projets AS/EJE	PERREIN Nicolas
13/05/2020	16 h 15 – 18 h 15	Comment parler de son projet de mobilité	PERREIN Nicolas
10/06/2020	16 h 15 – 18 h 15	Partage d'expériences avec étudiants en 1ères années	PERREIN Nicolas Etudiants
Juin 2020	16 h 15 – 17h 15	Bilan des mobilités internationales - Compétences acquises	PERREIN Nicolas



BILAN DU PROJET

« Regards croisés européens sur la bienveillance des adultes
en établissement spécialisé »



Projet Erasmus+ KA204

Partenariats stratégiques – Education des adultes

01/09/2016 – 31/08/2019



Erasmus+

Nicolas PERREIN
Chargé de l'international et des mobilités

Octobre 2019

📍 : 8 rue Joliot-Curie 51100 REIMS
☎ : 03.26.06.22.88 - 📠 : 03.26.06.82.56
✉ : irts@irtsca.fr - 🌐 : www.irtsca.fr

« A comparative look on well-treatment of people in European's specialized institutions »

01 SEPT.//2016
31 AUG.//2019

Four meetings

FRANCE//REIMS
SLOVENIE//LJUBLJANA
PORTUGAL//PORTO
FRANCE//REIMS



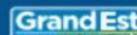
SEPT. 2017
APR. 2018
OCT. 2018
JUN. 2019



« Regards croisés européens sur
la bientraitance des personnes
en institut spécialisé »



IRTS Champagne-Ardenne | 8 rue Joliot-Curie 51100-Reims |
03.26.06.82.38 | www.irtsca.fr



« A comparative look
on well-treatment of people
in European's specialized institutions »

01 SEPT. // 2016
31 AOÛT. // 2019



FRANCE // REIMS
SEPT. 2017 & JUIN. 2019



SLOVENIE // LJUBLJANA
AVR. 2018



PORTUGAL // PORTO
OCT. 2018

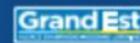


Erasmus+

« Regards croisés européens sur
la bienveillance des personnes
en institut spécialisé »



RTS Champagne-Ardenne | 8 rue Joliot-Curie 51100-Reims |
03.26.06.82.38 | www.irtsca.fr



En mars 2016, l'IRTS Champagne-Ardenne déposait auprès de l'agence Erasmus+ France, un projet de partenariat stratégique éducation des adultes intitulé : **“regards croisés européens sur la bientraitance des adultes en institutions spécialisées”**.

Fruit d'une construction entre notre établissement et le foyer pour infirmes moteurs cérébraux "la Baraudelle", situé à Attigny dans le département des Ardennes, notre dossier a été retenu sur liste complémentaire en juin 2016 suite à l'évaluation réalisée par l'agence Erasmus+. Un financement de **100.460 euros** a été finalement proposé en octobre 2016 et nous avons donc pu mettre en œuvre ce projet de 36 mois s'inscrivant dans la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2019.

6 établissements partenaires en France, au Portugal et en Slovénie ont mobilisé leurs résidents, professionnels, étudiants et personnels afin de réaliser les objectifs de ce projet et travailler ensemble à une meilleure connaissance mutuelle autour du sujet de la bientraitance.

En date du 8 décembre 2017, le Conseil Régional Grand Est a attribué un financement complémentaire de **8.000 euros** afin que l'IRTS-CA puisse impliquer davantage d'étudiants et de personnels de l'IRTS-CA mais également des personnes en situation de handicap et des professionnels du foyer la Baraudelle. Ce sont donc 16 personnes supplémentaires qui sont venues compléter l'effectif du groupe France, en complément d'un effectif initial de 18 personnes.

Au total, pour deux déplacements en Europe, l'équipe France a mobilisé plus de 34 personnes de nos établissements de la région Grand Est, ce qui a eu de nombreux impacts sur les participants et sur nos organismes dont l'IRTS-CA.

Il a été une opportunité de développement et d'implication sur les questions européennes pour notre institut et des acteurs dont les étudiants. Le soutien du Conseil Régional Grand Est est venu renforcer cet engagement au service des étudiants et de la formation.

1. Rappel du projet validé par l'agence Erasmus+

Date de dépôt du projet : mars 2016

Validation par l'agence Erasmus+ après validation : juin 2016

Démarrage effectif du projet : octobre 2016

L'intitulé était : « **regards croisés européens sur la bientraitance des adultes en établissements spécialisés** ».

Contexte

Programme Erasmus+

Action cléKA2 - Coopération en matière d'innovation et d'échange de bonnes pratiques

Type d'Action KA204 - Partenariats stratégiques de l'éducation des adultes

Convention 2016

Session1

Début du projet 01/09/2016

Fin du projet 31/08/2019

Durée du projet (mois) 36

Détails du projet

N° de convention de subvention 2016-1-FR01-KA204-024243

Identifiant national

Titre du projet Regards croisés sur la bientraitance en établissement

Acronyme du projet

Statut du projet En cours

Date limite de soumission du rapport final 30/10/2019

Objectif principal du projet Echange de bonnes pratiques

Lors du dépôt du projet, nos constats et objectifs étaient les suivants :

« La bientraitance est un sujet primordial dans les établissements collectifs d'accueil de personnes handicapées et concerne tous les intervenants médico-sociaux ainsi que les étudiants en formation. Ce sujet questionne régulièrement la société et les politiques sociales des différents pays européens.

Au quotidien, les personnes porteuses de handicaps, les professionnels, les étudiants en formations sont confrontés à la question de la bientraitance et doivent mener une démarche réflexive sur la manière de la mettre en œuvre. Les étudiants ont des connaissances actualisées dans le champ de l'intervention sociale et des accompagnements mis en œuvre. Les professionnels mettent en œuvre au quotidien l'accueil des personnes porteuses de handicap qui sont elles-mêmes concernées au premier plan par la question de la bientraitance.

Réunir ces trois acteurs va permettre de poser des constats sur cette thématique, d'identifier les pratiques mises en œuvre et les pistes d'évolution possibles. La confrontation avec différents modèles européens va permettre de repérer les spécificités culturelles, des

organisations différentes pour établir un guide de bonnes pratiques pouvant être utilisé ou adapté par chacun des participants.

Les activités mises en place dans le cadre de ce projet vont consister en des cours, des ateliers, des temps d'échange de pratique entre tous les participants. Une attention toute particulière sera portée à la participation effective des personnes porteuses de handicap afin qu'elles contribuent, en tant qu'expert de leur situation, à l'évolution du regard et des pratiques professionnelles.

Ce projet sera mis en place par un comité de pilotage regroupant des référents de toutes les structures participantes soit un organisme de formation et un établissement pour personnes handicapées par pays (4 pays, 8 participants).

Les impacts escomptés sont une évolution des pratiques au sein des différents établissements, un questionnement de la part des professionnels, une plus grande participation des personnes porteuses de handicap aux choix qui les concernent directement et une meilleure connaissance des interactions entre professionnels et résidents. De plus cela favorisera l'adoption par tous les participants d'une démarche de praticien réflexif. Les participants à ce projet pourront valider une partie des apprentissages dans le cadre de formations prévues par les différents centres de formation.

Des partenariats spécifiques pourront être mis en œuvre à cette occasion. Dans chaque pays, des événements de dissémination seront mis en œuvre afin de valoriser cette démarche innovante de formation et de connaissances (affiches, conférences, panneaux ...). Cette expérience, unique pour la plupart des participants, va amener à ouvrir de nouvelles perspectives, à mener une réflexion éthique sur la relation humaine, la posture professionnelle et contribuer à un rapprochement entre les pays européens. Des projets tels que des jumelages, des échanges universitaires (stages Erasmus par exemple), des rencontres sportives... pourront être mis en place poursuivant ainsi l'esprit de ce projet ».



2. Résumé du projet

La bientraitance est au cœur de la vie quotidienne des personnes en situation de handicap mais également de la pratique des professionnels du travail social et de leur formation initiale et continue. C'est un sujet régulièrement évoqué par les médias, les revues professionnelles et les institutions mais qui nécessite un approfondissement en s'appuyant selon les pays sur des recommandations, un cadre juridique, des textes nationaux ou internationaux, des outils, favorisant ainsi une mise en œuvre et un changement des pratiques et des positionnements. Pour autant, au quotidien, les acteurs (personnes accompagnées, professionnels et étudiants) n'identifient pas toujours ce que recouvre et engage la notion de bientraitance.

Partenaires pour la formation d'étudiants et de professionnels, le foyer d'accueil pour adultes infirmes moteurs cérébraux la Baraudelle situé à Attigny et l'Institut Régional du Travail Social Champagne-Ardenne (IRTS-CA) situé à Reims en France ont partagé ces constats et souhaité travailler ensemble à une meilleure compréhension de la notion. C'est une approche européenne comparée qui nous semblait la plus pertinente et une réelle opportunité pour mobiliser les 3 catégories d'acteurs précédemment cités. Leur implication était indispensable car au quotidien, chaque personne vit la bientraitance et en a donc une expertise. La découverte d'autres fonctionnements et réalités pouvait permettre de questionner ou re-questionner ses attentes, ses connaissances, ses pratiques et les faire évoluer. Cela dans une approche transnationale permettant de renforcer notre identité européenne.

Les objectifs étaient :

- Partager des constats européens sur la thématique de la bientraitance ;
- Identifier les pratiques professionnelles mises en œuvre ;
- Identifier les pistes possibles d'évolution des pratiques, des positionnements ;
- réaliser un guide de bonnes pratiques, des recommandations ;
- Renforcer les connaissances quant à l'Europe et le sentiment de citoyenneté européenne.

Dans les 3 pays participants (France, Portugal, Slovénie) des binômes établissements d'accueil/institut de formation en travail social ont été constitués. Cela afin de permettre un engagement réel des 3 catégories d'acteurs. La place des personnes en situation de handicap était centrale car nous souhaitions travailler "avec" et non "pour" et ne pas parler à leur place.

Ainsi 6 établissements ont participé au projet :

- le foyer d'accueil pour IMC La Baraudelle situé à Attigny et l'Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne situé à Reims, France ;
- le centre intégré d'aide aux personnes handicapées (CIAD) et l'Institut Supérieur de travail social de Porto (ISSSP), situés à Porto, Portugal ;
- L'université de travail social et l'ONG ALTRA (services et programmes de santé mentale communautaires pour adultes), situés à Ljubljana, Slovénie.

Lors de chaque semaine de travail et pour chacun des 3 pays, 2 personnes en situation de handicap (porteuses de déficiences intellectuelles et ou motrices), 3 professionnels (dont un pour les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap), 2 étudiants et les leaders de chaque institution participaient aux travaux, soit 27 personnes au total. Le nombre de participants de ces trois catégories a été augmenté dans les pays d'accueil de chaque semaine, mobilisant ainsi au final plus de 150 personnes. Le soutien financier du Conseil Régional Grand Est a permis de mobiliser 8 personnes supplémentaires pour le groupe France lors de 2 déplacements en Europe.

Une architecture commune du projet a été élaborée lors d'une réunion transnationale (en mars 2017 à Reims) et les thématiques et objectifs de ces semaines identifiés. Les activités se sont mises en place durant 4 semaines en alternance dans chacun de nos pays. La première semaine (octobre 2017) ainsi que la dernière (juin 2019) ont eu lieu en France. La semaine 2 (avril 2018) s'est déroulée en Slovénie et la semaine 3 (octobre 2018) au Portugal.

La langue commune de travail a été l'anglais. Dans les faits, nos trois langues nationales ont également été utilisées, l'ensemble des participants ne maîtrisant pas toujours l'anglais. Des cours de langue ont pu être mis en place par les institutions afin de préparer les participants.

Les objectifs initiaux ont été atteints et même dépassés, les valeurs du travail social réaffirmées se traduisant par de nouveaux engagements au quotidien. La réalisation d'un ouvrage proposant un regard croisé européen viendra clôturer dans les prochains mois ce projet de 36 mois mais pas les collaborations mises en œuvre par les organismes participants.



3. Pilotage du projet

Le pilotage du projet a été réalisé dans sa totalité par l'IRTS Champagne-Ardenne. Des référents de chaque institution ont été identifiés et ont constitué le comité de pilotage du projet, garant de sa cohérence et de l'atteinte des objectifs. Ce sont ces référents qui ont organisé à tour de rôle la semaine se déroulant dans leurs pays.

Composition du comité de pilotage :

France :

- IRTS Champagne-Ardenne :
 - Responsable et coordonnateur du projet : Mr Nicolas PERREIN, chargé de l'international et des mobilités,
 - Assistante administrative : Mme Caroline SAINT-LAURENT
- Foyer "La Baraudelle" :
 - Directrice de l'établissement : Mme Michèle LATU

Portugal :

- Institut Supérieur de Service Social de Porto (ISSP) :
 - Professeure : Mme Berta GRANJA
- Centre intégré d'aide pour les personnes handicapées (CIAD) ;
 - Directeur : Mr Joao BELCHIOR

Slovénie :

- Université de travail social de Ljubljana :
 - Maître de conférences : Mme Darja ZARVICEK
- NGO ALTRA :
 - Présidente : Mme Suzana ORESKI

Le coordonnateur du projet était chargé :

- De la mise en place globale du projet ;
- de son suivi administratif et financier ;
- de son efficacité et qualité ;
- de l'organisation et l'animation des rencontres du comité de pilotage.

Sous son autorité, une assistante administrative était chargée du suivi administratif et financier, de l'organisation des déplacements et hébergements en s'assurant de leurs qualités. Elle assurait également une mission de traduction de documents et des conférences. L'engagement financier de l'IRTS-CA (responsable du projet et donc destinataire des fonds européens) ainsi que le suivi budgétaire a été assuré par le directeur administratif et financier, tout cela sous la responsabilité du directeur général de l'établissement.

Pour cette mise en œuvre et le suivi optimum du projet, l'IRTS-CA avait à disposition les outils informatiques, de vidéo transmission et de reproduction nécessaires. Des délégations quant à l'organisation et à l'engagement des personnels ont pu être données au coordonnateur par le directeur général. Il n'y a pas eu de délégation financière mais une délégation liée à l'organisation des dépenses et de leurs répartitions.

Le suivi du projet s'est fait conjointement avec la directrice du foyer la Baraudelle qui était avec l'IRTS-CA à l'initiative de ce projet mais également avec les représentants ou responsables des institutions partenaires.

Ces professionnels ont été conjointement responsables de l'organisation de la semaine se déroulant dans leurs pays. Ils ont ainsi construit, mis en œuvre et suivi la réalisation, la qualité et l'évaluation de la semaine en lien avec coordonnateur dont le rôle était de s'assurer de la cohérence de la semaine avec le projet global mais également d'apporter des conseils ou un appui technique si nécessaire. Pour cela des réunions en vidéo transmission ont eu lieu à plusieurs reprises.

Les ressources internes des organisations ont été mobilisées par les référents pour le suivi administratif et financier ainsi que pour la mise en place des objectifs de la semaine concernée. Compte tenu de leurs engagements passés dans de nombreux projets nationaux ou européens et responsabilités actuelles dans la gestion d'un établissement, leurs compétences méthodologiques et organisationnelles ainsi que la bonne connaissance de leurs environnements ont été mis à profit. Cela a permis un suivi continu et coordonné du projet.



Le coordonnateur du projet avait également un rôle important dans les contacts avec le binôme organisateur des activités de la semaine en rappelant la participation de personnes en situation de handicap. Cela afin que leurs spécificités soient prises en compte dans le choix des hôtels, les repas, les déplacements, les différents lieux d'activité (salles accessibles...) mais également sur le rythme des journées et semaines. Un travail en amont d'identification des besoins et contraintes a été coordonné afin d'anticiper toute difficulté ou limitation quant à la participation des personnes.

Les situations concrètes rencontrées lors des semaines d'activité ont été également un support à nos échanges. En effet, nous avons pu observer que dans nos pays les structures, villes, lieux touristiques n'étaient pas toujours accessibles pour l'accueil de personnes en situation de handicap. Ces observations ont été des éléments qui ont été intégrés à nos travaux et aux recommandations produites en fin de projet.

4. Financements

Ce projet a été financé dans le cadre du programme Erasmus+ par une subvention de **100.460 €** se décomposant ainsi :

- Mise en œuvre et gestion du projet : 54.000 €
- Réunion transnationale : 1.725 €
- Frais de voyage et de séjour : 37.980 €
- Soutien des besoins spécifiques : 6.755 €

Pour renforcer notre projet, la région Grand Est a attribué une subvention complémentaire afin de permettre l'implication de 8 personnes supplémentaires lors des deux déplacements en Europe : 6 étudiants et personnels de l'IRTS-CA et 2 personnes concernées ou salariés de la Baraudelle. Cette subvention a été de **8.000 €** soit **500 €** par participant.

Le budget total du projet s'est donc élevé à **108.460 €**.

L'IRTS-CA en tant que coordonnateur du projet a été destinataire des fonds. A charge pour lui de reverser les sommes concernant la mise en œuvre et gestion du projet aux participants selon les règles du programme, de réaliser les rapports intermédiaires et finaux et de s'assurer de l'atteinte des objectifs.

Lors du dépôt de notre dossier nous n'avions pas encore confirmation de la participation d'un partenaire slovène. Celle-ci est arrivée après la validation du projet par l'agence Erasmus+. De ce fait le financement ne prenait en compte que 5 structures et non 6 comme imaginé initialement. Afin de garder toute la cohérence du projet (binôme école de formation / structure d'accueil pour adultes en situation de handicap dans chacun des trois pays), les 5 partenaires initiaux ont fait collectivement le choix d'inclure la 6ème structure en réduisant les montants "frais de gestion" alloués à chacun. Ainsi ce dernier acteur avait la même place et moyens que les autres.

Le choix du groupe concernait également le partage des sommes allouées pour les voyages et frais de séjour. 5 personnes supplémentaires ont été ajoutées au nombre de participants prévus et ce à budget constant. Cela a eu des impacts organisationnels en nous obligeant à toujours rechercher les meilleurs coûts afin de rester dans l'enveloppe financée mais également d'être inventifs et innovants afin de mener ce projet à bien.

5. Bilan financier

5.1 de la subvention région Grand Est

La subvention de la région a été de **8.000 €** et correspondait à l'implication de 8 personnes supplémentaires pour les semaines en Slovénie et au Portugal (semaines 2 et 3) et concernait la prise en charge des voyages et frais de séjour.

6 personnes de l'IRTS-CA (étudiants et personnels) et 2 personnes de la Baraudelle (résident et professionnel) ont été mobilisés, en plus de ceux prévus et financés dans le programme Erasmus+. 16 personnes ont donc participé aux déplacements pour un coût total de 8369.59 € se répartissant ainsi :

	Transports	Frais de séjour	TOTAL	Durée	Coût journalier par personne
Semaine 2 - SLOVENIE	928.08 €	4758.15 €	5686.23 €	9 jours	79 €
Semaine 3 - PORTUGAL	1443.50 €	1239.86 €	2683.36 €	6 jours	55.90 €
TOTAL	2371.58 €	5998.01	8369.59 €	/	/

Les différences entre les montants des deux semaines peuvent s'expliquer par des choix de transports différents, une durée différente de la mobilité et un coût d'hébergement plus élevé selon les pays. Les choix ont toujours été faits en privilégiant le coût le moins élevé tout en recherchant des conditions d'accueil optimum.

Pour le déplacement en Slovénie, le choix avait été fait de voyager en véhicules collectifs depuis la France du fait :

- du coût élevé des billets d'avion et navettes aéroports ;
- de la nécessité de disposer sur place d'un véhicule adapté pour le transport des personnes à mobilité réduite.

Nous avons donc décidé d'utiliser l'un des véhicules adaptés du foyer la Baraudelle et de louer un véhicule 9 places. Cela présentait l'avantage de résoudre les contraintes liées aux mobilités lors de la semaine mais également de réaliser un voyage collectif favorisant une expérience de groupe source de cohésion pour ce projet. Ce déplacement a été plus long que le suivant, représentant une durée de 9 jours et 8 nuits.

En ce qui concerne la semaine 3, le transport s'est effectué en avion par une société low-cost depuis l'aéroport situé dans le département de la Marne. Prévu en amont, le montant du voyage a été peu élevé. Sur place l'accessibilité des transports en commun et la mise à

disposition d'un véhicule adapté par l'un des partenaires ont facilités les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Le coût principal pour l'implication de ces 8 personnes supplémentaires (comme pour l'ensemble des participants) réside dans les frais d'hébergements et de repas. En effet, les coûts sont différents selon les pays, les villes d'accueil et de leurs statuts (capitale pour Ljubljana en Slovénie). Cela a eu des répercussions directes sur les tarifs et ce même si les équipes organisatrices ont tout fait pour maîtriser les coûts tels que la conception de repas par les étudiants et personnels des établissements, l'utilisation de restauration collective à faible coût, l'hébergement ponctuel de nos étudiants par des étudiants du pays d'accueil...

Le déficit de **369.59 €** constaté à la fin de ces deux semaines de déplacements, sur l'enveloppe allouée par la région, a été pris en charge par l'IRTS-CA et La Baraudelle au prorata du nombre de participants, soit **277,19 €** et **92.40 €**.

5.2 De la subvention Erasmus+

En ce qui concerne la subvention Erasmus+, toutes les sommes ont été utilisées pour les dépenses de voyages et frais de séjour concernant 4 semaines et 154 personnes. Un dépassement de **876.61 €** est constaté à l'issue du projet. Le comité de pilotage a donc décidé que la somme serait prise en charge à part égale par tous les participants, soit un coût de **146.10 €** par partenaire.

	Voyages et frais de séjour	Besoins spécifiques
Semaine 1 - France	9596.89 €	1098.29 €
Semaine 2 - Slovénie	9666.83 €	1496.49 €
Semaine 3 - Portugal	9910.00 €	1807.71 €
Semaine 4 - France	9682.89 €	1071.42 €
TOTAL	38856.61 €	5473.91 €
Subvention Erasmus+	37980.00 €	6755.00 €
Solde	-876.91 €	+1281.09 €

Le budget "soutien des besoins spécifiques" d'un montant de 6755.00 € a été utilisé lors de chaque semaine de travail. Il permettait de prendre en charge le surcoût de certaines prestations pour les personnes en situation de handicap telles que billets d'avions, chambre adaptée...

Ce budget a également permis de prendre en charge les coûts entraînés par la présence nécessaire d'un professionnel par structure pour l'accompagnement quotidien des personnes en situation de handicap, facilitant ainsi leur participation. Les coûts pris en charge correspondaient à :

- L'hébergement ;
- Les frais de repas ;
- Les frais de voyage et déplacement sur place.

A l'issue du projet, 5473.91 € ont été utilisés sur l'enveloppe "soutien des besoins spécifiques". A la différence des autres lignes du budget qui sont versées par forfait, les besoins spécifiques doivent être justifiés, sur factures, et sont pris en charge au réel. Ainsi un remboursement de **1281.09 €** sera demandé par l'agence Erasmus+.

Les frais de gestion, pour un total de 54.000 €, ont été répartis selon les règles du programme Erasmus+ et en appliquant la diminution décidée par le comité de pilotage afin d'intégrer le 6ème partenaire. Des sommes identiques basées sur un calcul mensuel ont été versées régulièrement durant les 36 mois du projet et l'IRTS-CA, en tant que coordonnateur, a reçu un financement supérieur aux autres établissements.

Une réunion transnationale a été organisée à Reims en mars 2017 avec les 6 représentants et responsable des projets pour un coût de 1750 €.



6. Participants

Les groupes cibles de ce projet étaient les personnes accompagnées d'établissements pour adultes handicapés, les étudiants en travail social et les professionnels travailleurs sociaux. Les participants n'étaient pas toujours les mêmes pour chaque semaine afin d'amplifier le nombre de bénéficiaires.

Ce programme a été innovant car il a permis d'impliquer dans une même démarche, dans des mêmes lieux et aux mêmes moments des usagers, des professionnels et des étudiants. Le risque était grand de parler "à la place de" et de se situer en tant qu'expert et donner la direction à suivre. Mais dans le travail social, les professionnels doivent s'appuyer sur le projet de vie des personnes afin de mettre en place un accompagnement adapté. Ainsi les personnes concernées sont des partenaires à part entière de leur projet.

Dès le départ, nous souhaitions ne pas parler à leur place mais les associer à nos travaux en tant qu'experts. Car ils sont experts de la bienveillance, la vie au quotidien. Chaque participant avait d'ailleurs une expertise dans son domaine et c'est l'association de ces différentes expertises qui était la source de ce projet. Les résultats du projet dans ce domaine sont plus que satisfaisants et ont dépassé nos attentes. Cela a permis une évolution des regards sur les rôles et places de chacun favorisant ainsi une société plus inclusive.

Ainsi la participation effective des personnes adultes en situation de handicap (déficience motrice ou intellectuelle), accompagnées et/ou hébergées dans les établissements partenaires a été un objectif constant. Pour cela des moyens ont été mis en place par tous les partenaires afin de s'assurer de cette implication et les soutenir avant, pendant et après les semaines d'activités :

- Une mobilisation des personnes par chaque partenaire lors du lancement du projet puis en amont de chaque semaine de déplacement. Cela s'est concrétisé par l'organisation de réunions ou temps d'information formels ou informels, s'inscrivant parfois dans l'activité de la structure. Les personnes concernées ont ainsi pu obtenir des informations sur le projet, son déroulement au quotidien et l'organisation des déplacements et ainsi choisir de s'impliquer. Les équipes d'accompagnement des établissements ont parfois fait le choix de mobiliser une personne car ce projet s'inscrivait dans son projet individuel. Cela a surtout eu lieu en prévision des déplacements à l'étranger ;
- Soutien important des professionnels dans la préparation du déplacement et de la prise en compte des contraintes : matériels nécessaires au quotidien (barre de douche...) et contraintes liées aux déplacements en fauteuils roulants.

Ce soutien a pu se concrétiser par le choix de l'équipe française de se rendre en Slovénie avec des véhicules équipés pour le transport de personnes en fauteuil roulant. Ce déplacement a concerné l'ensemble du groupe France incluant personnes en situations de handicap, étudiants, professionnels, formateurs, renforçant ainsi la cohésion du groupe et l'implication réelles des personnes avec moins d'opportunités. Cela a permis aux étudiants de l'IRTS-CA de partager la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de se rendre compte de leur quotidien.

- Accompagnement de tierces personnes afin d'aider au quotidien les personnes en situation de handicap pour réaliser les actes quotidiens (aide à la toilette, aux repas, aux déplacements, à la participation aux activités...). Les autres participants ont pu être des relais lors des déplacements notamment en prenant en charge les personnes à mobilité réduite ;
- La prise en compte de ces réalités s'est faite également au travers d'une programmation adaptée à la fatigabilité des personnes et à l'attention parfois plus courte. Un programme d'activités différencié a été mis en œuvre en s'assurant de sa cohérence avec le travail mené par le reste du groupe ;
- Une attention particulière a été portée quant à la prise de parole des personnes même si elle a été parfois plus lente ou longue. La régulation s'est faite par les partenaires mais aussi par les personnes elles-mêmes qui n'hésitaient pas à prendre la parole.

Ainsi toutes les personnes en situation de handicap ont participé activement à tous les temps de travail : visites, ateliers de groupe, conférence.

Le responsable du projet avait un rôle important dans les contacts avec le binôme organisateur des activités de la semaine en rappelant la participation de personnes en situation de handicap. Cela afin que leurs spécificités soient prises en compte dans le choix des hôtels, les repas, les déplacements, les différents lieux d'activité (salles accessibles...) mais également sur le rythme des journées et semaines. Un travail en amont d'identification des besoins et contraintes a été coordonné afin d'anticiper toute difficulté ou limitation quant à la participation des personnes.

Les situations concrètes rencontrées lors des semaines d'activité ont été également un support à nos échanges. En effet, nous avons pu observer que dans nos pays les structures, villes, lieux touristiques n'étaient pas toujours accessibles pour l'accueil de personnes en situation de handicap. Ces observations ont été des éléments qui ont été ajoutés à nos travaux et aux recommandations produites en fin de projet.

Les profils des participants à ce projet étaient divers :

- Personnes en situation de handicap : les personnes (femmes et hommes) étaient des adultes en situation de handicap physique et/ou déficience intellectuelle accompagnées et hébergées pour certaines par un établissement médico-social. Leur sélection a pu se faire après présentation du projet et déclaration d'intention de leur part et en prenant en compte les contraintes liées aux déplacements ainsi que les limitations médicales. Pour certaines personnes, participer à un tel projet s'inscrivait dans leurs projets de vie ;
- Étudiantes : pour la France, compte tenu de la durée du projet (36 mois) et des contraintes de formation, le choix a été fait de mobiliser deux promotions d'étudiants de deuxième année, en début puis à mi-parcours du projet. Ainsi un groupe de 7 étudiantes éducatrices spécialisées s'est formé en début de projet puis le relai a été pris par une équipe de 7 étudiantes assistantes de service social. Pour les déplacements à l'étranger, seules 3 puis 2 étudiantes ont pu être financées avec le budget Erasmus+. Le Conseil Régional Grand Est nous ayant alloué un financement complémentaire, 4 étudiantes supplémentaires ont pu à chaque fois participer aux voyages ;
- Professionnels : ils/elles ont été sélectionnés en fonction de leurs souhaits de s'investir dans ce projet, de leurs disponibilités mais aussi de leur participation préalable à d'autres projets. Cela afin que le plus grand nombre de salariés puissent s'impliquer dans un projet européen.

A noter que le nombre de participants de ces trois catégories a été augmenté lorsque la semaine se déroulait dans son pays. Cela était en effet une opportunité de mobiliser plus de personnes dans ce projet, dont certaines qui ne pouvaient faire de voyage du fait de leur santé, disponibilité ou choix.

Financements des participations des étudiants, personnes concernées et professionnels de l'IRTS-CA et la Baraudelle - Semaine 2 en **Slovénie** (avril 2018) :

	Erasmus+	Région Grand Est	TOTAL
Etudiants IRTS-CA	2	5	7
Personnel IRTS-CA		1	1
Responsable du projet pour l'IRTS-CA	1		1
Personnes concernées La Baraudelle	2	1	3
Professionnels La Baraudelle	2	1	3
Professionnel La Baraudelle (besoins spécifiques)	1		1
Responsable du projet pour la Baraudelle	1		1
TOTAL	9	8	17

Semaine 3 au Portugal (octobre 2018) :

	Erasmus+	Région Grand Est	TOTAL
Etudiants IRTS-CA	2	4	6
Personnel IRTS-CA		2	2
Responsable du projet pour l'IRTS-CA	1		1
Personnes concernées La Baraudelle	2	1	3
Professionnels La Baraudelle	2	1	3
Professionnel La Baraudelle (besoins spécifiques)	1		1
Responsable du projet pour la Baraudelle	1		1
TOTAL	9	8	17



34 personnes de nos deux établissements ont donc participé aux deux déplacements en Europe mais ont également été présentes lors des deux semaines en France.

Au-delà des organisations participantes, de nombreuses personnes et structures ont été impactées par notre projet dans nos différents pays. Nous avons toujours été attentifs à faire connaître nos travaux et à les partager avec le plus grand nombre notamment : nos établissements partenaires, les instances politiques et administratives intervenant dans la prise en charge du handicap à un niveau local, régional et national. Les élus (maires, conseillers municipaux, députés...) ont été une cible particulière en tant que relais politiques et de leur rôle de mobilisation de nouveaux partenaires, réseaux...

Cette mobilisation a pu être différente dans nos pays selon nos réseaux locaux, régionaux ou nationaux et la réalité de cette thématique dans les enjeux sociétaux mais également de la disponibilité des personnes concernées. Mais lors de chaque semaine nous avons rencontré des élus (maires, conseillers départementaux, députés, ...) qui à chaque fois ont été attentifs à notre projet, intéressés par le regard croisé européen que nous proposons et l'interpellation directe faite par les intervenants (usagers, étudiants, professionnels).

7. Mise en œuvre du projet

Le schéma global des activités de chaque semaine avait préalablement été fixé en comité de pilotage lors de la réunion transnationale. Cela afin d'avoir une structuration identique des 4 semaines de travail incluant : temps de formation, travaux de groupe, découverte de structures, conférence "politique", conférence "académique", découvertes culturelles. La thématique de la bienveillance avait été découpée en 4 séquences qui représentaient chaque semaine du projet : définition de la notion, quotidien et routine professionnelle, place de la famille et des amis puis une dernière semaine pour compléter les apports et réaliser les bilans.

Formation et activités d'apprentissage : lors de chaque semaine des séquences de formation ont eu lieu, animées par l'un des partenaires du projet ou un intervenant extérieur. Elles permettaient d'avoir des apports théoriques sur les notions abordées (bienveillance, place des familles, lois existantes...) et ainsi que tous les participants aient les mêmes informations pour comprendre et s'approprier la thématique.

Travaux de groupe : de nombreux travaux en petits groupes ont rythmé le projet et ont été un support pour approfondir les questions abordées lors des séquences de formation, pour confronter les points de vue et échanger quant aux quotidiens vécus. Ils permettaient de mieux faire connaissance entre les participants, travailler par pays ou groupes résidents/étudiants/professionnels sur des questions spécifiques. Des retours en grands groupes étaient systématiques afin de partager et compléter les travaux des autres groupes au travers de débats collectifs.

Conférence politique : cela correspondait lors de chaque semaine et dans chaque pays à un temps de travail avec les élus de la ville d'accueil (maires, adjoints, responsables des services concernés par notre thématique). Réel temps de travail, elles ont permis aux participants d'entendre les projets mis en place par les acteurs politiques mais également que ces derniers prennent connaissance de nos travaux et de nos recommandations quant au sujet travaillé. Ils contribuaient également à une découverte culturelle et politique des pays car nous étions reçus dans les hôtels de ville, lieux d'histoire, favorisant une première identification des liens et rapports entre les élus et les citoyens.

Conférence académique : Une conférence était systématiquement organisée dans les instituts/universités partenaires du projet avec l'ensemble des participants. Le comité de pilotage avait souhaité cette mise en place afin que nos travaux puissent être présentés et discutés avec les professeurs, formateurs, chercheurs, étudiants, professionnels concernés par cette thématique dans le pays d'accueil. Nous pouvions ainsi contribuer à un regard croisé européen et les questionnements des participants alimentaient également nos travaux et nos

interrogations. Ces conférences étaient un temps fort de la semaine pour les établissements de formations, mobilisant étudiants et réseaux professionnels.

Découvertes de structures : des rencontres avec des structures pertinentes ont été organisées lors des 4 semaines afin de comprendre comment la bienveillance se déclinait et se mettait en place dans nos différents pays. Cela permettait aussi une rencontre directe avec les acteurs et les résidents dans les structures et de mieux repérer les ressorts historiques et culturels sur cette question. Des bonnes pratiques ont pu être identifiées et transférées parfois dans les institutions partenaires.

Activités culturelles : de multiples activités culturelles ont eu lieu afin de découvrir les traditions et l'histoire des pays d'accueil se traduisant par des visites collectives ou en petit groupes, dégustations de produits locaux et découvertes musicales par exemple.

Chaque binôme des leaders du pays d'accueil était responsable de l'organisation de la semaine et donc de sa programmation. Ils s'appuyaient pour cela sur l'architecture définie lors de la réunion transnationale, avec l'appui et sous le contrôle du coordonnateur de l'IRTS-CA.

Les différents leaders, responsables par ailleurs d'établissements, de services ou de projets (dont européens) avaient déjà l'expérience de l'organisation de tels événements et pour certains de l'organisation de séjours pour personnes adultes handicapées. Les binômes constitués prenaient ainsi tous leurs sens en associant compétences et co-responsabilité.

Ce binôme adressait par email un pré projet de semaine à l'ensemble des leaders pour validation. Des ajustements étaient proposés si nécessaire afin de respecter la thématique de



la semaine et les objectifs du projet. Un rétro planning était établi, identifiant les points critiques et les contacts à mettre en œuvre et ce en lien constant avec le leader 1.

En ce qui concerne l'organisation financière de la semaine, chaque binôme recherchait les hébergements les plus adaptés (permettant l'accueil de personnes en situation de handicap), organisait les temps de repas et de déplacements dans les institutions. Pour cela, ils s'appuyaient sur un document cadre qui fixait le montant des dépenses possibles. Ainsi chaque binôme a dû faire des choix afin de respecter ce cadre financier tout en apportant les meilleures conditions d'accueil.

Tous les partenaires ont complété si nécessaire le budget initial afin d'assurer un service ou une prestation complémentaire tels que :

- Accueil café lors des conférences, petit-déjeuner lors des ateliers ;
- Frais de communication et d'invitation pour ces mêmes conférences ;
- Prise en charge des coûts liés à la participation d'étudiants, professionnels ou usagers supplémentaires à certaines activités (repas, découverte des structures, déplacements, prise en charge de frais d'intervention et de déplacements pour des intervenants...);
- Prise en charge des frais de trajet à l'intérieur d'un pays pour aller à la rencontre des structures (frais d'essence, d'utilisation des véhicules...);
- Communication globale autour du projet : réalisation de roll-up pour présenter le dossier, mugs, t-shirts valorisant ainsi ce projet européen.

8. Réalisations du projet

Les réalisations du projet sont diverses :

- Des travaux menés avec l'ensemble des participants, dans une démarche de travail inédite ;
- Des productions réalisées tout au long des 4 semaines de travail ;
- L'identification de bonnes pratiques ;
- La production de recommandations ;
- Un document final, en cours de réalisation, synthétisant nos travaux et offrant un regard croisé européen.

Les usagers, les étudiants et les professionnels ont peu l'occasion de travailler ensemble sur un même sujet. Ce projet a été une réelle opportunité de travail en commun dans chaque pays mais également entre nos trois pays. Cela a été une plus-value et la prise de conscience collective et individuelle des possibilités de cette forme de travail.

Pour cela différentes méthodologies pédagogiques et organisationnelles ont été mises en œuvre. Des séquences de travail "pays", "usagers", "étudiants" et/ou "professionnels" par pays ou mixte ont été animées par les leaders du projet. Des supports d'animation et de recueil des informations ont été créés pour l'occasion. Cela a permis de définir les objectifs de chaque séquence tout en répondant aux objectifs généraux du projet et spécifiques à la semaine concernée. Ce sont les leaders du pays d'accueil qui coordonnaient cela en lien avec le leader projet.

Nos travaux ont ainsi facilité le partage des réalités de vie quotidienne, de formation et d'exercice professionnel et favoriser ainsi une meilleure connaissance réciproque. Les regards ont évolué et un travail en commun s'est mis en place, s'affranchissant des barrières traditionnelles entre les trois catégories de participants et dans le respect de nos différences. Le fait de se déplacer collectivement dans un autre pays a renforcé les liens et l'interconnaissance entre les participants d'un même pays mais également avec les autres pays. La dénomination "usagers", "étudiants" et "professionnels", nécessaire pour nous repérer dans ce projet, n'avait plus de sens à son terme. Il s'agissait de participants européens, experts dans leurs différents domaines.

Avant chaque semaine de rencontre, les partenaires devaient préparer la thématique à venir. Pour cela chaque pays a mis en place des modalités différentes telles que des rencontres entre institut/université de formation et établissement pour personnes handicapés et incluant les différentes catégories de participants.

L'IRTS-CA et la Baraudelle (France) ont par exemple mis en œuvre une méthodologie en petits ou grands groupes, alternant les séquences sur les deux établissements selon un planning de travail prévu avec les personnes engagées. Ce travail préparatoire a permis une interconnaissance des participants français, une initiation à une méthode de travail commune et une production de connaissances sur la thématique de la bientraitance tant sur la notion que sa mise en œuvre dans les formations et le quotidien. Les séquences étaient organisées par les leaders mais animées par les participants, développant ainsi au fil du temps un réel engagement et une aisance à la prise de parole en public.

Ces séquences de travail ont permis la production de multiples documents élaborés collectivement, reflet de ce travail en commun. A l'issue de chaque semaine, tous ces matériaux étaient collectés et rassemblés dans un document unique transmis aux différents partenaires puis participants. Ainsi chacun avait en sa possession l'ensemble des informations abordées. D'autres documents spécifiques aux institutions partenaires ou aux pays ont pu être partagés afin d'alimenter nos travaux et notre réflexion.

Rapidement l'ensemble des établissements partenaires a souhaité réaliser un document global synthétisant les travaux et permettant un regard croisé sur les réalités de nos pays. Ainsi nous sommes aujourd'hui en phase de finalisation d'un ouvrage reprenant par pays l'ensemble de notre démarche et permettant un regard croisé. Ce travail plus conséquent qu'imaginé n'est pas encore terminé et le sera au cours du premier semestre 2020. Il viendra clôturer officiellement nos engagements et sera un support de connaissances et de réflexion sur la thématique de la bientraitance.

Tous les membres de nos organismes ou services (étudiants, usagers, professionnels, personnels, élus) ont été destinataires ou ont eu accès, tout au long du projet, à l'ensemble des documents produits. Les conférences organisées ont été ouvertes au plus grand nombre au travers d'actions de communications et d'invitations larges ou ciblées.

La diffusion de nos travaux a été très large même si elle a pu être faite prioritairement aux acteurs concernés, localement et régionalement, par notre thématique (professionnels, établissements, usagers, étudiants). Mais la diffusion a été européenne dans le sens où chacun des partenaires a transmis les documents à ses propres partenaires locaux, régionaux ou internationaux. Ils sont également accessibles sur la plateforme Erasmus+ de diffusion des projets européens.

Nous souhaitons dès le départ donner une visibilité importante à nos travaux ainsi qu'à l'engagement de nos organismes dans un projet européen innovant. Cela pour nous situer collectivement et individuellement en tant qu'acteurs de projets européens et experts sur le sujet travaillé.

9. Impacts du projet

Les évaluations réalisées avec tous les participants au fur et à mesure de chaque semaine puis à la fin du projet ont permis d'identifier les impacts de ce projet sur les participants et les organismes. De nombreux impacts sont spécifiques compte tenu de la place des organismes dans leurs environnements nationaux. Ils sont également multiples compte-tenu des trois catégories d'acteurs engagés (usagers, professionnels et étudiants). Plusieurs impacts sont communs aux participants et en particulier :

- Une compréhension plus précise de la notion de bien-être et des autres notions associées, de ses réalités et sa mise en œuvre en Europe mais également par comparaison dans son propre pays et son institution d'appartenance ;
- Une affirmation renouvelée de valeurs et d'engagements dans le domaine du travail social et dans cette thématique en particulier ;
- Une attention accrue quant aux thématiques et problématiques européennes, aux problématiques vécues par les acteurs du travail social et les usagers dans les autres pays européens ;
- Une identification des textes ou documents nationaux, européens et internationaux ayant un impact en particulier sur la thématique de la bien-être ;
- Une prise de conscience de sa place et son rôle dans la mise en œuvre de la bien-être mais également de nos pouvoirs pour la faire évoluer dans chacun de nos pays ;
- Un développement, souvent important, des compétences linguistiques mais également des compétences communicationnelles en situation d'interculturalité ;
- Un engagement dans un projet européen qui vient dynamiser et questionner les participants et qui se traduit par une nouvelle dynamique, une mise en mouvement, un nouveau positionnement en formation, une posture professionnelle réinterrogée, un quotidien différent pour les usagers et source de nouveaux projets de vie ;
- Des compétences renforcées dans la méthodologie de projet et le travail de groupe qui viennent, par transfert, alimenter les autres activités et missions des participants ;
- Création et/ou développement pour les participants d'un réseau européen amical, professionnel qui pourra être un support pour de nouveaux projets ;
- Une découverte ou un approfondissement de sa connaissance des pays européens, de leurs cultures, histoire.

Des impacts spécifiques peuvent également être observés pour chacun des trois groupes de participants :

Pour les étudiants :

- Une immersion quotidienne avec des personnes en situation de handicap et des professionnels en charge de leur accompagnement qui a permis une prise de conscience de leurs réalités et des échanges personnels et professionnels. Ainsi des questionnements ont pu émerger et modifier les perceptions mais aussi le positionnement professionnel en construction ;
- Une compréhension plus précise des situations vécues au quotidien par les personnes en situation de handicap ainsi que de leur place centrale dans les accompagnements mis en place par les professionnels du travail social ;
- Une prise de conscience, et une mise en œuvre, notamment au travers des nombreux travaux de groupe, que la personne en situation de handicap a des compétences et qu'elle est et doit être actrice et experte de sa situation ;
- Une meilleure compréhension de la complexité de la notion de bientraitance et de son articulation avec les autres notions étudiées en formation ;
- Des impacts sur la suite de la formation en termes de positionnement, approfondissement des notions, transfert d'expérience et choix des lieux de stage et d'exercice professionnel ;
- La création et le développement d'un réseau de partenaires et amis européens, support à de nouveaux projets ;
- Le repérage des différences ou similitudes dans la formation des travailleurs sociaux européens.

Pour les personnes concernées :

- Une meilleure compréhension de la formation des étudiants et du rôle des professionnels qui entraîne un changement de regard et d'interactions ;
- Un développement des compétences communicationnelles et linguistiques qui se traduit notamment par des changements dans le rapport aux professionnels, étudiants et dans les interpellations du quotidien ;
- Une dynamisation qui s'observe par une plus grande participation à la vie de l'établissement d'hébergement/d'accueil, et la proposition de nouvelles actions, nouveaux projets, changements, ...
- Une opportunité pour co-créeer et être écouté ;
- Un changement de positionnement qui a déjà et va avoir des répercussions sur son projet personnalisé, sa place dans l'établissement d'accueil, son rapport aux autres personnes hébergées et aux professionnels ;
- Une découverte et une prise de conscience des réalités vécues dans d'autres établissements d'accueil qui permettent de se questionner et de questionner ;

- Une expérience nouvelle, européenne, qui vient alimenter le parcours de vie de la personne et qui a des répercussions sur sa place au sein de sa famille, son environnement, l'établissement d'accueil.

Pour les professionnels :

- L'identification du rôle et des missions des travailleurs sociaux dans les pays et organismes rencontrés a permis de se questionner sur ses propres missions, mais également de les faire évoluer au quotidien ;
- Plus grande expertise sur la question de la bientraitance en Europe qui a permis de transférer ces connaissances à ses collègues et être ainsi une personne ressource ;
- Une dynamisation de sa pratique professionnelle par le transfert de pratiques observées dans les autres établissements et la proposition de nouveaux projets ;
- Une attention renouvelée à la participation des usagers dans les projets qui les concernent et dans la vie de l'institution ;
- Un engagement renouvelé se traduisant par des évolutions de projets professionnels ;

Ce projet a eu de nombreux impacts sur les organismes participants et en particulier l'IRTS-CA :



- Une expertise accrue sur la thématique de la bientraitance, la méthodologie de projet, et les dispositifs européens ;
- Une meilleure visibilité quant à leur implication dans des projets européens et sur la thématique spécifique de la bientraitance ;
- Une opportunité pour certains d'associer pour la première fois usagers et leurs proches, professionnels et étudiants dans un projet de recherche ;
- Une notoriété qui permet de mobiliser de nouveaux partenariats et participer à de nouveaux projets ;
- Une mobilisation des instances politiques de nos organismes sur les questions européennes et leurs impacts sur nos projets et en particulier sur la thématique du projet ;

- L'affirmation de valeurs dans nos projets institutionnels et notamment la place des personnes concernées dans la formation des étudiants et professionnels ce qui vient renforcer des axes de travail déjà mis en place ;
- La signature d'accords interinstitutionnels pour la mobilité des étudiants (KA103) et l'intervention des organismes participants dans les cursus de formation ;
- Une adaptation ou réorganisation des modalités de mise en œuvre de la bienveillance dans les établissements d'accueil : nouvelles procédures, nouveaux lieux de concertations... ainsi qu'une mobilisation renouvelée des usagers et professionnels ;
- Des impacts sur d'autres projets déjà en cours, sur le projet des établissements et l'ouverture sur l'Europe.

Même si seuls quelques étudiants, usagers et professionnels des établissements partenaires participaient activement aux semaines de rencontre, tous les étudiants, usagers et professionnels de nos établissements ont été impactés par ce projet. En effet, la communication et la mobilisation autour de ce projet ont été permanentes et support de changements.

10. Impacts pour l'IRTS-CA

Les impacts sont nombreux pour l'IRTS-CA qu'ils soient locaux, régionaux, nationaux ou internationaux mais également dans l'organisation de nos contenus de formation et du développement de compétences tant pour les étudiants que pour les salariés.

Impact local :

- Meilleure identification et repérage de nos établissements, notamment sur le sujet spécifique de la bientraitance. Cela s'est traduit par des sollicitations pour des séquences de formation et ou de conseils auprès de groupes de professionnels, d'étudiants, d'élus ou de groupements d'établissements ;
- La densification du réseau partenarial : de nouveaux organismes ou acteurs ont pu être identifiés et associés aux activités de nos organismes, cela en s'inspirant des pratiques mises en place dans d'autres pays ;
- La sollicitation de nos établissements pour devenir partenaires d'autres projets et ainsi transférer notre expérience ;
- Un impact sur les sites qualifiants recevant en stage nos étudiants. Ces derniers ont pu faire connaître nos travaux et leurs engagements dans ce projet et contribuer ainsi à la diffusion des pratiques identifiées auprès des terrains de stage. A cette occasion, les documents supports ont pu être transmis.

Régional :

- Identification de nos établissements comme des acteurs engagés dans la thématique de la bientraitance et menant des actions innovantes ;
- Repérage par les acteurs régionaux de notre expertise sur les projets européens, notre politique de développement européen et international ;
- Grâce au soutien de la région Grand Est, plus d'étudiants et de salariés de l'IRTS-CA ont pu participer à un projet européen ;

Européen/International :

- Grâce à ce projet, de nouveaux partenariats interinstitutionnels ont pu être signés afin de développer la mobilité étudiante et professionnelle ;
- Développement d'un réseau de partenaires européens pouvant être un appui sur de nouvelles questions ou projets ;
- Un intérêt de la part de partenaires non-européens quant à notre expertise de méthodologie de projet et sur la bientraitance qui se traduit par des sollicitations ou d'engagement de nouveaux projets, de partage d'expériences ;
- Identification de nos établissements comme lieux experts et formatifs.

L'IRTS-CA peut déjà constater ces impacts :

- au regard de l'expérience et de l'expertise acquises, nous venons d'être sollicité pour participer à un nouveau projet Erasmus+ mené par l'université de Champagne-Ardenne ;
- Le partenariat avec le foyer La Baraudelle (engagé dans ce projet) s'est renforcé et déployé au travers notamment de l'accueil de groupes d'étudiants et l'intervention régulière des résidents et professionnels en tant que formateur ;
- Le groupement des établissements de formation en travail social (UNAFORIS) auquel nous appartenons, mobilise le coordonnateur lors de rencontre des responsables des relations internationales afin de partager cette expérience et sa mise en œuvre, contribuant ainsi à la dissémination des résultats ;
- Nombreuses sollicitations d'établissements afin de mieux connaître les possibilités offertes par le programme Erasmus+ et transférer nos connaissances.

La réalisation de ce projet nous a permis de développer nos compétences dans de nombreux domaines (gestion, organisation, projet international...). Ces éléments viennent renforcer les projets déjà en cours tels que les partenariats avec des établissements à l'international, l'organisation de la mobilité des étudiants et professionnels, mise en œuvre d'un projet INTERREG. Mais ils vont pouvoir aussi être transférés dans d'autres et nouveaux projets européens.

En effet, nous sommes actuellement dans l'élaboration d'un projet Erasmus+ "éducation des adultes" qui verra la mobilisation de nouveaux partenaires, étudiants, usagers, professionnels. Les compétences acquises ici nous permettent d'envisager différemment ce projet afin d'optimiser sa mise en œuvre, ses objectifs et ses impacts.

D'autres projets sont en réflexion avec des partenaires locaux et/ou européens et à nouveau les compétences acquises seront un support précieux et important. Cela pourra prendre différentes formes telles que par exemple l'organisation de séminaires à destination de professionnels, de directions d'établissements en France mais également à l'étranger.

De nombreuses activités développées au cours de ce projet vont être maintenues par l'IRTS-CA et les partenaires :

- Des partenariats pour la mobilité des étudiants, formateurs et professionnels : des accords interinstitutionnels ont été signés entre nos trois établissements de formation se concrétisant dès octobre 2019 par l'accueil d'un étudiant français pour un stage de 6 mois chez notre partenaire slovène ALTRA. Ces mobilités sont et seront soutenues par des financements KA103 Erasmus+ ;

- La participation des leaders ou professionnels des établissements participants dans les cursus de formation des étudiants (une mobilité a déjà eu lieu à l'IRTS-CA) ou dans des échanges professionnels à venir ;
- Des cours sur la notion de bientraitance : la cadre pédagogique responsable de l'axe santé (qui a participé au projet) et avec l'intervention du foyer la Baraudelle, a construit une journée de formation sur la notion de bientraitance. Ce cours a été créé en s'appuyant sur les travaux menés durant ce projet européen et se met en place 3 à 4 fois par année universitaire pour nos différents groupes d'étudiants. L'intervention des professionnels et usagers du foyer la Baraudelle est au cœur de cette journée et est soutenue par nos établissements ;
- Dans les structures partenaires des temps d'analyse de pratiques sont organisés ou réorganisés et soutenus. Cela afin de maintenir la dynamique engagée lors de ce projet et de remettre la question de la bientraitance au cœur des questionnements et des valeurs ;
- La participation des usagers aux instances et activités des organismes participants : même si cette participation était déjà effective pour les établissements, elle a relancé la dynamique et repositionné les personnes au cœur des projets et en tant que porteurs de connaissances et de projets. Cela amènera des modifications dans les projets institutionnels à venir. Les étudiants de l'IRTS-CA, en stage dans ces établissements, pourront participer à ces instances et partager leurs expériences ;
- Une volonté de tous les participants de poursuivre un engagement dans des projets européens. Cela peut être déjà une réalité pour certains d'entre nous au travers de nouveaux projets ou démarches en cours.

Pour l'IRTS-CA, l'engagement dans une ouverture européenne et internationale, déjà affirmée, est renforcée à l'issue de ce projet tant dans les missions du chargé des relations internationales, de son assistante que du temps alloué pour les mener. L'impact est important sur le cursus de formation des étudiants. En effet, plus d'apprenants ont pu participer à un projet européen et en ont été les ambassadeurs. Les contenus de formation ont pu être revisités en poursuivant l'intégration d'une vision européenne et internationale.

Conclusion

Au cours de ce projet Erasmus+ de 36 mois, plus de **150 participants** ont été mobilisés et plus de **150 auditeurs** ont participé aux divers événements ayant eu lieu au cours des 4 rencontres en France, Portugal et Slovénie.

Arrivés au terme de ce projet, nous observons une montée en compétences de tous les participants ainsi qu'une meilleure connaissance de l'Europe et ses problématiques.

Les organisations participantes ont été fortement impactées grâce à la mobilisation des résidents, personnels et étudiants. De nouvelles dynamiques se sont développées et se concrétisent aujourd'hui sous différentes formes confirmant l'intérêt d'un tel projet qui facilite la rencontre, le débat et l'inclusion de tous au sein de l'espace européen.

Cette dynamique va se poursuivre dans les mois et années à venir et en particulier par la publication d'un document qui explicitera notre expérience et nos observations. Cela afin de capitaliser tous les travaux menés durant ce projet et proposer un regard croisés européen sur la bienveillance. Ce document sera présenté et servira de support à une conférence qui aura lieu au cours du 1er semestre 2020, représentant ainsi une nouvelle opportunité de dissémination quant à nos travaux.

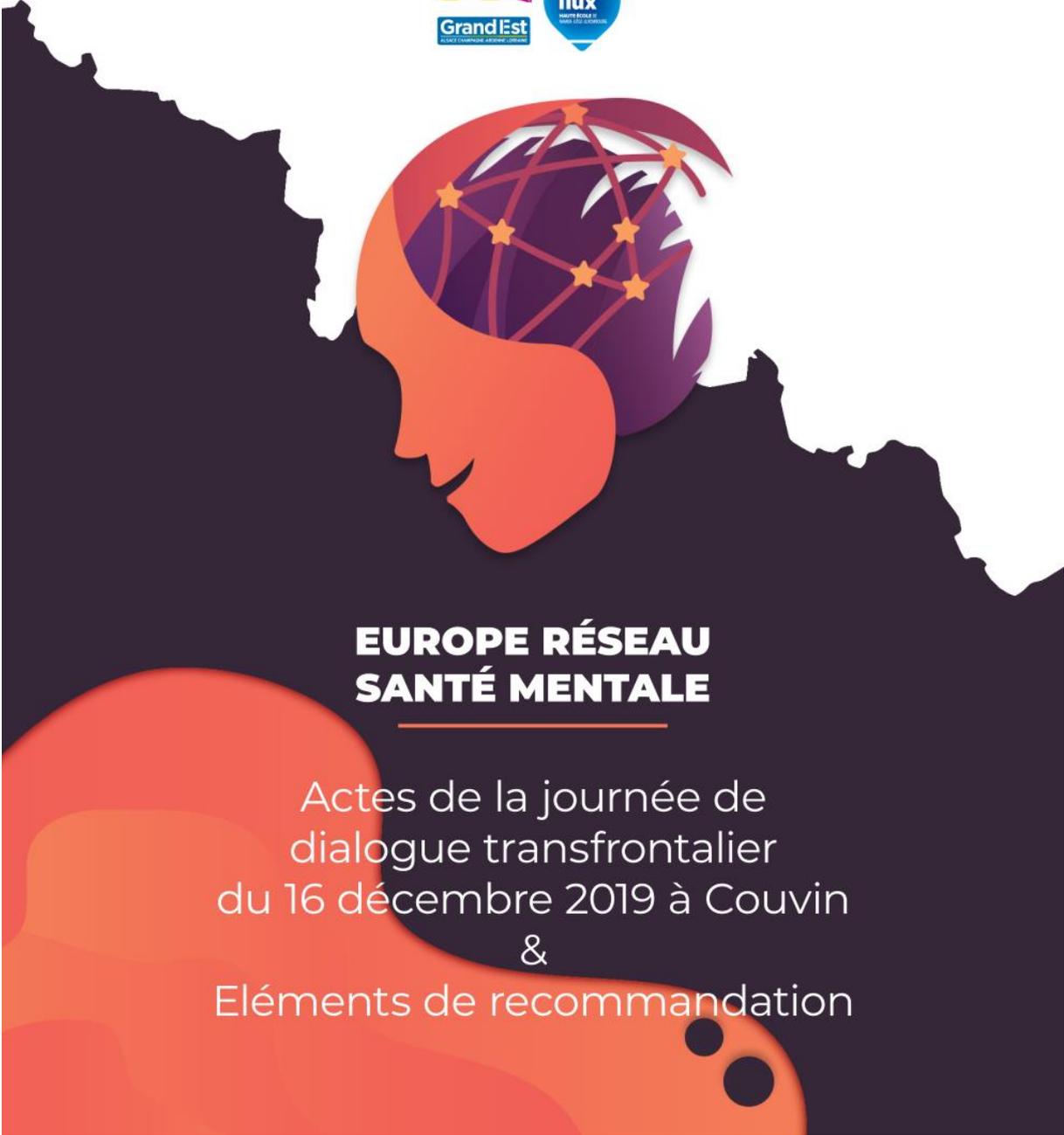
Les documents produits durant ce projet sont accessibles par tous et téléchargeables à l'adresse suivante :

<https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/eplus-project-details/#project/2016-1-FR01-KA204-024243>



EURÉSAM

Avec le soutien du Fonds européen de développement régional
Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling



EUROPE RÉSEAU SANTÉ MENTALE

Actes de la journée de
dialogue transfrontalier
du 16 décembre 2019 à Couvin
&
Eléments de recommandation

LE PROJET EURÉSAM

A partir des constats que l'accompagnement de personnes souffrant de pathologies mentales de longue durée est essentiellement développé en pratiques de réseau à l'intérieur d'un secteur et d'un pays, et que cette approche de réseau trouve ses limites aux frontières des versants transfrontaliers, le besoin s'est fait sentir de construire le micro-projet INTERREG - EURéSAM à l'initiative de nos deux écoles de formation sociale, Henallux, Catégorie Sociale à Namur et l'IRTS Champagne-Ardenne de Reims.

Renforcer la prise en charge des parcours transfrontaliers de personnes en situation de précarité à l'intérieur des territoires du nord de la Champagne-Ardenne et du sud de la province de Namur s'est imposé comme une opportunité à saisir pour apporter une réponse à cette problématique.

Dans cette perspective, le micro-projet EURéSAM s'est fixé comme objectifs :

- D'identifier et de réunir les autorités et les professionnels des services sociaux et sociaux-sanitaires territoriaux spécialisés en santé mentale dans la province de Namur et du département des Ardennes ;
- Initier et favoriser les échanges sur les pratiques de terrain entre les représentants de ces différents services ;
- Susciter les collaborations en vue de renforcer une offre de prise en charge inter-versants ;
- Cartographier les différents dispositifs de soins existants ;
- Communiquer les informations recueillies au cours du projet en les rendant disponibles en ligne de manière pérenne ;
- Organiser des formations à l'attention des étudiants de nos deux institutions et des professionnels du secteur.

Ce projet s'est déroulé sur une durée de 16 mois entre septembre 2018 et décembre 2019, alternant les lieux de rencontre dans les deux régions, et a privilégié une démarche en quatre temps :

- Un comité de pilotage qui a réuni les autorités des différents services concernés pour une première identification des besoins dans la continuité des soins transfrontaliers ;
- A partir de ces premiers constats, une table ronde avec des professionnels pour poser un diagnostic de la réalité de terrain (quelles pratiques, quels obstacles, quel idéal de soins) ;
- Une table ronde avec ces mêmes professionnels de terrain s'est efforcée de dégager des perspectives opérationnelles ;
- Une dernière rencontre de restitution et d'échanges avec les autorités.





LA PAROLE AUX PROFESSIONNELS

2.1 Des vécus fort semblables de part et d'autre de la frontière

Il y a lieu de signaler pour commencer que les deux territoires concrétisent dans leurs structures et pratiques les objectifs des cadres internationaux (OMS, ONU, UE...) que partagent la France et la Belgique dans l'évolution de la prise en charge de la santé mentale, à savoir notamment, une approche multisectorielle, l'orientation vers la communauté ou encore l'autonomisation des patients (KCE - Centre Fédéral d'Expertise des soins de santé - Belgique - Rapport 2019).

Les vécus des professionnels rencontrés expriment des réalités très proches et soulignent particulièrement :

- Deux territoires non seulement contigus mais également très semblables d'un point de vue géographique. Sur ces deux territoires, ils relèvent des problèmes de sous-équipement en infrastructures dans le nord de la Champagne-Ardenne et dans le sud de la province de Namur. Dans les endroits les plus reculés des deux régions, on identifie de surcroît des problèmes de mobilité. Et lorsque les situations sont ou deviennent très complexes, on reste encore et toujours sans solution réelle même si la création de poste de « case-manager » au sein des réseaux, aide les intervenants dans leur recherche de réponses concrètes. Une initiative de type transfrontalière pourrait en partie palier à cette situation et améliorer de manière notable le parcours des patients.
- Ce premier constat croise des préoccupations liées à deux autres constats qui sont celui de la saturation des services dans les deux territoires et celui de leur manque de moyens soit une cause récurrente de prises en charge trop tardives d'un certain nombre de personnes en souffrance. Certains professionnels français imputent des prises en charge tardives ou des ruptures du parcours de soins à la surmédicalisation du secteur et c'est de commun accord qu'est regrettée



la rareté, voire l'absence, accordée aussi bien au curatif qu'au préventif sur les deux territoires.

- A propos du manque de moyens, les acteurs rencontrés font aussi état d'une absence de logements adaptés pour les personnes sortant d'une institution résidentielle de soins auquel s'ajoute un manque voire une absence d'accompagnement pour ces personnes en souffrance psychique qui éprouvent du mal à « habiter » leur logement et font face à un risque permanent d'expulsion.
- Les professionnels insistent tous sur l'importance d'une souplesse dans l'organisation des soins dans la mesure où une formalisation à l'excès des processus de soins est un obstacle dans leur intervention. Il semblerait qu'à cet égard les réglementations belges soient perçues comme légèrement plus flexibles que les françaises.



2.2 Des besoins en termes de coopération transfrontalière

Les vécus exprimés peuvent, selon les professionnels, se traduire notamment en besoins de coopération transfrontalière. Ceux-ci sont formulés :

- En termes d'un besoin de connaître et de se connaître. Ils relèvent par cette expression tant le besoin de connaître leurs législations mutuelles, le fonctionnement de leurs dispositifs et institutions respectives que le besoin d'interconnaissance entre praticiens homologues. Il s'agirait de « Mieux se connaître pour se reconnaître ».
- Au travers aussi d'un besoin de mutualisation de l'ensemble de leurs moyens afin de renforcer la prise en charge des personnes et la continuité des soins indépendamment de la frontière administrative qui les sépare.
- Des parcours de soins à la carte seraient ainsi rendus possibles. Par parcours de soins à la carte, ils entendent que chaque patient étant un sujet singulier et unique, dont la situation est particulière, il devrait pouvoir construire, avec les professionnels de son réseau actuel, une réponse adaptée à ses besoins propres. Cette réponse devrait pouvoir être élaborée en mixant les aspects sanitaires et psycho-sociaux et médico-sociaux, surtout, indépendamment de limites territoriales perçues comme artificielles eu égard aux réalités géographiques. Cela ne pourrait s'envisager sans un partage et une mutualisation des moyens par les deux régions ce qui constituerait une véritable révolution culturelle.
- Le souhait des acteurs, dans cette perspective, serait idéalement de parvenir à développer une véritable culture de réseau. Une culture qui supposerait de mieux se connaître, de savoir ce que chacun fait, de proposer des parcours sans rupture pour le patient mais également des collaborations entre les dispositifs de chaque versant voire des documents identiques.
- Ce souhait des professionnels devrait se fonder sur la création d'une identité commune d'intervention qui suppose une définition plus précise de la santé et de la souffrance psychique. Ces notions font encore, à l'heure actuelle, l'objet d'interprétations très divergentes. Bien que le concept de santé mentale soit défini par l'OMS comme : « La santé mentale est un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté. » (KCE - Belgique - Rapport 2019), la différence d'interprétation de celle-ci entre nos deux régions (parfois même à l'intérieur d'une même région) aboutit à des pratiques et des approches thérapeutiques dissemblables.

2.3 Des vellités de coopération transfrontalière

En guise de premières conclusions aux vécus et aux besoins des professionnels, des éléments principaux émergent :

- La coopération transfrontalière ne résoudra pas tout mais s'avère, par une mutualisation des ressources qu'elle propose, comme une piste à investiguer.
- Elle n'aurait pas comme objectif prioritaire la facilitation du passage des patients d'une région à l'autre mais pourrait rencontrer les besoins des professionnels par des

propositions en termes de coordination et de mutualisation, les intégrant par conséquent dans un réseau plus large et plus conforme à la proximité et aux caractéristiques communes de leurs deux territoires.

- Sa concrétisation exigerait de surmonter un certain nombre d'obstacles et non des moindres comme la souveraineté des Etats en termes de remboursement des soins etc.



DES PERSPECTIVES TRANSFRONTALIÈRES

Au cours de ce projet, des temps de travail ont été organisés avec les acteurs en santé mentale des territoires belges et français. Ainsi les professionnels mobilisés ont partagé leurs multiples expériences et fait apparaître de nombreux constats tels qu'énoncés précédemment. En France, les professionnels ont pu s'appuyer sur le schéma départemental développé dans le département des Ardennes.

Ces moments de travail ont amené les participants à partager spontanément leurs idées pour tenter de faire évoluer les situations transfrontalières observées et pouvoir

répondre de façon adaptée et optimisée aux besoins rencontrés par les habitants sur leurs territoires de vie.

Ainsi des perspectives ont pu émerger et constituer des axes de travail qui pourraient être opérationnalisés au travers de trois points principaux et complémentaires qui concernent une meilleure connaissance des cadres conceptuels et législatifs, la prise en compte des réalités territoriales et une meilleure connaissance des acteurs engagés dans les soins ambulatoires en santé mentale.



3.1 Une meilleure connaissance de nos cadres conceptuels et législatifs

Comme signalé plus avant, les acteurs participant à ce projet ont souligné l'importance de mieux comprendre les cadres conceptuels réciproques et les législations qui guident les interventions dans le champ de la santé mentale de nos deux pays. Ainsi, il serait nécessaire de :

- Définir les notions de santé mentale, de précarité, de santé et d'urgence en santé mentale en France et en Belgique ;
- Identifier les textes nationaux et européens qui encadrent et organisent l'offre de soins.

Cette meilleure connaissance permettrait dans un premier temps de prendre conscience de valeurs communes et partagées dans le cadre de l'accompagnement des publics pour pouvoir les orienter au mieux en santé mentale et fluidifier leurs parcours sur les territoires.

Cela pourra amener au développement d'offres de soins élargies et adaptées aux différents publics et à leurs territoires de vie.

3.2 Une meilleure connaissance des acteurs et des dispositifs

Se questionner sur la continuité des soins transfrontaliers amène tout naturellement à identifier des acteurs, des structures et des dispositifs mis en place de l'autre côté de la frontière. Chacun peut avoir des informations mais celles-ci restent souvent partielles et sectorielles. Ainsi cette connaissance serait à renforcer par une approche transfrontalière qui permettrait de :

- Réaliser une cartographie des acteurs, des structures et des dispositifs mis en place dans nos deux territoires ;
- Identifier les acteurs au travers de

rencontres, journées d'échanges de pratiques, conférences... ;

- Associer dans ces démarches de formation tous les acteurs engagés tels que : professionnels, personnes accompagnées, étudiants et enseignants ;
- Proposer des immersions professionnelles permettant une connaissance réciproque plus fine des acteurs et des dispositifs et assurer ainsi la diffusion des pratiques mises en œuvre.

3.3 Une prise en compte des territoires, lieux de vie des personnes

La question territoriale a été centrale tout au long de ce projet et dans les préoccupations des acteurs qui accompagnent au quotidien les publics. En effet, les réalités nationales bloquent parfois sur les questions transfrontalières et un changement de regard doit donc s'opérer pour :

- Prendre en compte les zones de vie des personnes dans les accompagnements mis en place et favoriser les parcours de soins transfrontaliers ;
- Elargir le territoire observé : nos groupes de travail ont ciblé les acteurs du département des Ardennes et de la province de Namur.

Or, les réalités du terrain ne s'arrêtent pas aux découpages administratifs (par exemple EPSM de Châlons en Champagne, sollicite également des dispositifs belges et inversement) ;

- Engager une démarche politique dans nos deux pays pour faire évoluer la prise en compte du questionnement transfrontalier dans la continuité des soins en santé mentale et faire évoluer les dispositifs existants en y incluant la santé mentale (Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers – ZOAST - par exemple).

TROIS AXES OPÉRATIONNELS

L'analyse des informations et propositions faites par les professionnels tout au long de ce projet INTERREG - EURÉSAM permettent d'identifier des axes de travail et de développement possibles. Ceci afin de répondre de façon opérationnelle aux besoins repérés et renforcer ainsi une connaissance transfrontalière des problématiques, des acteurs et des dispositifs au service de l'accompagnement des publics.

Trois axes de travail principaux ont été identifiés. Ils impliquent nos deux organismes

de formation (HENALLUX et IRTSCA) ainsi que les acteurs en santé mentale engagés dans les accompagnements sur les territoires.

Ces propositions n'ont pas pour vocation à remplacer des dispositifs existants mais bien à les compléter ou à les renforcer dans leurs champs respectifs, comme par exemple le schéma départemental en santé mentale du département des Ardennes ou les dispositifs INTERREG existants tel que COSERDO (COordination des SERVICES d'aides et de soins à DOMicile en sortie d'hospitalisation).

Axe 1 : Vers une offre de formations multiples et innovantes

A partir des besoins formulés par les acteurs, des sessions de formation conjointes Belgique/France, à destination de différents publics, pourraient être mises en place alternativement des deux côtés de la frontière, renforçant ainsi la connaissance réciproque :

- Des sessions courtes de formation : pour les étudiants, pour les professionnels, des sessions mixtes étudiants/professionnels ;
- Des sessions courtes de formation participatives, ouvertes à des professionnels de champs concernés par la thématique, tels que les enseignants, éducateurs, animateurs, etc., et associant les publics destinataires de l'intervention et les pairs aidants ;
- Des conférences permettant la rencontre des acteurs transfrontaliers et le partage d'expériences.
- Pour cela les ressources existantes dans nos deux établissements de formation peuvent être mobilisées afin d'accompagner les étudiants et les professionnels vers une meilleure lecture et compréhension de leurs territoires d'intervention ainsi qu'une actualisation des concepts en santé mentale.





Axe 2 : Vers des temps d'immersion professionnelle

Evoquées à de très nombreuses reprises, des séquences d'immersion professionnelle en Belgique et en France représenteraient une modalité de formation pertinente à développer. Déjà expérimentées par des professionnels, ces séquences d'immersion permettraient de comprendre plus finement les dispositifs et pratiques mises en œuvre et de transférer cette connaissance aux établissements d'origine des acteurs. Plusieurs axes d'immersion peuvent être envisagés :

- Pour les étudiants dans le cadre de leur formation via des mobilités Erasmus+, par exemple ;
- Pour les professionnels : des périodes d'observation/immersion dans des structures de l'autre côté de la frontière. Dans ce cas, un engagement et un appui financier des employeurs est nécessaire.

Axe 3 : Vers une mobilisation des acteurs politiques

Les deux axes précédents ne peuvent exister sans une implication des acteurs politiques. A ce titre, leur implication est indispensable pour que les changements induits s'inscrivent structurellement dans des politiques transfrontalières.

- Interpeller les financeurs et les administrations sur la question des soins transfrontaliers ambulatoires en santé mentale ;
- Rendre les parcours de soins transfrontaliers plus fluides et visibles, notamment en développant les dispositions existantes (ZOASt par exemple) ;
- Encourager le transfert transfrontalier des bonnes pratiques ou des dispositifs ayant fait leurs preuves ;
- Développer et soutenir la mise en place de dispositifs des deux côtés de la frontière (exemple Pro-Famille),
- Faire émerger de nouveaux métiers à l'échelle transfrontalière, tels que le référent de parcours, le coordonnateur transfrontalier ou le « case manager ».



DES CONCRÉTISATIONS EN COURS

Le micro-projet EURÉSAM en réunissant les autorités et les professionnels des services sociaux et sociaux-sanitaires territoriaux spécialisés en santé mentale dans la province de Namur et du département des Ardennes a permis :

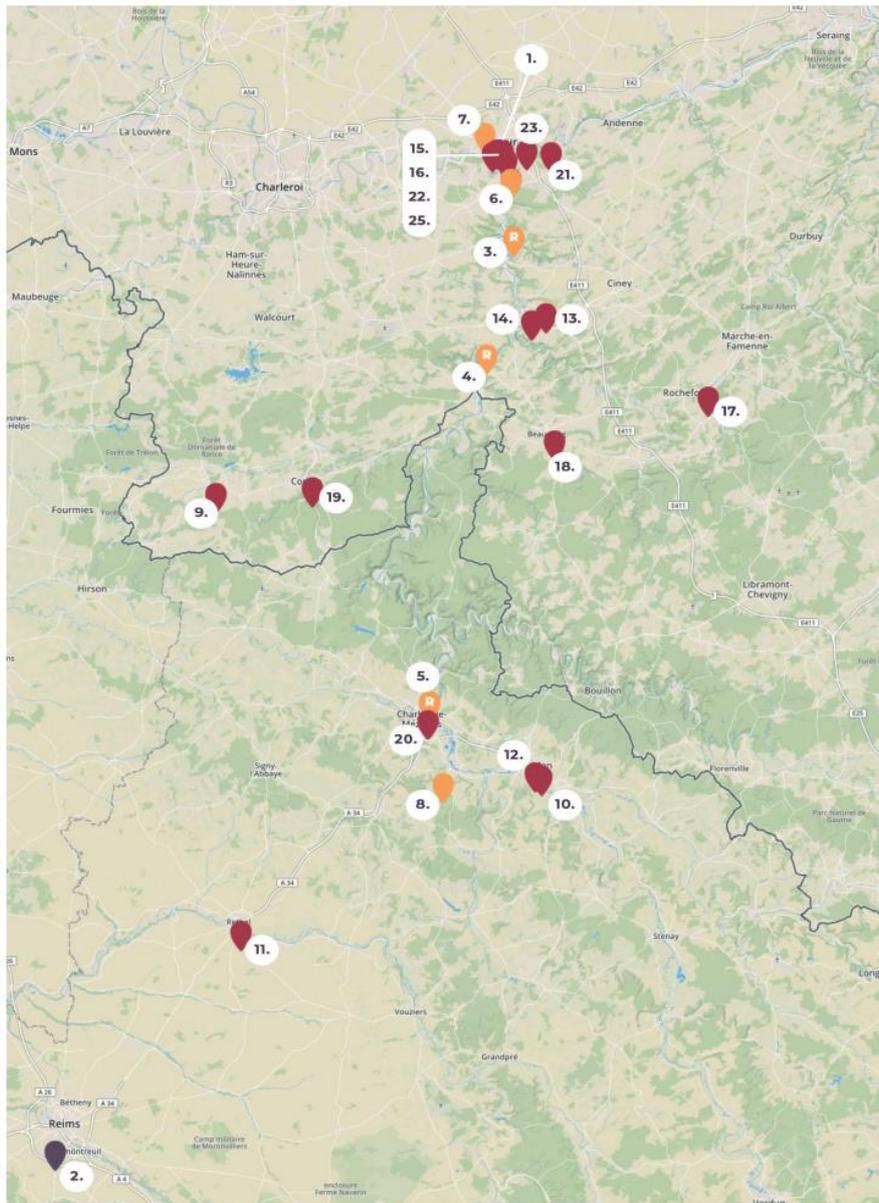
- Des échanges sur les pratiques de terrain entre les représentants de ces différents services (au travers des tables-rondes) ;
- De communiquer les informations recueillies au cours du projet en les rendant disponibles en ligne de manière pérenne (www.euresam.eu)
- De cartographier les différents dispositifs de soins existants (voir la carte sur le site www.euresam.eu) ;
- De susciter les collaborations en vue de renforcer une offre de prise en charge inter-versants (points relais) ;
- D'impliquer concrètement une dizaine d'étudiants des deux établissements partenaires dans le projet afin qu'il soit

un support à la réalisation de différents travaux (participation aux ateliers, travail de diagnostic territorial, rédaction de Travail de Fin d'Etudes)

- De questionner les contenus des formations initiales en intégrant les questions de la santé mentale, de la continuité des soins transfrontaliers et de leur approche territoriale ;
- De projeter des journées communes pour les étudiants de nos deux institutions de formation dont la première est prévue le 30 mars 2020 à Namur ;
- D'initier un partenariat Henallux / IRTSCA dans le cadre européen Erasmus+ afin de favoriser les stages en immersion professionnelle des étudiants ;
- D'envisager des séquences de formation sur la santé mentale à destination des étudiants et des professionnels du secteur ;



Avec le soutien du Fonds européen de développement régional
Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling



Porteurs du projet



1. HENALLUX
2. IRTS CA

Points relais



3. CHU UCL Namur Site de Codrinne
Service de Psychosomatique

4. S.P.A.D. Shalazes
ASBL Les Érables

5. Centre Hospitalier de Béclair
Épicure

Collaborateurs



6. CNP Saint-Martin

7. Le Beau Vallon
Soins spécialisés en santé mentale ASBL

8. Le lien

Autres

9. Centre Hospitalier Intercommunal des
Fagnes
Service psychosocial de l'hôpital de
Chimay

10. Centre médico-psychologique

11. Centre médico-psycho-pédagogique

12. Centre médico-psycho-pédagogique

13. CHU UCL Namur Site de Dinant
Service psychosocial

14. Destination

15. Direction de la santé mentale de la
Province de Namur

16. Équipe Mobile d'Intervention en Santé
Mentale
EMISM

17. La passerelle

18. RASANAM
L'autre sens

19. Le répit

20. Maison Départementale des
personnes handicapées

21. Réseau de santé Kirikou

22. Réseau Santé Namur

23. RESINAM

24. Service de Santé Mentale de Jambes
SELINA

Avec le soutien du Fonds européen de développement régional
Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling

ELÉMENTS DE RECOMMANDATION

A l'issue du projet et du dialogue transfrontalier mis en place, voici les éléments de recommandation que nous pouvons formuler à l'intention des établissements de formation, des opérateurs de terrain et des acteurs politiques.

Nous avons privilégié délibérément les termes éléments de recommandation dans la mesure où le micro-projet couvre une courte période de 16 mois et que le diagnostic réalisé, avec les participants engagés, n'a permis que de dégager un ensemble de propositions de recommandations. Celles-ci ne pourraient constituer de véritables recommandations qu'à partir d'un processus de validation qui réclamerait une démarche méthodologique plus longue et plus complexe que celle prévue par le projet.



6.1 Recommandations à l'égard des établissements de formation

- Intégrer la question transfrontalière de l'accès aux soins et de la continuité des soins dans la formation initiale des étudiants ;
- Initier et développer des contenus de formation conjoints entre les établissements de formation Henallux et IRTSCA sur la santé mentale et ses cadres réglementaires ;
- Organiser des sessions de formation conjointes et innovantes (implication d'usagers belges et français, itinérance des formateurs, formations en ligne, ...) sur la connaissance de la santé mentale et les cadres réglementaires en Belgique et en France à destination des étudiants en formation initiale et des professionnels en formation continue ;
- Ouvrir les séquences de formations spécifiques sur la santé mentale à des professionnels de proximité autres que les travailleurs sociaux : enseignants, personnels administratifs, médecins, paramédicaux, ... ;
- Valoriser les acquis des professionnels lors de formations sur la continuité des soins trans-frontaliers par une reconnaissance spécifique : certification, attestation de suivi, ...

6.2 Recommandations à l'égard des opérateurs de terrain

- Soutenir la diffusion, l'utilisation et la mise à jour de la cartographie présente sur la plateforme EURéSAM.EU ;
- Organiser des immersions professionnelles transfrontalières pour développer une meilleure connaissance des acteurs et des dispositifs en santé mentale ;
- Soutenir l'émergence, la mise en place et la formation à de nouveaux métiers tels que Case manager transfrontalier, coordinateur réseau transfrontalier, ... ;
- Initier des rencontres transfrontalières des coordinateurs de réseaux afin de mettre en place un véritable réseau transfrontalier de soins en santé mentale ;
- Communiquer sur les résultats de recherches et sur des pratiques transfrontalières lors de colloques, journées d'étude, ...

6.3 Recommandations à l'égard des acteurs politiques

- Intégrer les réalités de vie et territoriales des usagers dans tous les nouveaux dispositifs transfrontaliers, dont ceux en santé mentale ;
- Faire évoluer les dispositifs existants tels que les ZOAST afin de prendre en compte les évolutions territoriales et les réalités de vie des personnes ;
- Instaurer des rencontres entre décideurs politiques, opérateurs de terrain et usagers pour créer et soutenir de véritables politiques transfrontalières ;
- Agir de manière complémentaire sur la coopération transfrontalière par la mise en réseau des projets Interreg existants ;
- Créer des lieux de rencontres et d'échanges transfrontaliers entre acteurs politiques belges et français afin d'opérationnaliser la coopération en santé mentale.

WWW.EURESAM.EU



EURÉSAM

Avec le soutien du Fonds européen de développement régional
Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling



Annexe 6 : copie de la page Facebook international



 **International irtsc**
@internationalIIRTSCA · Organisation à but non lucratif

[Envoyer un message](#)

[Accueil](#) [À propos](#) [Évènements](#) [Photos](#) [Plus ▾](#) [J'aime](#) [Q](#) [...](#)

À propos [Voir tout](#)

 [Créer une publication](#)

 Photo/Vidéo  Je suis là  Identifier des amis 

8 rue Liot-Curie 51100 Reims



INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE

ÉDITORIAL

Stéphane Journal
 Directeur général de l'IRTS de Champagne-Ardenne

Depuis près de deux décennies, ce concept de mobilité s'est imposé pour décrire de nouveaux types de mouvements de population. À partir de la définition de l'Organisation Internationale pour la Migration de 2008, on peut se demander si la différence entre mobilité et migration pourrait provenir d'une différenciation sur la durée, organisée et/ou contrôlée par les États, dans un contexte post-révolution industrielle sans correspondance entre l'offre et la demande de main d'œuvre.

« La mobilité humaine s'est imposée comme choix de vie dicté par les disparités en termes de démographie, de revenus et d'opportunités d'emploi entre les régions et en leur sein. »¹

De nos jours, en particulier dans notre secteur d'activité, lorsque l'on parle de mobilité internationale, on pense aux échanges d'étudiants créés en 1987 par l'Union européenne, dont le nom fut emprunté à un théologien hollandais qui croyait en une Europe unie, éclairée, au-delà de toutes frontières et dogmatismes, au travers d'une connaissance mutuelle des différentes cultures.

Si, à sa création, le programme ne comptait que onze pays, c'est aujourd'hui trente quatre pays qui coopèrent. Cette ampleur n'aurait sans doute pas pu être possible sans un événement majeur. Le 9 novembre dernier, l'Allemagne fêta la chute du mur de Berlin et sa réunification. Il y a trente ans, ce « mur de la honte » tombait pacifiquement et avec lui, deux visions du monde opposant les États européens placés sous influence soviétique et les États européens occidentaux.

Sur les décombres de cette barrière physique, les mobilités se sont simplifiées et amplifiées, repoussant les frontières aux limites du continent afin de permettre aux peuples d'échanger, de partager, de vivre ensemble. Depuis toujours, l'IRTS de Champagne-Ardenne s'est inscrit dans cette logique d'ouverture aux autres. Nous

Mais la mobilité internationale concerne également les professionnels des établissements du secteur social et médico-social, ainsi que des personnes handicapées qui bénéficient des fonds européens. En partenariat avec le foyer d'accueil pour adultes infirmes moteurs cérébraux, La Barsudelle d'Atigny, nous

LES MOBILITÉS INTERNATIONALES

Entre transformations professionnelles et personnelles

pouvons compter aujourd'hui sur onze partenaires européens d'enseignement de six pays différents, ainsi que deux partenaires canadiens et un africain. Nous pouvons également compter sur des réseaux structurés pour trouver des établissements d'accueil permettant à nos étudiants d'intégrer cette dimension internationale en toute sérénité. En effet, ces nouvelles expériences ne doivent pas être appréhendées comme de simples voyages touristiques, mais se travaillent plusieurs mois à l'avance. C'est une immersion totale dans une culture étrangère, loin de sa famille et de ses amis. Cette distance impose une réflexion sur sa capacité à mener à bien ce changement au quotidien.

avons mené une approche comparée sur la bientraitance avec des partenaires portugais et slovènes, afin de pouvoir réaliser un guide de bonnes pratiques et de recommandations, ainsi que de renforcer le sentiment de citoyenneté européenne.

Englobés dans l'anglicisme « *learning expeditions* », toutes ces expériences et échanges n'ont finalement qu'un but, permettre de vivre dans une société « *unie dans sa diversité* »².

¹ Rapport 2008 sur l'état de la migration dans le monde, OIM, Organisation Internationale pour la Migration, 2008

² Directive de l'Union européenne – la variété concordia

Revue de la publication : Stéphane Journal, directeur général de l'IRTS de Champagne-Ardenne – Responsables de la rédaction : Lucie, Stéphan, D. Courty – Secrétaires de rédaction : Christine Farnet – Comité de rédaction : Christine Farnet, Michel Truchetet, Thierry Besson, Patrick Lefebvre, Lucie Courty, Christian Farnet, Nicolas Verstraëte – Commission publique et conseil pédagogique : Jean-Louis – Régis Rigot – 06 34 24 24 24 – Octobre 2020 – Impression : Éclairage sur son site internet de l'IRTS CA hébergé par l'Association IRIS 25, rue de la République, 54 100 Vandœuvre-lès-Nancy 54600, France. Toute réimpression sans autorisation préalable est formellement interdite. Toute réimpression sans autorisation préalable est formellement interdite.

Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne
 8, rue André Lemaître 51100 Reims
 Tél. : 03 26 06 33 00 | Fax : 03 26 06 01 34
 email@irtsca.fr



www.irtsca.fr
 @irtsca
 @internationalIRTSCA

Accompagner la mobilité

En tant que chargé de l'international et des mobilités depuis maintenant cinq ans, je suis un témoin privilégié de l'évolution des étudiants qui vivent l'aventure de la mobilité. Au cours de ces années, leurs conseils et leurs retours m'ont permis de faire évoluer l'accompagnement que nous mettons en place à l'IRTS CA. Cette expérience prend alors toute sa place dans leurs parcours de formation mais également de vie.

Parti de l'idée de les préparer à la mobilité, je suis désormais dans un accompagnement qui prend en compte les trois temps importants d'un projet à l'international : avant, pendant et après. En effet, la mobilité se prépare, se vit puis s'ancre dans le quotidien du retour. Selon les étudiants, cette dernière phase reste la plus difficile car ils ne reviennent pas à l'identique et ce changement les impacte dans toutes les sphères de leur vie personnelle et professionnelle. Ainsi il est nécessaire de les accompagner au-delà du stage pour les aider à donner du sens à leurs expériences et à les partager.

*« La mobilité se prépare, se vit
puis s'ancre dans le quotidien. »*

La préparation à la mobilité, et tout le monde en convient, est indispensable pour construire un projet, tant dans ses aspects pédagogiques et professionnels que dans ses dimensions pratiques (financement, éloignement...). Ce temps est jalonné de questionnements, doutes, attentes, joies... Ainsi, proposer des contenus théoriques faits d'alternance de temps individuels et collectifs va rythmer, sur une période de douze à dix huit mois selon les filières, la préparation de nos étudiants et va soutenir leurs réflexions pour la mise en œuvre concrète de leurs projets. Mon rôle va être de favoriser cette réflexion dans la durée en lien avec d'autres acteurs (responsables de filières, référents de parcours, anciens étudiants ayant vécu la mobilité, terrains de stage, écoles partenaires, entourage amical et familial...). Une relation privilégiée faite de confiance va ainsi s'installer entre nous, permettant d'observer l'évolution et l'impact de ces mois passés à l'étranger dans leurs parcours de formation.

L'accompagnement au cours du stage reste nécessaire. Il permet, à distance, grâce aux liens tissés avec nos partenaires internationaux, de

s'assurer de la réalisation du stage, de son adéquation avec les objectifs initiaux définis et, si nécessaire, de réaliser des ajustements. Cette place d'interlocuteur privilégié va apporter un appui, pour faire face aux moments de doutes et d'hésitations qui ne manquent jamais de venir questionner la volonté et le choix des étudiants. C'est aussi leur donner les moyens de prendre des décisions réfléchies, pour que ce stage à l'étranger soit vécu pleinement et soit un temps fort de découvertes. Un soutien est également apporté lors de retours prématurés ou de projets qui ne correspondent pas tout à fait à ce qui était prévu.

Au cours de ces dernières années aux côtés des étudiants, je me suis aperçu que la période du retour est aussi un temps à accompagner, pas uniquement pour faire l'évaluation du stage, marquer une fin et s'assurer que le retour se déroule dans de bonnes conditions, mais aussi et surtout pour accompagner un véritable « choc du retour » vécu par tous les étudiants et pour certains une nostalgie post-retour pouvant durer plusieurs semaines, voire plusieurs mois. En effet, on se prépare toujours au choc culturel que l'on va vivre en arrivant en stage, sachant que « ça n'est pas comme chez nous », mais on se prépare très rarement au choc du retour, pensant simplement que « la vie va reprendre comme avant » après quelques jours de flottement. Les retrouvailles avec sa famille, ses amis s'imaginent facilement, le bonheur devant effacer tous les décalages engendrés par cette mobilité. Or, on ne retrouve pas sa famille, ses amis, ses proches comme on les a quittés : la période d'immersion à l'étranger a profondément changé les étudiants et ce, dans des aspects personnels, relationnels, professionnels. Ayant vécu plusieurs mois dans un autre environnement, au contact de cultures différentes, ils ont été amenés à se questionner sur leurs valeurs, leurs relations aux autres, leurs places en identifiant des forces, des faiblesses et des limites. Ils se surprennent parfois et apprennent à se connaître ou se découvrent. Ils reviennent alors en France, forts d'un nouveau rapport au monde et plus spécifiquement d'un positionnement professionnel affirmé. Cette période de « flottement » peut parfois être longue, douloureuse et renforcée par un sentiment d'incompréhension de la part de l'entourage qui pensait retrouver la personne telle qu'elle l'avait quittée. Un sentiment d'incompréhension peut être observé avec l'entourage et peut renforcer ce « flottement ».

M'appuyant sur ces observations et les paroles fortes des étudiants à leur retour en France, j'ai fait évoluer la « préparation à la mobilité » mise en place dans notre établissement à celle « d'accompagnement à la mobilité » afin d'inclure la période du retour qui me paraît cruciale à accompagner. En intégrant cette nouvelle dimension dans le projet de mobilité, l'objectif était de contribuer à donner du sens à l'expérience vécue, à l'ancre dans la vie personnelle et professionnelle ainsi que dans les projets des étudiants. Cette expérience particulière est un atout qu'il faut pouvoir mettre en mots, expliquer, décrire et analyser.



Le retour, plutôt qu'une fin d'une expérience internationale, me semble au contraire une transition entre un avant et un après.

Ainsi, différents temps sont mis en place au retour des étudiants. Un groupe d'échanges, entre étudiants ayant vécu la mobilité, est tout d'abord organisé afin de parler de son vécu « *entre personnes qui se comprennent* » et qui ont traversé la même aventure. Il ne s'agit aucunement d'un temps de soin ou thérapeutique mais uniquement d'un temps de parole où l'on peut faire part de ses ressentis sans crainte d'être jugé. Le groupe va être ici un appui, faisant d'expériences individuelles une histoire collective, et un soutien pour les étapes post-retour.

Viennent ensuite, un à deux mois après le retour, des temps de travail pour préparer les présentations de stages aux étudiants qui se préparent à la mobilité, puis à leurs promotions et enfin aux autres étudiants et formateurs sous forme de conférences. Ce cheminement va favoriser la mise en mots de leurs expériences et se confronter aux regards et questions des autres étudiants. Ces prises de parole successives leur permettent de rendre visible et d'objectiver leurs évolutions ainsi que de faire des liens entre les différentes pratiques professionnelles. Le groupe est ici une force car il soutient et encourage.

Pour faciliter ce travail de mise en mots, un accompagnement individuel et collectif prend également tout son sens. Des contenus théoriques, notamment sur les notions de compétences, de professionnalisation et d'objectifs sont dispensés afin que cette mise en mots ne soit pas qu'une énumération des caractéristiques du pays allant du soleil, aux frites, à l'accent et au chocolat. En effet si ces aspects culturels font partie intégrante de l'expérience de mobilité, ils ne peuvent en constituer le seul retour, au risque d'euphémiser leurs expériences. Tout ce travail d'accompagnement se met bien sûr en place en lien avec les référents de parcours qui vont prendre le relai pour la suite du parcours de formation.

C'est de toute cette aventure de la mobilité que les étudiants témoignent aujourd'hui dans ce numéro d'**Éclairages**. C'est une chance et une vraie opportunité que de pouvoir observer les changements qu'apporte un projet de mobilité mais aussi de contribuer à la formation de professionnels ouverts sur le monde et ses réalités. Des liens forts se nouent au gré de ce travail et ce sont les étudiants qui alimentent et animent cet accompagnement à la mobilité par leurs retours, leurs conseils mais surtout aux étudiants qui sont, eux, en instance de départ.

Lors de tous ces temps de travail nous partageons beaucoup, rions, pleurons parfois, mais lorsque cela arrive il s'agit de larmes de joie. Joie d'avoir été en capacité de construire un tel projet qui a impacté et va encore impacter pour longtemps leur vie personnelle et professionnelle.

Un module d'accompagnement à la mobilité

- pour les étudiants AS, ES, EJE, ETS ayant un projet de mobilité au cours de leur parcours de formation et ouvert à tout étudiant ayant un projet de mobilité pendant ses congés ou après la formation.
- 30 heures sur une période de 24 mois environ.
- des contenus théoriques : le choc culturel, l'acculturation, l'ethnocentrisme, la notion de compétences, le CV, les différentes formes de projets en Europe et à l'international.
- des TD collectifs afin de préparer et rendre compte du projet, complétés par 5 heures d'accompagnement individuel.

Écoles partenaires

- Canada : CEGEP Heritage à Gatineau et CEGEP de Saint-Jean-sur-Richelieu
- Belgique : Hautes Ecoles Charlemagne et HELMO à Liège ; Condorcet à Charleroi ; Bruxelles-Brabant à Bruxelles ; HENALLUX à Namur et Arlon ; Robert Schuman à Arlon
- Suisse : EESP à Lausanne
- Portugal : Institut Supérieur de Service social de Porto ; École Paula Frassinetti de Porto
- Espagne : Université d'études à distance, Madrid ; Université autonome de Barcelone
- Slovénie : université de Ljubljana
- Angleterre : université de Plymouth
- Sénégal : École nationale des travailleurs sociaux spécialisés de Dakar

Année 2019/2020

Mobilités sortantes

- 5 étudiants ES : 2 au Sénégal, 1 en Belgique, 1 en Suisse, 1 en Slovénie pour des stages de 14 à 22 semaines
- 5 étudiantes ASS en Belgique pour un stage de 9 semaines
- 2 étudiantes EJE en préparation pour un stage de 12 semaines en Suisse

Mobilités entrantes

- 2 étudiantes ES de la Haute école Charlemagne à Liège pour un stage de 12 semaines
- 2 étudiantes ES du CEGEP Heritage de Gatineau pour un stage de 10 semaines

Pour suivre l'actualité internationale de l'IRTS CA et retrouver les témoignages et les vidéos des étudiants, rendez-vous sur la page facebook [@internationalirtsca](#) et sur le site internet [irtsca.fr](#) à la rubrique « *International* ».

Ces mobilités sont soutenues en Europe par le programme Erasmus+ et pour le Québec par l'Office Franco-Québécois pour la jeunesse.

« Ces mots me permettent de résumer mes six mois d'aventures, d'échanges, de partages et de vie au sein du Canada et plus particulièrement à Saint-Jean-sur-Richelieu au Québec.

- **Émotions** : on ressent des paliers d'émotions dans la préparation (fort enthousiasme, changement d'avis, important stress face aux blocages administratifs), pendant la mobilité (émotions familiales et professionnelles) et au retour, la fierté d'être partie seule.
- **Adaptation** : le pays est francophone, mais la culture est différente. Il a donc fallu m'adapter, puis me réadapter au retour, surtout sur le lieu de stage.
- **Découvertes** : de tout ! D'autres pratiques, d'autres publics et de soi-même. C'est une redécouverte sur le plan des compétences professionnelles et personnelles. Je me découvre encore aujourd'hui.
- **Projet** : la mobilité a créé un projet de vie car je ne me projette pas en France toute ma vie.



- **Voyage** : les nombreux kilomètres étaient importants pour ma mobilité, car ne pas être proche permet une expérience unique en sortant de sa zone de confort.
- **Possibilités** : de découvrir un pays et un public en lien avec la parentalité, mais aussi d'évoluer, de ne pas être un professionnel type et d'avoir sa couleur.
- **Envies** : de partir, de voyager, de découvrir des différences et des similarités.
- **Plaisir** : ce n'était pas une contrainte, mais une réelle envie de partir. J'avais donc le plaisir du partage de ce projet avec ma famille et l'IRTS. Ma mère m'a permis de voir le positif et de ne pas m'arrêter à mes peurs.

Au retour, on se pose plus de questions et on m'a beaucoup dit que j'avais changé. La mobilité ce n'est pas seulement un stage, c'est une expérience totale (professionnelle, relationnelle et culturelle). C'est un projet de vie. Six mois après, ça manque ; **j'ai laissé un bout de moi là-bas et j'ai pris un bout du pays avec moi.**

« La mobilité c'est un an de préparation, 6 mois de départ et ça chamboule toute une vie »

Flavie Bourg, ASS3





5

Je tire beaucoup de choses positives de mon stage à l'association, qui s'est passé au fin fond d'un petit village du Sénégal nommé « *Dérei Biram Ndao* ».

J'ai adoré me retrouver loin de mes repères, mes habitudes de vie, de mon confort, contempler les paysages totalement nouveaux et surtout, ne plus se soucier du regard des autres.

Je suis rentrée chez moi avec plein de bons souvenirs dans mes valises et dans ma mémoire. Ces souvenirs avec les enfants et adolescents à travers des jeux, des moments de discussions riches en échanges sur nos cultures, nos pays si différents et notre langue.

Je garde en moi cet accueil si chaleureux et bienveillant de la part de l'équipe de l'association et des enfants.

Depuis mon retour, j'observe avec mon entourage que je suis beaucoup moins stressée qu'avant : je prends les choses comme elles viennent, plus sereinement, je ne m'affole plus pour un rien, je m'adapte et je prends sur moi. J'ai grandi professionnellement et humainement.

En revanche, le retour fut vraiment compliqué psychologiquement et physiquement pendant plus d'un mois. Il a fallu se réadapter au froid, au monde, au stress de la société qui vous contamine et envahit notre quotidien, aux heures à respecter, à l'organisation, aux rituels bien cadrés... Je me suis pris une grande claque dans la figure à ce moment-là, ce moment du retour à la réalité. Mais cette claque ne m'a pas réveillée, elle m'a plutôt assommée. Pendant plusieurs semaines je n'étais là que physiquement. Je ne me rappelle même plus de ma semaine de cours qui a suivi mon retour à l'IRTS. Je ne trouvais pas les mots pour décrire à mon entourage ce stage et la manière dont j'avais vécu les choses là-bas...

Je tiens à terminer cet écrit en évoquant une personne qui a été très importante pour moi avant, pendant et après cette expérience. Une expérience à laquelle je ne m'étais pas préparée à vivre et que je n'avais même pas imaginé... C'est important pour moi de le souligner.

Je ne suis pas partie toute seule, mais avec un ami de ma promotion qui a choisi de faire son stage également en Afrique. Nous avons quasiment tout fait ensemble, nous partagions la même chambre, nos aventures, les week-ends et nos galères ainsi que nos moments de doute, de tristesse et de joie durant tout ce voyage. A nous deux, nous avons réussi à faire face à chaque situation. En partant loin de chez moi, de mes repères, j'ai réussi à m'adapter facilement puisqu'on pouvait compter l'un sur l'autre. Cette relation a créé une amitié encore plus forte et soudée. A mon retour, malgré le fait d'être rentrée chez moi, il était mon repère. Je me suis sentie perdue et vide pendant de longues semaines. Après avoir passé quatre mois, H24 ensemble, nous ressentions le besoin de communiquer pour échanger sur notre moral, nos ressentis et l'incompréhension de nos réactions...

Nous sommes liés à jamais par cette expérience inoubliable.

Caroline Chartignier
Étudiante en 3^e année de formation éducatrice spécialisée (ES)



« *Nous sommes liés à jamais par cette expérience inoubliable* »

Caroline Chartignier, ES3

Témoignage(s)

6

Importance du logement sur place

« On se crée une nouvelle famille sur place »

« J'ai été accueillie
comme un petit oiseau dans un nid.
Elle a 64 ans mais on est pareil,
j'étais comme une part de sa famille.
Les liens sont très forts,
ils me manquent tous les jours ».

Autonomie, relativisme

« J'en suis sortie grandie, plus autonome »

« Je minimise beaucoup de choses maintenant ;
ça m'a permis de relativiser
sur ce qui ne va pas en France. »

« Je pensais que je n'étais pas capable.
Je me suis détaché de beaucoup de choses.
Ça m'a beaucoup bouleversé intérieurement
(le stage, le public). Ça m'a complètement retourné. Je
ne pensais pas que ça allait m'atteindre à ce point (les
maraudes auprès des enfants drogués des rues).
On a beau le raconter mais quand les enfants
s'accrochent à toi et que le travailleur social te
décroche parce qu'il faut partir
c'est compliqué »

Apprendre à se connaître

« Je me suis redécouverte »

« C'est un dépassement de soi »

« J'ai appris beaucoup sur moi
(capacité d'adaptation, persévérance) »

Importance de l'accompagnement

« Merci Nicolas, vous êtes toujours là
et on peut toujours compter sur vous.
On peut appeler à n'importe quelle heure,
il trouve toujours le positif ».

« On avait besoin de ce moment (temps d'échanges
collectifs) pour faire le deuil d'ERASMUS.
Maintenant c'est vraiment la fin ».

Construction de l'identité et de la posture professionnelle

« Maintenant j'ai mon identité professionnelle »

« C'est important de vivre le statut d'immigré même si c'est pas dans les mêmes conditions que ceux qui viennent ici. Dans l'accompagnement on le prend en considération. »

« Ça m'a permis de me connaître, de connaître mes limites, d'exprimer mes sentiments. C'est important dans mon accompagnement aujourd'hui. »

« C'est le stage en France qui m'a fait voir ce que j'ai appris là-bas. »

« J'ai énormément appris en termes d'accompagnement. J'accueillais des personnes qui arrivaient et moi aussi j'arrivais. »

« En Belgique je me suis construite une identité professionnelle, quelle professionnelle j'ai envie d'être. »

Le choc culturel

« On est arrivé quatre jours dans la capitale, pas de gros changements, pas de choc culturel. Puis, on est arrivé dans la structure où il n'y avait pas d'électricité, pas d'eau (il fallait aller au puits), on a appris l'existence de bêtes bizarres ! On prend la douche sans lumière et avec un bidon du puits de dix litres, je n'arrivais pas à gérer ! Ils parlent tous en wolof, on comprenait rien, on ne sait rien ça l'énervait ! Puis je la regarde et elle pleure, elle a eu le choc ! Moi je l'ai eu le lendemain, j'ai pleuré. Je ne m'y attendais pas. »

« J'ai eu du mal à m'adapter à la lenteur, de prendre le rythme, d'accepter d'attendre. On prévoit quelque chose, mais en fait non, [on te dit] « demain » et du coup tu mets jamais ton activité en place. »

« Le retour est plus dur que le départ »

Le choc du retour

« Il faut beaucoup préparer le retour parce que c'est un choc ! Surtout quand c'était parfait ! »

« Le choc du retour a été énorme, car dès mon retour je suis allé à Carrefour, j'aurais pas dû ! J'ai pas pu avancer dans les rayons, j'étais bloqué. C'est là que j'ai pris une claque ! Je ne me sentais pas à ma place, je me suis senti très très mal. J'ai vu les gens se croiser et même pas se regarder ! L'ignorance des gens ! Le plus gros choc était au retour plutôt que là-bas ! (...) Être étranger dans son propre pays »

« Comme je ne suis toujours pas revenu je repars en juillet ! »

« Le retour c'était horrible. La réadaptation est difficile. »

« On se prépare à partir, mais il faut aussi se préparer à revenir et bien travailler son retour »

8



« Cette expérience professionnelle n'a pas seulement été un voyage, c'est comme si j'avais entamé une nouvelle vie »

Mégane Malonga, ES3

C'hère(s) lecteurs(trices), je vais vous faire partager mon expérience ERASMUS ; expérience qui s'inscrit dans le cadre de mon cursus de formation, mais surtout expérience humaine hors du commun. Je vous invite alors le temps d'une lecture, à embarquer à destination de Plymouth (sud-ouest de l'Angleterre). Bon voyage.

Je me souviens de mon premier jour de stage : les photos, les décorations multiples et variées, ainsi qu'une grande couverture aux tissus colorés indiens et africains, sur lesquels sont brodés « Bienvenue » en plusieurs langues, qui rendent l'énergie de la Unit 3 de START (Students and Refugees Together) si chaleureuse. Au loin, j'aperçois « WELCOME MEGANE » sur un tableau blanc qui me touche d'emblée. Tous, à leur façon, avaient préparé mon arrivée : câlins (oui ce n'est pas la bise qui prime là-bas, que ce soit entre amis ou collègues), bonne humeur, cakes and tea. C'est ainsi que le voyage et le travail commencèrent réellement à START.

Avoir effectué mon stage au sein de cette association, cela m'a permis d'acquérir un certain nombre de compétences me permettant de valider ma deuxième année de formation. Mais pas que. Cela a été un tournant dans ma formation. Ce qui m'a le plus frappée, c'est l'état d'esprit dans lequel s'inscrit l'équipe et la richesse culturelle la constituant. Dynamisme, cohésion, entraide, bonne humeur et positivité constituent le cœur de l'équipe, ceci permettant à chaque professionnel de la rendre plus vivante et riche que jamais. D'emblée, les professionnels instaurent avec les étudiants internationaux une véritable confiance, équité et égalité. Nous sommes considérés comme des professionnels à part entière et non comme des stagiaires. Très vite, j'ai dû assurer seule l'accompagnement social et éducatif de plusieurs familles, hommes et femmes seuls ainsi que d'autres responsabilités que je n'aurais pas imaginé assumer en deuxième année de formation. J'ai toujours été entourée et soutenue par mes collègues. J'ai énormément appris, que ce soit en termes de culture, d'accompagnement et de relation à l'autre. Je suis donc sûre d'une chose : je sais désormais quelle éducatrice je suis maintenant et celle que je serai demain.

Tout au long de ces six mois de vie à Plymouth, j'ai été stupéfaite par la diversité culturelle que cette ville abrite.

J'ai adoré baigner dans cet environnement où, à chaque coin de rue, des personnes venant de tous horizons marchaient. J'ai ainsi pu voyager un court instant au travers de l'autre, de ses origines et de son histoire.

J'ai fait des rencontres que je n'oublierai jamais. Je pense tout d'abord à ma colocataire Lin. Cela a été une chance de tomber sur cette femme. Cette famille me considérait comme l'une des leurs. Ils me manquent terriblement. Je pense à eux tous les jours et nous nous donnons régulièrement des nouvelles.

J'ai une douce pensée pour mes amis que j'ai rencontrés là-bas. La plupart d'entre eux sont des collègues stagiaires et des étudiants de l'université de Plymouth. Allemands, Français, Espagnols, Italiens, Chinois, Norvégiens et bien sûr Anglais ; nous n'avions aucunement les mêmes langues et cultures, mais nous communiquions sans soucis grâce à l'anglais. Je remercie la culture d'avoir rendu nos liens d'amitié si colorés et riches en partages.

J'ai également une attention particulière pour mon amie et ma collègue Charlotte Hamel, étudiante en troisième année de formation d'éducatrice de jeunes enfants, qui pendant trois mois a également réalisé un stage dans une structure de la petite enfance à Plymouth. Avoir vécu cette expérience ensemble, ce fut l'occasion d'échanger sur nos métiers respectifs, échanges ayant amené au fleurissement d'une très forte amitié. La nostalgie nous envahit souvent, mais positivement.

Enfin, je ne pourrai oublier les bénévoles de l'association ainsi que toutes les personnes que j'ai accompagnées. Ils ont été si attentionnés à mon égard et j'ai fait de même dans le cadre de mes fonctions. Je leur en suis très reconnaissante de m'avoir appris tant de choses, tant sur le travail à START, sur leur culture, leur langue ou encore d'autres choses que des amis pourraient partager. La dernière semaine de mon stage a été très compliquée émotionnellement parlant. Selon la personnalité de l'étudiant, ils organisent un repas de départ en invitant les personnes qui l'accompagnent et les bénévoles habitués de l'association. Ma référente avait préparé un discours relatant mes six mois de stage ainsi que mes traits de caractère qu'elle dit « *rare and atypical* ». Mes larmes n'ont pu être contenues. J'ai ensuite reçu des cadeaux de la part de tout le monde : collègues et personnes accompagnées. Je ne pourrai jamais assez les remercier tous autant qu'ils sont.

C'est donc avec simplicité et gratitude, que je remercie toutes ces personnes d'avoir laissé leur empreinte sur mon chemin, celle-ci ayant rendu ce voyage si vivant et coloré, car comme l'exprime Paul Morand (1937), « *Le plus beau voyage d'ici-bas, c'est celui qu'on fait l'un vers l'autre* ».

Me voilà un an après, jour pour jour, revenue de Plymouth et tout ce que je peux dire, c'est que cette expérience m'a transformée. Quelque chose de mûr, calme et léger a germé en moi, tel un bourgeon fleurissant. Cette chose ne cesse de grandir chaque jour, que ce soit au sein de ma pratique professionnelle ou de ma vie personnelle.

Mégane Malonga
Étudiante en 3^e année de formation éducatrice spécialisée (ES)



« L'expérience d'une vie »

Guillaume Faggiolini, ESS

Je voudrais adresser ce témoignage à ma famille et à mes proches. Après presque un an de préparation, ponctué de doutes, de remises en question et de tous les aléas que peut engendrer un tel projet, nous voilà en juillet, et nous réservons les billets d'avion.

Trois mois et demi avant mon départ, je peux vous avouer qu'à ce moment-là, j'ai eu un énorme coup de pression. Est-ce que je réalisais que je ne parlais pas pour des vacances de deux semaines, mais bien quatre mois à l'autre bout du monde ?

Plus le jour du départ arrivait, plus j'essayais de me persuader que j'en étais capable alors qu'au fond de moi j'en doutais énormément. Heureusement que dans mes moments de grand stress et de doutes, mon référent international était là. Il a été un réel soutien, toujours à voir les aspects positifs avec les mots pour me rassurer comme l'aurait fait un père pour son fils.

Et voilà, le 1^{er} octobre 2018 est arrivé... Après quelques heures de sommeil et une journée interminable en attendant le départ pour l'aéroport, voilà l'heure des aurevoirs.

Après un voyage de sept heures, me voilà arrivé avec mes acolytes à Dakar ! DAKAR punaise, j'y suis !!!! Directement mis dans le bain à trois heures du matin, entre les taxis qui nous sautent dessus et qui nous veulent absolument dans leur taxi, la chaleur étouffante de 28 ° à cette heure avancée de la nuit. Je me suis senti tellement bien dès le début, je ne réalisais pas trop où j'étais et que j'étais parti pour vivre ici quatre mois !

Après quelques jours dans la capitale pour s'acclimater au pays et prendre nos repères, nous voilà partis pour rejoindre la structure dans laquelle nous allons effectuer notre stage de seize semaines. Et c'est parti pour une heure trente de voiture jusqu'à la structure, avec des routes « normales », puis des chemins de terre et de sable qui mènent à la structure.

Ces quatre mois de stage, ont été pour moi ponctués de rencontres, de bouleversements et de moments inoubliables.

Je me rends compte quelques mois après mon retour, de l'ampleur de ce que j'ai réalisé et des situations compliquées émotionnellement que j'ai vécues. Je me souviendrai toujours le jour où je suis allé en maraude dans la capitale un soir, et où j'ai rencontré ce petit bout. Il n'avait que huit ans, tout petit, tout maigre et le visage marqué par toutes ces années de rue... Le regard vide, mais à la fois rempli de peur, de souffrance et de violence qu'un enfant de cet âge ne devrait en aucun cas subir. Puis vint le moment de les quitter, de partir sur un autre point de chute avec l'équipe de la maraude pour rencontrer d'autres jeunes. Ce moment déchirant où tu sais que tu dois les laisser, là, seuls alors qu'ils n'ont que huit / dix ans et que leur place n'est pas là. Au moment où je commence à remonter dans le pick-up, un jeune garçon s'agrippe à moi en pleurant et en me criant « s'il te plaît, emmène-moi, emmène-moi ».

L'équipe m'a alors dit de monter dans le pick-up, ils l'ont décroché de moi et nous sommes partis. Ils m'ont ensuite expliqué que ce jeune était dans la rue depuis plus de cinq ans, il n'avait connu que la rue et il ne souhaitait pas aller au centre. Lorsqu'il me disait de l'emmener, il voulait dire par là de l'emmener en France.

Devoir laisser tous ces enfants dormir dans les rues de la capitale était

INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE

9

très compliqué pour moi et encore aujourd'hui quand j'y repense. Je savais qu'en les laissant dans la rue, les plus petits allaient se faire violer après notre départ. D'autres continueraient de se droguer jusqu'à s'endormir pour ne plus ressentir la peur, la faim, la douleur et la fatigue de la rue...

Cette expérience n'a pour autant pas été seulement ponctuée de moments difficiles, mais aussi de moments de joie, de bonheur et de partage. Elle m'a permis de vivre des moments pleins d'humanité, qui m'ont changé au plus profond de moi et qui s'ancreront en moi sur le plan professionnel et personnel.

Parmi toutes ces belles journées, une me revient particulièrement en tête et me provoque un petit sourire au coin des lèvres. Ces jours durant lesquels nous avons organisé une journée « arbre de Noël ». Avec nos moyens et notre investissement, nous avons tout fait pour que cette journée soit un moment inoubliable pour eux ; il l'a également été pour nous. J'en suis sorti marqué, car dans les yeux de tous les jeunes et de tous les professionnels, je percevais du bonheur et de la joie. Seulement du bonheur et de la joie, ce qui était très rare du fait des difficultés de chacun.

On dit souvent que ceux qui en ont le moins donnent le plus, et j'en ai été témoin. Cette expérience n'est pas seulement un stage qui s'inscrit dans un parcours de formation. Elle représente l'expérience d'une vie, un temps de déconstruction et de reconstruction identitaire personnelle et professionnelle.

Il m'est encore très difficile de parler de ces quatre mois passés dans ce pays, car à chaque fois, les souvenirs reviennent, les moments partagés avec les jeunes et les professionnels remontent à la surface et me procurent toujours autant d'émotions.

Ce stage m'aura certes housculé, mais il m'a aussi permis de me rendre compte quel professionnel j'avais envie d'être. J'ai pu réaliser des choses à seulement dix neuf ans que jamais je n'aurais imaginé faire.

Enfin, je voudrais souligner que le fait d'être parti avec une personne que j'appréciais dans la promotion, m'a aussi beaucoup aidé à traverser ces moments de doutes, de tristesse et de remise en question. Elle représente également un appui, un repère, une fois de retour en France.

J'ai toujours eu du mal à l'admettre, mais aujourd'hui je peux enfin le dire, je suis fier de moi, fier de ce que j'ai réalisé, fier d'avoir contribué à mon échelle à cette cause des enfants des rues au Sénégal et fier du futur professionnel que je serai.

Guillaume Faggiolini
Étudiant en 3^e année de formation éducateur spécialisé (ES)

Témoignage(s)

10

Manon Giraud
Étudiante en 3^e année de formation éducatrice spécialisée (ES)



Lorsque je suis partie en Belgique, je n'avais aucune connaissance de l'autisme et je n'avais non plus aucune connaissance de la Belgique. Je devais donc tout démarrer de zéro. La découverte de ce pays a été rapide et j'ai même eu l'occasion d'aller dans les pays frontaliers (Pays-Bas et Luxembourg). Les Belges sont chaleureux, accueillants ; je me suis bien accoutumée avec leurs habitudes de vie (nourriture, rythme, grandes surfaces). On ne retrouve pas toujours les mêmes produits et c'est souvent un peu plus cher.

Quand j'ai commencé ma formation d'éducatrice spécialisée, je ne souhaitais pas faire de stage avec un public autiste. J'avais beaucoup d'a priori, de représentations sur ce syndrome, j'avais peur de ne pas savoir comment faire et ne pas faire. On me disait : « avec les autistes tu ne peux pas créer de lien, tu ne pourras rien faire... ». Il était donc impensable pour moi d'être confrontée à ce public, mais c'était le seul terrain de stage possible en Belgique.

Je dois dire que ce fût une véritable révélation !!! Je ne me suis jamais autant épanouie dans ce que je faisais, je ne me suis jamais sentie autant à ma place dans un lieu de stage. Le fait que l'équipe m'a accueillie à bras ouverts a favorisé cela, mais je pense que c'est aussi et surtout la place que j'ai su prendre durant ce stage. En effet, le fait d'être dans un autre pays (même si ce n'est pas loin !) nous pousse à développer d'autres capacités que nous ne connaissons même pas ! Tout est comme décuplé.

Quand je suis revenue en France au bout de trois mois, je n'aurais jamais pensé que le retour serait aussi difficile... C'était très dur de revenir et d'être confrontée de nouveau au travail social français qui n'est pas du tout le même au niveau de l'autisme. En Belgique, la prise en charge de l'autisme est plus « poussée » et les travailleurs sociaux testent souvent de nouvelles méthodes pour aider les personnes accompagnées à vivre avec leur autisme. La prise en charge (oui, là-bas on parle de prise en charge !), est plus individualisée. En tout cas, c'est ainsi que je l'ai ressenti.

Une chose à laquelle je n'avais pas pensé, c'est le fait que la famille qui m'a accueillie pendant trois mois puisse autant me manquer... Nous avons créé des liens très forts. Un an a passé, mais nous sommes toujours en contact ; tous les jours ou presque nous nous donnons des nouvelles. Je ne pensais pas qu'ils deviendraient à ce point une famille. Je ne sais pas si j'aurais vécu l'ERASMUS de la même manière si je n'avais pas été dans cette famille.

« Ce n'est pas le pays qui fait l'ERASMUS,
mais l'expérience »

Manon Giraud, ES3

Témoignage(s)

À mon retour en France, arrivée sur mon second lieu de stage (FAMA, Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes), j'étais désorientée. C'était pourtant le même public (des adolescents / adultes autistes), mais les pratiques n'étaient pas du tout les mêmes et surtout, les résidents belges me manquaient beaucoup. Je m'étais attachée à eux sans vraiment m'en rendre compte. J'ai dû travailler là-dessus, en me disant que toutes les pratiques que j'avais vues en Belgique pouvaient être transposées en France et que cela ne pouvait être que bénéfique. Ce sur quoi je ne pouvais pas travailler c'était le manque des collègues belges, des résidents belges et de ma famille d'accueil belge ; il faut du temps. Je suis retournée les voir cet été ! Nous étions tous contents de nous retrouver et les résidents criaient mon prénom lorsque je suis arrivée, c'était très émouvant.

Une année s'est écoulée depuis mon retour, avec ce recul je referais la même chose, hormis la durée du stage ; j'aurais dû partir six mois au lieu de trois !

D'après moi, une expérience ERASMUS permet d'apprendre beaucoup plus vite que toute autre expérience. Comme je disais plus haut, tout est décuplé. Un pays différent, une culture différente, des pratiques différentes, des études différentes ! Quand on me demande avec quel public je souhaite travailler une fois diplômée, je réponds : « un public autiste », car ce fut une révélation, un bouleversement professionnel.

J'ai vécu cette expérience avec beaucoup d'émotions. Je n'en retiens que du positif. A mon retour, j'ai eu beaucoup trop de retours positifs de tout le monde. On m'a fait des compliments sur ce que j'étais devenue et sur ma confiance en moi. Quand on est à l'étranger les choses se décuplent, notamment face aux problèmes. Donc il faut mettre en place des mécanismes, prendre les choses en main. Sinon, mon ERASMUS il était mort !! Je ne pensais pas que partir trois mois, à trois heures de chez moi, avec la même langue, pourrait me changer à ce point. Il y a eu un avant et un après.

Je tiens à remercier mes proches qui m'ont soutenue dans ce choix, les professionnels belges pour leur accueil et leur envie de transmettre à ceux qui les entourent ainsi que Nicolas Perrein pour son accompagnement et sa bienveillance tout au long de l'expérience (avant le départ, pendant et au retour...).



LE SAVIEZ-VOUS

Jérémy Duchesne, en 1^{re} année de formation moniteur éducateur

Du dispositif jeunes à la formation ME



Jérémy a passé son CAP de couvreur-zingueur en 2013 comme compagnon du devoir mais à l'époque il se cherche encore ou, plus précisément, il cherche sa place. Il abandonne finalement cette voie pour faire quelques missions en tant que manutentionnaire.

Un jour, en discutant avec un collègue, il découvre les métiers de l'éducation spécialisée et se renseigne à ce sujet. Il a le sentiment que la formation de moniteur éducateur est ce qu'il lui faut. Il pensait déjà depuis plusieurs années à un métier en lien avec l'éducation.

Grâce à la mission locale, il met un premier pied dans le social en faisant un service civique à l'AFEV (Association fondation étudiante pour la ville). Auprès des jeunes, des familles, des bénévoles et des partenaires il vit des expériences enrichissantes qui confirment son projet professionnel. Il met en place un atelier slam ce qui lui permet de découvrir la dimension du projet.

Son conseiller lui propose ensuite le dispositif jeunes qui lui donne l'occasion d'entrer à l'IRTS et de faire un stage dans une MECS (Maison d'enfants à caractère social) où il imagine un projet artistique puis un autre stage en ESAT (Établissement et service d'aide par le travail) où il rencontre des professionnels et des personnes accompagnées auprès de qui il apprécie de travailler au quotidien.

C'est dans ce cadre notamment qu'il développe ses talents de dessinateur et de slameur. Il aime créer pour autrui et marche à l'inspiration. Il saisit le sens de l'utilisation de ces techniques de médiation auprès de différents publics. En toute humilité, Jérémie confie qu'il aime transmettre à chacun et faire vivre le partage !

Depuis septembre 2019, il a intégré la formation de moniteur éducateur.

INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE

11

Rappelle-toi de ces souvenirs.
Rappelle-toi de ces saveurs.
De ces fous rires, ces sourires,
ces odeurs et de c'bonheur.
Ferme les yeux sur l'avenir
et remonte les heures.
J'ai comme une envie de courir
qui me sert le cœur.

On a eu beau s'engueuler,
on s'est toujours serré les coudes.
Tu m'as toujours protégé
et notre futur on le soude.
On en a vécu des galères
et on a tout partagé
Même à l'autre bout de l'hémisphère
nous sommes étroitement liés.
J'étais tellement fier que tu sois mon frère
Tu as toujours eu les paroles pour calmer mes nerfs.
Sur cette terre, tu es celui qui me connaît le plus.
Une vie entière, que j'attendrai pour toi dans la pluie sans arrêt de bus.
On a couru après le temps mais aussi après les cars.
En y repensant on peut s'en taper des bars.
Tout ce qui ne nous tue pas nous rend plus fort, ça on l'a bien assimilé.
Pour se remonter le moral on a toujours fait preuve d'assiduité.
T'es toujours dans un coin d'ma tête
Quoi qu'il en soit on se complète.

Rappelle-toi de ces souvenirs.
Rappelle-toi de ces saveurs.
De ces fous rires, ces sourires,
ces odeurs et de c'bonheur.
Ferme les yeux sur l'avenir
et remonte les heures.
J'ai comme une envie de courir
qui me sert le cœur.

Je suivrai n'importe où,
jusque dans les bas-fonds.
Dans les nuits les plus noires et dans les puits sans fond.
Depuis toujours t'es modeste
J'ne copie depuis la marée
Ensemble on a fait les 400 coups
On s'en est mis autant sur les joues
Mais si l'un est en danger l'autre se met en joue
Je t'aime frangin ne t'oublie jamais surtout.
On a vu nos reflets dans nos larmes et celle de notre âme dans nos yeux
Indéfectibles biens plus sanguins
Défi : défais-les si tu peux
Cœur contre cœur
10 sur l'échelle de Richter
Ya pas que notre sang qui nous unit
Ya quelque chose de plus grand plus fort et pour la vie
Si jamais je venais à partir
Regarde par-dessus ton épaule
Je serais l'ange espégle qui la frappe en silence et qui trouve ça drôle.

Rappelle-toi de ces souvenirs.
Rappelle-toi de ces saveurs.
De ces fous rires, ces sourires,
ces odeurs et de c'bonheur.
Ferme les yeux sur l'avenir
et remonte les heures.
J'ai comme une envie de courir
qui me sert le cœur.

slam



12

ZOOM

CVEC



La CVEC¹, quésaco ?

La loi Orientation Réussite Étudiants a instauré un nouvel impôt payé par les étudiants, destiné à financer l'amélioration de la vie étudiante.

Collecté par les CROUS, le paiement de celui-ci (initialement 90 €) doit être honoré avant toute inscription en centre de formation. Cette somme est ensuite redistribuée directement à certains établissements, alors que d'autres ne sont pas éligibles. Bien évidemment, l'IRTS de Champagne-Ardenne ne bénéficie pas d'un reversement direct.

Néanmoins, une fraction de la collecte peut être affectée à des projets menés par les établissements ou par les associations d'étudiants. Les thèmes éligibles sont aussi bien de l'équipement que l'accompagnement social, la culture, le sport ou la santé. Ce montant est de 281 913 € pour la campagne 2018/2019.

L'IRTS CA a impulsé pour la première année, dans l'urgence, de nombreux projets axés sur le sport et la culture, à hauteur de 15 842 €.

Les premières séances débutent dès le mois de janvier 2020.

¹ CVEC : Contribution de Vie Étudiante et de Campus

Le Sociographe

Depuis la dernière édition d'*Éclairages*, quatre nouvelles parutions du *Sociographe* ont vu le jour :

n° 66, *Faire se rencontrer l'économie sociale et solidaire et l'intervention sociale*

n° 67, *Souffrance Sociale et solidarités* dans lequel Valentine Alexandre, étudiante en ES à l'IRTS CA en 2019, a publié un article intitulé « *Le bouleversement d'une vie* »

n° 68, *La participation : nouvel idéal ?*

HS n° 12, *L'épreuve*

Pour contribuer aux prochaines éditions, rendez-vous sur le site du *Sociographe* pour retrouver les appels à auteurs : lesociographe.org/appel-a-auteur

Éclairages, c'est quoi ?

Éclairages, revue de l'IRTS CA, se présente comme espace d'écriture et de publication pour des contributions plurielles. Chacune de celles-ci apporte un éclairage sur un aspect du social depuis un point de vue singulier. La pluralité se veut ici complexe : pluralité des contributeurs (formateurs, apprenants, usagers, chercheurs, professionnels du social et de la formation en travail social, etc.), pluralité des disciplines et approches (sociologique, historique, politique, psychologique, expérientielle, etc.), pluralité des genres (article de recherche, témoignage, réflexion, compte-rendu, etc.), pluralité des objets (les pratiques sociales et professionnelles de terrain apportant un éclairage sur les réalités sociales des personnes et groupes en difficulté, les pratiques formatives, les écrits de formation et les expérimentations pédagogiques, les cadres institutionnels et politiques du travail social). L'intention d'*Éclairages* est de soutenir cette dialectique permanente nécessaire aux pratiques sociales, à la formation et à la recherche en travail social qui permet à chacun de penser sa place, son action et son propos dans une invitation à partager la passion du savoir et de l'élaboration de la pensée.



AGENDA

14 FÉVRIER / 17H-19H
 Séminaire « *Le travail de l'exil* »

5 MAI / 17H30
 Conférence « *Les retombées des stages internationaux sur les parcours professionnels des travailleurs sociaux* »

16 JUIN
 Assemblée générale IRTS CA

INSCRIPTIONS AUX SÉLECTIONS DES FORMATIONS 2020/2021 *

DU 22 JANVIER AU 12 MARS
 Formations de niveau 6 (ES, EJE, ASS, ETS)

JUSQU'AU 20 FÉVRIER
 Formation ME pour les candidats non dispensés de l'écrit

JUSQU'AU 6 MARS
 Formation ME pour les candidats dispensés de l'écrit

JUSQU'AU 30 AVRIL
 Formation TISF pour les candidats non dispensés de l'écrit

JUSQU'AU 18 MAI
 Formation TISF pour les candidats dispensés de l'écrit

* Inscription aux sélections des formations directement sur le site internet irtsc.fr ou sur Parcoursup selon la formation et le statut du candidat

Consultez toutes les informations, l'agenda complet sur irtsc.fr ou sur les réseaux sociaux @irtsc

Recevez régulièrement nos informations, en vous inscrivant à la newsletter sur irtsc.fr

Cette édition d'*Éclairages* a été réalisée en partenariat et grâce au soutien financier de Groupama Nord-Est.



Groupama
 NORD-EST
 la vraie vie s'assure ici

Annexe 8 : Documents attestant du stage à l'international

Attestation de mobilité au Canada



IRTS DE CHAMPAGNE-ARDENNE

ATTESTATION DE MOBILITÉ



L'IRTS DE CHAMPAGNE-ARDENNE, atteste que :

NOM

a effectué dans le cadre sa formation d'Educateur Spécialisé, un stage
à....., [PAYS] **du** **au**

Fait à Reims, le

Le chargé de l'international et des mobilités,
Nicolas PERREIN





IRTS DE CHAMPAGNE-ARDENNE

ATTESTATION DE MOBILITÉ



L'IRTS DE CHAMPAGNE-ARDENNE, atteste que :

NOM

a effectué dans le cadre sa formation d'Educateur Spécialisé, un stage
à....., [PAYS] **du** **au**

Fait à Reims, le

Le chargé de l'international et des mobilités,
Nicolas PERREIN





IRTS DE CHAMPAGNE-ARDENNE

ATTESTATION DE MOBILITÉ



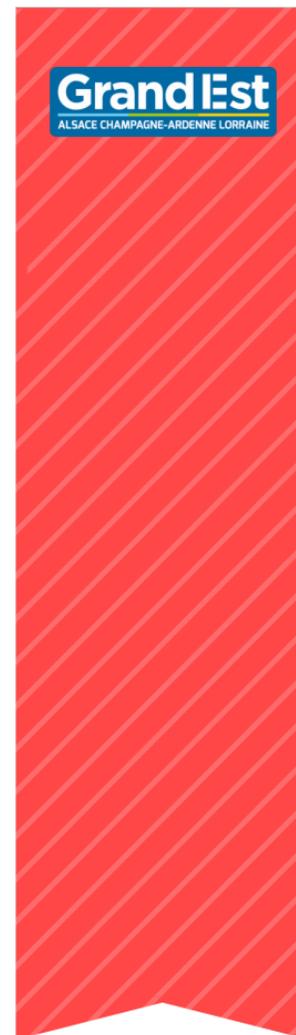
L'IRTS DE CHAMPAGNE-ARDENNE, atteste que :

NOM

a effectué dans le cadre sa formation d'Éducateur Spécialisé, un stage
à....., [PAYS] du au

Fait à Reims, le

Le chargé de l'international et des mobilités,
Nicolas PERREIN



Institut Régional du Travail Social
Champagne-Ardenne

8 rue Joliot-Curie
51100 REIMS

Secrétariat du Pôle Europe et International
Caroline SAINT LAURENT
Tel : =+ 33 26 06 82 38
Email : international@irtsca.fr Web : <http://www.irtsca.fr>

IRTS Champagne-Ardenne
Impression : IRTS Champagne-Ardenne – JUIN 202